La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal, ◆
mardi 2 décembre 1997
114e année No 44
68 pages, 4 cahiers

60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,65 $ U.S.

GREICHE & SCAFF
OPTOMÉTRISTES
336-4444
ACHETEZ MAINTENANT
ET PAYEZ SUR
1 AN
SANS INTÉRÊT*
* Sur approbation de crédit
Détails en magasin.

Conférence **de Kyoto**

Le Canada définit sa position

page B4

Claude Picher
Les impôts américains

page C3

Spectacles
Stéphane Grappelli, le pionnier du violon jazz, n'est plus

page C12

Hockey

1

0

page S3

Latimer exempté: deux ans

«La peine habituelle aurait constitué dans son cas un châtiment trop cruel»

PC et AFP
BATTLEFORD, Saskatchewan

Bénéficiant d'une clémence exceptionnelle, Robert Latimer, un fermier de la Saskatchewan, s'est vu imposer hier une sentence de deux ans moins un jour de détention pour le meurtre non prémédité de sa fille handicapée Tracy.

Normalement, un verdict de meurtre non prémédité entraîne automatiquement une sentence de 25 ans d'emprisonnement sans possibilité de libération conditionnelle avant dix ans de détention.

Mais le juge Ted Noble a fait une exception pour Robert Latimer, qui pourra bénéficier d'une exemption constitutionnelle, en raison de la nature « altruiste » de son crime. Selon le magistrat du tribunal de Battleford, la peine habituelle pour ce genre de crime aurait constitué dans son cas un châtiment trop cruel.

Ainsi, dans les faits, Robert Latimer devra passer seulement une année derrière les barreaux et une autre année confiné à sa ferme, située à Wilkie, en Saskatchewan.

Le juge a donc respecté la volonté du jury, qui avait recommandé que Latimer ne passe qu'une seule année en prison.

« Vous avez agi de façon altruiste, lui a dit le juge, mais vous avez tout de même enlevé la vie à un autre être humain. »

« La preuve a démontré que la motivation de Latimer était uniquement basée sur l'amour et la compassion pour Tracy, et le besoin — à tout le moins dans son esprit —qu'elle ne devrait pas souffrir davantage. »

En entendant le prononcé de la sentence, l'accusé n'a exprimé aucune émotion.

Avant de connaître sa sentence, Latimer avait dit qu'il était satisfait de pouvoir bénéficier d'une exemption. « Quand un plus grand nombre de personnes se met à réfléchir et à prendre des décisions d'une façon plus raisonnable que dans le passé, alors les choses s'améliorent », a-t-il dit.

Lors d'un procès précédent, Latimer s'était vu imposer une sentence d'emprisonnement à vie. La Cour suprême avait par la suite ordonné la tenue d'un nouveau procès, en raison d'irrégularités.

Robert Latimer a toujours admis avoir tué en 1993 sa fille Tracy, qui

Voir **Latimer** *en A2*

■ **Autre texte, page A15**

Du courrier au plus tard lundi

La loi impose des hausses salariales de 1,5, 1,75 et 1,9%

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le gouvernement fédéral a déposé hier un projet de loi qui forcera le retour au travail des 45 000 postiers au plus tard lundi, imposant les conditions salariales pour les trois prochaines années et donnant 90 jours à un médiateur-arbitre pour décrocher une entente sur le reste. À défaut de quoi, il devra écrire seul la nouvelle convention collective.

Décrié immédiatement par le Syndicat des travailleurs des postes (STTP) comme une « nouvelle attaque contre le droit des travailleurs », le projet de loi fait de la rentabilité la priorité de la société d'État.

Le médiateur-arbitre « doit s'inspirer des conditions de travail qui existent dans les entreprises privées et publiques comparables et qui offrent la marge de manoeuvre nécessaire pour assurer, à court et à long terme, la viabilité économique et la compétitivité de la Société », écrit le gouvernement dans son projet qui traversera les trois lectures aux Communes aujourd'hui avant de s'en aller au Sénat.

Sans recourir à des hausses des tarifs postaux, stipule encore le projet de loi, la SCP doit « obtenir des résultats financiers acceptables pour une entreprise commerciale, être efficace, accroître sa productivité et respecter des normes de service acceptables ».

Cette notion de rentabilité a fait hurler le syndicat et frémir les partis d'opposition, mais elle ne se retrouvera pas dans la loi finale amendée aujourd'hui.

Voir **DU COURRIER** *en A2*

Une mystérieuse disparition...

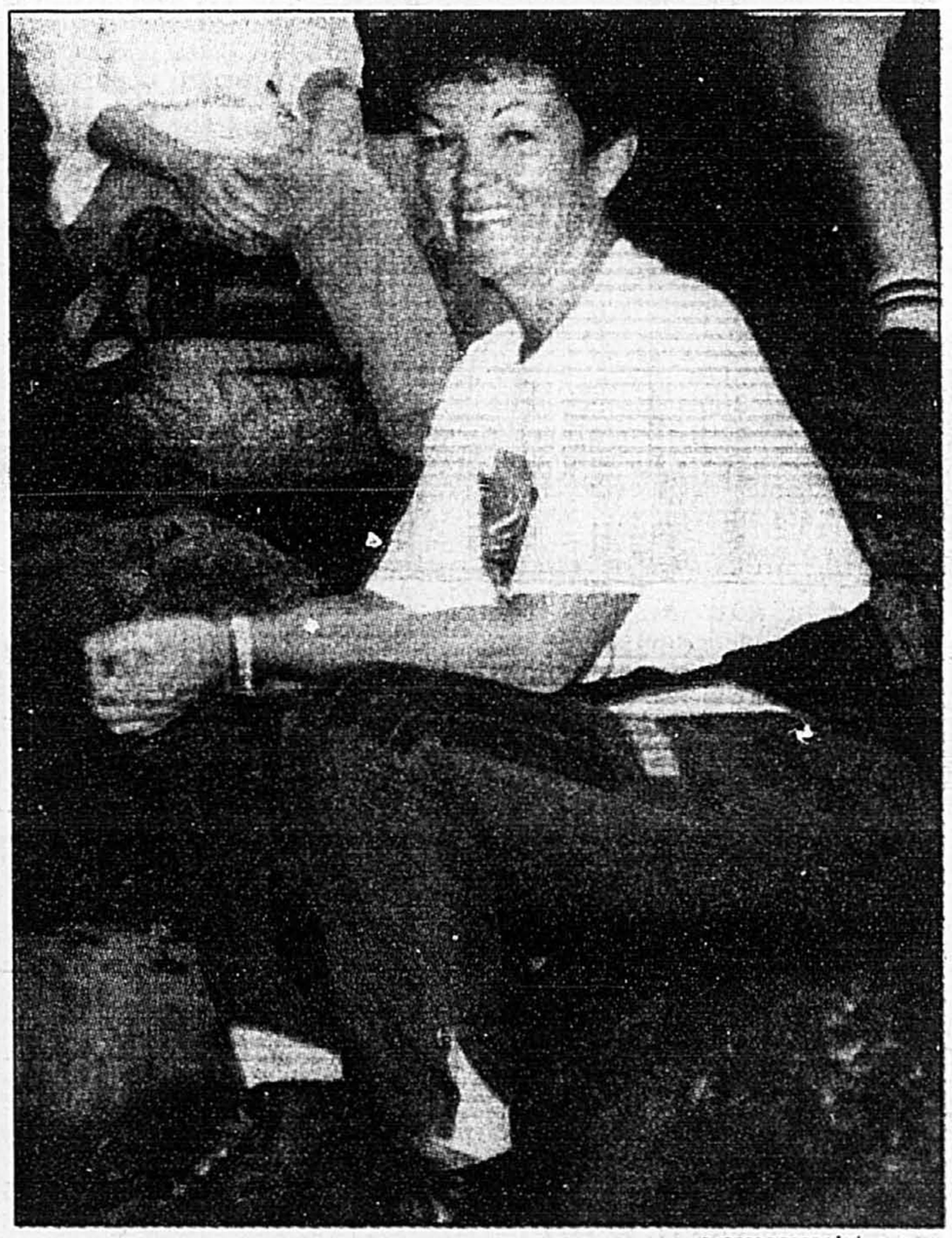

PHOTOS PIERRE CÔTÉ, *La Presse*

Denise Poupart, une mordue du plein air disparue au Népal, n'en était pas à ses premières armes comme randonneuse. Déjà en août 1994, la résidante de Saint-Eustache s'attaquait au mont White Face, dans l'État de New York (sur la photo). Christine Côté et Marc-André Gagnon, deux employés du centre Sport Plus 648, de Saint-Eustache, la côtoyaient d'ailleurs tous les jours et ne peuvent se résoudre à ne plus l'entendre rire et bavarder avec les autres clients.

... Dans les montagnes du Népal

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Denise Poupart devait rentrer demain d'une expédition de trekking de cinq semaines à travers les montagnes du Népal.

Un périple auquel la retraitée de 54 ans avait longtemps rêvé, en attendant que ses deux fils grandissent et que s'achève son boulot de secrétaire. Mais le rêve s'est mué en cauchemar pour la résidante de Saint-Eustache, disparue il y a déjà deux semaines en laissant derrière elle son petit sac à dos au bord d'un sentier.

« Denise s'est perdue le 17 novembre, rapporte François Robert, du club Vélo Passion, que Mme Poupart a présidé pendant des années. Son groupe était parti avec un seul sherpa pendant que les autres guides attendaient au campement. À ce qu'on m'a dit, Denise s'est sentie mal en cours de route et elle a dû s'asseoir pour attendre le retour de ses compagnons, parce qu'elle ne pouvait rentrer seule. Mais quand ils sont revenus, elle n'était plus là. Il a fallu qu'ils redescendent jusqu'au village pour téléphoner à son mari... quatre jours plus tard. »

Qu'est-il donc arrivé? Gilles Poupart craint que sa femme n'ait chuté à flanc de montagne. Car la disparue se risquait en terrain très accidenté en s'attaquant à l'Annapurna, l'un des plus hauts sommets de la chaîne himalayenne.

« Les ravins sont très profonds là-bas, a dit M. Poupart, trop ébranlé pour parler longtemps à *La Presse*. Les recherches sont compliquées. Elles durent de-

Voir **DANS LES** *en A2*

Michel Bélanger meurt d'un cancer à 68 ans

MARIO GILBERT
Presse Canadienne

L'ex-banquier montréalais et ancien coprésident de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, Michel Bélanger, est décédé hier à l'hôpital Hôtel-Dieu, à l'âge de 68 ans, des suites d'un cancer.

Qualifié en 1995 de « plus grand banquier québécois de sa génération » par le premier ministre de l'époque et adversaire référendaire, Jacques Parizeau, et considéré de façon générale comme le véritable « père » de la nationalisation de l'hydroélectricité, l'ancien président de la Banque Nationale est surtout connu de la population

Voir **MICHEL BÉLANGER** *en A2*

PHOTO, *La Presse*

Michel Bélanger

760 JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	C2	Bridge	C20	Horoscope	C17
- index	C16	Arts et spectacles	C12 à C15	Décès	C21	Informatique	B6
- immobilier	C16 et C17	- horaires-spectacles	C14	Économie	C1 à C11	Laval	A18
- marchandises	C17 et C18	- télé-horaire	C13	Êtes-vous observateur?	C16	Loteries	A2 et A5
- emplois	C18	Bandes dessinées	B10	Feuilleton	C19	Monde	B4 et B7
- automobile	C18 à C20					Mots croisés	C18 et S10

Mot mystère	C19
Politique	B1 et B8
Rive-Sud	A20
Tabloïd Sports	
- Réjean Tremblay	S5

ÉDITORIAL
Les grandes manoeuvres
- Alain Dubuc
page B2

MÉTÉO
Ciel variable
Max. 1, min. -7
Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1

CIVIC HATCHBACK CX 1998
HONDA
MIRACLE!
198$ par mois, location 48 mois
tous les détails en page A 11

Suites de la une

Michel Bélanger meurt d'un cancer à 68 ans

MICHEL BÉLANGER / *Suite de la page A1*

pour être le Bélanger de la « commission Bélanger-Campeau ».

Né à Lévis en 1929, Michel Bélanger a étudié les sciences économiques à l'Université Laval puis à McGill, avant de passer en 1954 à la fonction publique, d'abord à Ottawa, au ministère des Finances.

En 1960, les acteurs de la Révolution tranquille viennent repêcher ce technocrate brillant de 29 ans. Il devient alors conseiller économique du ministre libéral des Ressources naturelles, René Lévesque, avec qui il met en branle l'ambitieux projet de nationalisation de l'électricité.

On dit d'ailleurs de M. Bélanger qu'il a été le véritable père de la nationalisation de l'électricité, dans l'ombre du ministre René Lévesque et sous le regard attentif d'un autre haut fonctionnaire, aux Finances celui-là, un certain Jacques Parizeau.

M. Bélanger fut ensuite tour à tour sous-ministre adjoint aux Richesses naturelles de 1963 à 1966, puis sous-ministre de l'Industrie et du Commerce jusqu'en 1969, avant de devenir conseiller économique auprès du Conseil des ministres et surtout de son ami Robert Bourassa, devenu premier ministre. En 1971, il est nommé secrétaire du Conseil du trésor.

Puis, en 1973, M. Bélanger quitte la haute fonction publique pour accepter la présidence de la Bourse de Montréal.

En 1976, il devient le grand patron de la Banque provinciale du Canada. C'est lui qui présidera à la fusion de l'institution financière avec la Banque canadienne nationale, en 1979, une alliance qui donnera naissance à la Banque Nationale. Il restera à la barre de la nouvelle institution jusqu'en 1989.

Quelques mois plus tard, en août 1990, après l'échec de l'Accord du lac Meech, le premier ministre Bourassa le tire de sa « semi-retraite » en lui demandant de coprésider, avec Jean Campeau, la Commission parlementaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, qui voulait un souverainiste à ce poste, mais qui avait bien connu Michel Bélanger dans la haute fonction publique, accepte cette nomination et la présidence bicéphale.

Fédéraliste de coeur, M. Bélanger n'hésitait cependant pas à contredire ceux qui brandissaient des épouvantails économiques en parlant des risques de la souveraineté, avec laquelle il a même « flirté » à l'issue des travaux de la commission. « J'ai toujours pensé que la souveraineté était faisable, mais pas nécessaire, disait-il en septembre 1991. Sauf que si personne ne veut régler le problème autrement, c'est ce qu'il faut faire. »

Finalement, le gouvernement conservateur de Brian Mulroney propose aux Canadiens les « accords de Charlottetown » lors d'un référendum en 1992; M. Bélanger fait campagne pour le « Oui », qui sera défait à peu près partout au pays.

La vie politique le rattrape de nouveau lorsque le premier ministre Jacques Parizeau décide de tenir, en 1995, un référendum sur la souveraineté. À la demande de Daniel Johnson, M. Bélanger accepte, en janvier, de présider le Comité référendaire du Parti libéral du Québec. Il présidera plus tard le grand Comité organisateur du camp du « Non ».

Lors de cette campagne, ses adversaires lui reprocheront de contredire ses déclarations apaisantes sur la viabilité de la souveraineté faites en 1991, à l'issue des travaux de la commission Bélanger-Campeau. « En 1991, on n'avait pas le projet de loi qui est devant nous », répond-il alors.

Après son départ de la Banque Nationale, en 1990, M. Bélanger avait dirigé notamment le conseil d'administration d'Avenor, des Produits forestiers Canadien Pacifique, d'United Wetsburne et de Lévesque, Beaubien, Geoffrion. Il a aussi siégé au conseil d'administration d'une dizaine de grandes entreprises.

■ **«L'intellectuel du monde bancaire canadien», page B4**

Dans les montagnes du Népal

DANS LES / *Suite de la page A1*

puis quelques jours, mais on n'a encore rien trouvé. »

Partie le 30 octobre, Mme Poupart avait elle-même organisé son voyage avec cinq autres membres de Vélo Passion, dont une amie qui en était à son troisième séjour au Népal. Vieille habituée, cette dernière savait comment procéder pour obtenir un permis d'expédition et trouver des guides prêts à transporter leurs bagages.

« Je crois que les proches de Denise n'étaient pas très chauds à l'idée de la voir partir, mais des gens comme elle, on ne peut pas les arrêter. Ils doivent vivre leur rêve », a confié Christine Côté, une employée du club Sports Plus 648, où s'entraînait la quinquagénaire tous les matins.

« Je lui ai parlé juste avant son départ, évoque pour sa part Marc-André Gagnon, l'un des directeurs du centre sportif. Elle était très excitée, mais en même temps, très anxieuse. Même si c'était déjà une aventurière, elle se demandait comment elle allait réagir en se retrouvant dans des conditions aussi rudimentaires. »

Décrite comme une mordue du plein air, Mme Poupart n'en était pourtant pas à ses premières armes de randonneuse. En 20 ans, elle avait déjà escaladé les Appalaches et les Adirondacks, traversé Charlevoix en ski de fond et avalé en vélo plusieurs routes du Québec et de l'Europe.

Outre sa forme exceptionnelle, ceux qui l'ont côtoyée évoquent tous sa bonne humeur. « Personne ne peut parler de Denise sans émotion, explique Dorothée Robitaille, que Mme Poupart a gentiment aidée à se remettre d'une difficile opération. Elle avait toujours le sourire aux lèvres. Ce n'est pas le genre de personne qu'on peut facilement oublier. »

« Il faut absolument faire quelque chose, renchérit Mme Côté. Une campagne de financement, un message sur internet. N'importe quoi pour que ceux qui le peuvent arrivent à l'aider. »

« Ses proches ne devraient pas abandonner, ajoute Régis Desrosiers, qui a souvent servi de guide au Népal. On entend parfois des histoires de voyageurs qui se font attaquer. Mais il est plus fréquent que les gens se perdent. Et on peut les retrouver. Il y a cinq ans, on avait rescapé un Australien après 45 jours! Et ça ne serait jamais arrivé si sa soeur ne s'était pas rendue sur place, pour faire reprendre les recherches. »

Du courrier au plus tard lundi

DU COURRIER / *Suite de la page A1*

Le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique, tous deux opposés au projet tel que déposé, ont donné leur accord à son adoption rapide après avoir obtenu l'assurance que ces articles seront « passablement adoucis », a-t-on indiqué à *La Presse*.

Le gouvernement ne reculera toutefois pas sur les salaires, une question qu'il a réglée en imposant lui-même des augmentations de salaire de 1,5 % en 1998, de 1,75 % en 1999 et de 1,9 % en 2000.

On est loin des 8,6 % sur 18 mois de la demande initiale du syndicat. Pis encore pour le syndicat, ces hausses salariales sont en deçà de la dernière offre patronale. Le STTP estime qu'entre cette dernière offre du 17 novembre et l'échelle fixée par la loi, les postiers viennent de perdre près de 1000 $ en trois ans.

Dans la recherche d'une solution, le gouvernement demande au médiateur-arbitre de tenir compte de « l'importance des bonnes relations patronales-syndicales entre la SCP et le syndicat ». Tout un défi si on considère l'état actuel des relations entre les deux parties, qui tentent de s'entendre depuis huit mois.

Après les Communes aujourd'hui, le projet de loi prendra la route du Sénat, qui devrait selon toute vraisemblance l'adopter jeudi ou vendredi.

« Vendredi, lundi au plus tard, le service postal reprendra », a assuré hier le ministre Alfonso Gagliano, responsable de la Société canadienne des postes.

Pour le Syndicat des travailleurs des postes, cette loi n'est pas le résultat de l'impasse dans les négociations, mais plutôt la raison même de cette impasse.

Sous le choc, le STTP a demandé à ses avocats de déterminer la meilleure riposte, mais ses dirigeants promettent des gestes d'éclat dans les prochains jours.

« Gagliano (Alfonso) peut décider pour son gouvernement, pas pour nos membres, soyez au poste demain (aujourd'hui), vous verrez », a lancé le président du STTP, Darrell Tingley, ajoutant qu'il existe un certain nombre de moyens de pression malgré le carcan de la loi.

Hier, des postiers de Halifax ont manifesté aux alentours de l'aéroport, ralentissant la circulation.

À première vue, cette loi ne laisse toutefois que très peu d'espace de manoeuvre aux postiers. Les amendes sont en effet de nature à décourager l'ardeur des plus combatifs: 100 000 $ par jour d'infraction aux organisations, 50 000 $ pour les dirigeants syndicaux (ou patronaux, précise-t-on) qui ne respecteront pas la loi et 1000 $ par individu.

Latimer exempté : deux ans

LATIMER / *Suite de la page A1*

était âgée de 12 ans et souffrait de plusieurs hadicaps. Elle ne pouvait plus parler, marcher ou se nourrir par elle-même, et il avait choisi d'abréger ses souffrances.

Le cas Latimer avait soulevé la controverse à travers le pays, les uns voyant dans son geste une exemplaire compassion envers un être qui souffre, les autres (dont les groupes de défense des personnes handicapées) jugeant plutôt que le fait de laisser ce crime impuni reviendrait à encourager la société à se débarrasser des êtres les plus vulnérables.

Robert Latimer avait provoqué en octobre 1993 la mort de sa fille Tracy par asphyxie, avec l'accord de sa femme, pour mettre un terme à ses souffrances. Les médecins venaient de leur faire savoir qu'il fallait lui enlever le fémur de la cuisse droite, pour alléger ses douleurs — sa jambe n'aurait plus tenu alors à son corps que par des ligaments et des muscles. La fillette, qui pesait moins de 20 kilos, ne pouvait se lever, ni manger seule, ni parler.

Après un premier procès annulé, Latimer avait été reconnu coupable le mois dernier de meurtre au second degré, ce qui le condamnait automatiquement à 25 ans de prison.

Le jury, en dehors de toute légalité, avait cependant demandé que la libération intervienne au bout d'un an.

Le juge Ted Noble a fait bénéficier l'accusé d'une disposition de la Charte canadienne des droits et libertés, qui prévoit des exemptions quand l'application de la loi violerait le droit d'une personne à ne pas subir une punition « cruelle et inusitée ». Cet article n'a jamais été utilisé dans un cas de cette gravité.

Le juge a admis qu'effectivement la punition serait excessive pour ce père de trois autres enfants, qui fait marcher une ferme modeste et qui, a-t-il estimé, a tué sa fille « par amour et compassion ».

Des handicapés se sont mis à pleurer en entendant le verdict. « La chasse aux handicapés est ouverte », a dit l'un d'entre eux.

La condamnation pour meurtre de Latimer avait suscité le mois dernier une vive émotion au pays. À l'issue du procès, lui-même avait estimé que l'on avait mal expliqué aux jurés l'état de la fillette.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100
Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée,* 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

00492 **Code du jour 49-2**

Mardi, 2 décembre 1997

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **850**
à quatre chiffres : **3479**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à midi et de 13 h à 19 h 30;
■ à Montréal: cercle des sous-officiers, 2e étage, 1701, rue Parthenais, de 9 h à 14 h 30. Objectif: 150 donneurs;
■ à Montréal: 2020, rue University, niveau Maisonneuve, de 9 h 30 à 16 h. Objectif: 100 donneurs;
■ à Bromont: Générale électrique Canada, cafétéria, 2, boul. de l'Aéroport, de 10 h à 11 h 45 et de 13 h à 17 h. Objectif: 175 donneurs;
■ à Saint-Eustache: église chrétienne évangélique, 69, boul. Saint-Laurent, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 125 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE

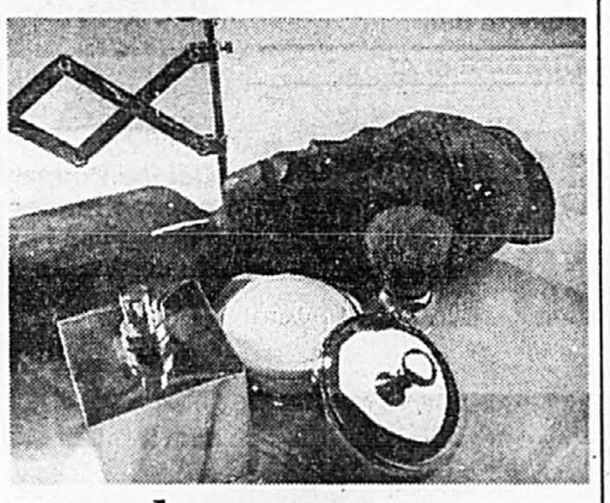

Pour hommes seulement!

■ Les jeunes loups de la finance seraient-ils, au fond, de grands nostalgiques? À les voir évoluer au centre-ville de Montréal, Paris ou New York, on pourrait souvent croire que oui. Car ces jours-ci, le nec plus ultra brode sa chemise de ses initiales et garnit ses poignets de précieux boutons de manchettes. Notre homme s'est également mis au cigare, collectionne les briquets rutilants et boit non plus du Perrier citron mais le *drink* préféré de James Bond, le *dry martini* surplombé d'une olive. À lire demain dans le cahier Mode.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Êtes-vous d'accord avec l'exemption constitutionnelle accordée à Robert Latimer, meurtrier de sa fille handicapée?

Êtes-vous d'accord avec le premier ministre de ne pas donner suite au projet d'un référendum sur la notion de peuple québécois?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 88 %
Non: 12 %

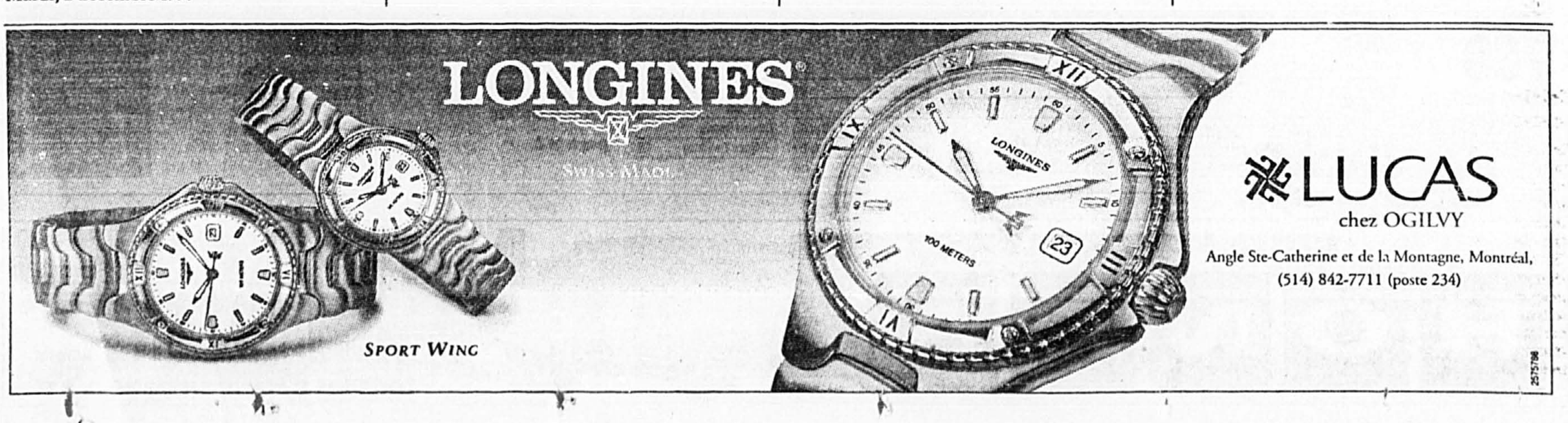

La Presse

Le mot du jour

tourbe

■ Si vous faites poser de la *tourbe* autour de votre maison, achetez aussi de bonnes bottes, car la *tourbe* est une « matière spongieuse formée par la décomposition des végétaux dans les tourbières ». Ce n'est pas du *gazon*. L'emploi du mot *tourbe* en ce sens est un anglicisme.

Le *gazon* peut être semé ou posé en plaques.

— De nos jours, le gazon est le plus souvent posé en plaques.

Paul Roux

Des adieux déchirants à la jeune Vanessa

CHRISTIANE DESJARDINS

« Fais attention à toi là-haut, Vanessa. Nous t'aimons pour toujours. » C'est par ces mots que Cinthia et Valérie ont salué pour la dernière fois, hier, à l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, leur meilleure amie Vanessa Lefrançois-Lajoie. Vanessa, 10 ans, est morte pendue sous leurs yeux, jeudi dernier, dans le gymnase de l'école Les Moussaillons, à Saint-Philippe-de-La Prairie.

Près de 200 personnes étaient entassées dans la petite église de Delson, où avait lieu la cérémonie funèbre empreinte d'émotion et de tristesse. Outre la famille, déchirée par ce deuil, on comptait dans la foule le directeur de l'école, Roland Southières, les professeurs, de même que tous les compagnons et compagnes de classe de la petite disparue.

Ces derniers, à tour de rôle, sont allés déposer une rose sur le petit cercueil blanc au début de la cérémonie. Par la suite, ceux qui en avaient exprimé le désir sont venus dire un dernier adieu au micro.

Visiblement ébranlé, le directeur de l'école a indiqué à *La Presse* que ce sont les parents qui ont demandé à ce que leurs enfants assistent aux funérailles de Vanessa.

« C'est important pour les enfants de dire un dernier adieu à Vanessa », a-t-il dit, avant d'ajouter qu'il ne souhaitait à personne de vivre une telle chose.

Le curé de la paroisse, Réal Chagnon, a parlé du caractère terrible et écrasant de l'événement. « Vanessa a terminé son parcours sur la terre. Il fut bref, mais complet », a-t-il dit en soulignant le tempérament enjoué et communicatif de l'enfant.

PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Moment de tristesse intense au salon funéraire, hier matin, pour les parents de Vanessa, Yvon Lajoie et Sylvie Lefrançois.

Pas de surveillance

Rappelons que la fillette s'amusait dans les échelles mobiles du gymnase, sur l'heure du dîner, quand elle est tombée et s'est pris le cou dans un câble de métal qui l'a étranglée. Il n'y avait pas de surveillance adulte dans cette partie du gymnase. Sa copine Cinthia était avec elle, mais n'a rien pu faire. Valérie s'apprêtait pour sa part à sortir du gymnase quand l'accident est survenu.

« J'ai vu ce qui est arrivé », disait hier la fillette encore toute retournée.

« La fin de semaine a été très difficile », a par ailleurs confié la mère de Valérie, en soulignant toutefois que l'école offrait un très bon support psychologique. « Une psychologue nous a encore appelés hier soir. »

Un peu plus tôt, au salon funéraire, les parents de Vanessa, de même que son frère Jonathan, 13 ans, et sa demi-soeur, Karine, 17 ans, tentaient de se consoler comme ils le pouvaient.

« Elle est morte en jouant, en faisant ce qu'elle aimait. Elle avait tous les os du cou cassés, on dit qu'elle n'a pas dû souffrir », disait avec peine son père, Yvon Lajoie.

Sylvie Lefrançois, la mère de Vanessa, affirme pour sa part sentir la présence de sa fille.

« Hier matin (dimanche), j'ai allumé l'arbre de Noël de Vanessa. Ce sont des lumières chantantes, mais j'ai éteint le son et nous sommes sortis. Quand nous sommes revenus, les lumières chantaient *Les anges dans nos campagnes*. C'est comme si Vanessa nous lançait un message », a-t-elle confié en essuyant ses larmes.

Mme Lefrançois réclame plus que jamais une enquête publique sur les circonstances de l'accident qui a coûté la vie à sa fille.

« Tout ce que j'ai reçu jusqu'ici, c'est une lettre de condoléances de la ministre Pauline Marois. Mais il va y avoir des accusations pour ça. On paie pour de la surveillance et il n'y en avait pas. Et il ne faut pas que ça se reproduise. »

« Il n'y a pas de raison pour l'instant de demander une enquête publique, puisqu'une investigation du coroner est en cours, de dire François Houle, responsable des communications au bureau du coroner.

« Une enquête publique est nécessaire quand on a de la difficulté à déterminer les causes d'un décès, ou quand on a des décès à thème, par exemple plusieurs noyades. Mais dans ce cas-ci, il y avait des témoins, et il n'y a pas de difficulté pour obtenir les renseignements », poursuit-il.

« L'investigation du coroner, en l'occurrence Pierre Chalut, a les mêmes pouvoirs qu'une enquête publique et pour l'instant, l'affaire suit son cours », de conclure M. Houle.

Le Super 7 à un Montréalais

Le Super 7 a comblé un Montréalais à la suite du tirage de vendredi dernier. Une sélection parfaite a valu à Charles Miller, un retraité, le gros lot de sept millions. Après avoir découvert son gain le lendemain dans le journal, M. Miller s'est fait cachottier, car il voulait avoir la certitude qu'il était bel et bien le gagnant du 7/7. « Durant le week-end, je n'ai rien dit à mon épouse Elva (à droite). Je lui ai appris la bonne nouvelle seulement ce matin », a-t-il dit lors de son passage hier à Loto-Québec, en présence de sa fille Sandra, venue de Boston pour l'occasion, et de l'animateur Yves Corbeil. Le nouveau multimillionnaire, qui a fait carrière à la radio en tant qu'annonceur, prévoit faire des dons à ses deux enfants et à ses petits-enfants.

L'EXPRESS DU MATIN

Maladie du légionnaire : tests plus tard

■ La purge effectuée ce week-end dans le réseau d'alimentation en eau chaude de l'hôpital Sainte-Justine a vraisemblablement permis d'éliminer tout risque de propagation de la maladie du légionnaire. Tel que prévu, la température de l'eau chaude a été haussée à 65 degrés celsius pendant 48 heures. On a de plus laissé couler à deux reprises, pendant cinq minutes, l'eau chaude de chacun des 4000 robinets. Ces mesures faisaient suite à la découverte d'un cas de la maladie du légionnaire chez un bébé il y a deux semaines. La maladie lui aurait été transmise par des tubes de gavage lavés avec l'eau du robinet. Des cultures seront effectuées jeudi pour confirmer que la bactérie a été éliminée des tuyaux. Les résultats seront connus lundi.

Sacs de couchage

■ La quatrième collecte de sacs de couchage destinés aux démunis, qui a débuté le 18 novembre, sera prolongée jusqu'au 13 décembre. Les marchands associés de Canadian Tire et les membres du SPCUM, qui organisent cette collecte, demandent un dernier effort de la part du public pour qu'on puisse atteindre l'objectif de 3000 sacs de couchage.

Fondation Léger

■ L'incertitude causée par le conflit aux postes pourrait avoir des conséquences difficiles pour les projets qui dépendent de l'aide financière des oeuvres du cardinal Léger. Selon Thérèse Gaudry, directrice générale à la fondation Jules et Paul-Émile Léger, qui chapeaute l'ensemble des oeuvres du cardinal Léger, ce sont surtout les plus démunis qui vont souffrir. « L'automne est traditionnellement le moment où les gens nous font parvenir leur don. Toutefois, depuis un mois, le courrier ne rentre pas ; les gens n'osent pas envoyer leur don par la poste. Actuellement, nous sommes en retard de plus de 600 000 $ et près du tiers de nos projets au tiers monde sont en danger...»

Lits défectueux

■ Certains lits en bois pour bébés de marque Bébé Cosco, fabriqués au Canada entre avril et octobre dernier, peuvent avoir des embouts vissés défectueux. Les 600 lits visés ont un support de matelas et des côtés faits de métal, avec des panneaux de bout en bois. Ils portent les numéros suivants : C007WHT, C607WHT et CMF007WHT. Dans certaines circonstances, les embouts vissés peuvent plier et se briser, compromettant ainsi la stabilité de la structure du lit et constituer un danger d'enchevêtrement. Pour plus d'informations, on joint la compagnie Dorel au (514) 323-1459 ou au 1-800-387-2229.

On se battra pour faire
LA VAISSELLE

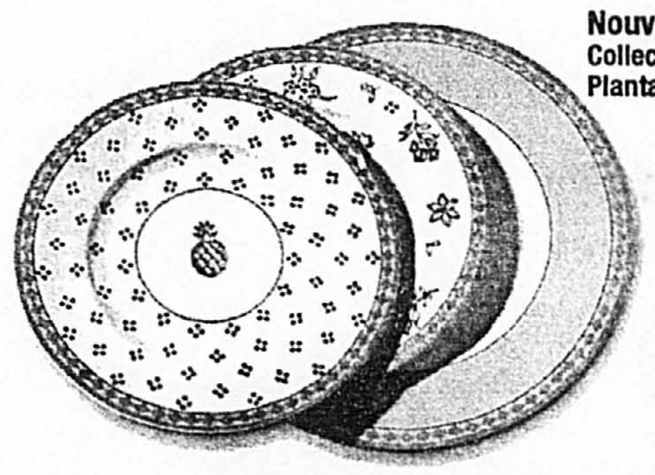

Nouveau !
Collection Switch
Plantation

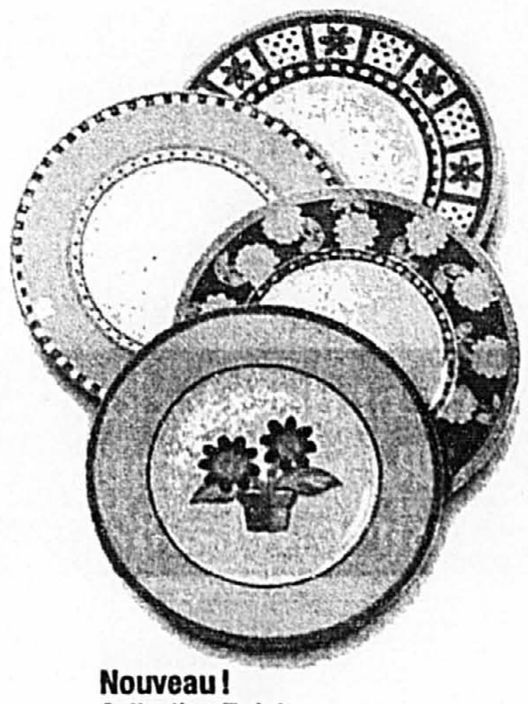

Nouveau !
Collection Twist

30% DE RÉDUCTION
SUR TOUTES LES COLLECTIONS
Villeroy & Boch

Découvrez les interchangeables de Villeroy & Boch. Profitez du temps des fêtes pour composer votre propre service parmi les diverses collections comme Switch 1, 3, 4, les nouvelles Twist et Switch Plantation et plusieurs autres. C'est vos invités qui vont être impressionnés !

AILES
LES AILES DE LA MODE
Le plaisir tel qu'Ailes

MAIL CHAMPLAIN • CARREFOUR LAVAL • PLACE STE-FOY
Lundi au vendredi : 9 h-21 h • Samedi : 9 h-17 h • Dimanche : 10 h-17 h

CESSEZ DE VOUS GRATTER LA TÊTE,
OFFREZ UNE PUCE!
La puce-à-porter des Ailes, un certificat-cadeau brillant offert en valeurs de 10 $ à 500 $.

2577007

Les tribulations de l'huissier Jean-Yves Lortie ou l'arroseur arrosé...

ANDRÉ CÉDILOT et MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Déjà pris dans la tourmente d'une chicane qui l'oppose à ses associés, l'huissier Jean-Yves Lortie vient de goûter à la médecine de ses collègues à la suite de demandes de saisie faites par un ancien ami et collègue du Parti conservateur.

Selon les documents juridiques consultés par *La Presse*, Jean Potvin a envoyé un huissier cogner à deux reprises à la porte du chic *penthouse* de Lortie, situé au 23e étage du complexe de condominiums Sir Robert Peel.

L'officier de justice a alors confisqué des meubles, un REER de 252 000 $ et la part, assortie d'un prêt, que Lortie détient au club de golf Islemere, à Laval.

Potvin a pris ces actions afin de garantir le remboursement des 150 000 $ (plus intérêts) qu'il a prêtés à l'huissier en mars 1994, pour acheter la luxueuse ferme évaluée à 800 000 $ du sénateur Michel Cogger, à Bolton-Ouest.

Cogger, un proche de l'ex-premier ministre du Canada Brian Mulroney, est alors en pleine situation financière. Accusé d'avoir empoché plus de 200 000 $ en pots-de-vin, il accumulait les factures d'avocat depuis quatre ans.

Dès le début de ses démêlées avec la justice, Lortie lui donne un coup de pouce en fondant une compagnie à numéros, qui achète la ferme et la reloue à Cogger. En gros, l'huissier de la rue Saint-Jacques investit 125 000 $, tandis que des amis de Cogger, sous le couvert d'une fiducie, lui accordent une seconde hypothèque de 400 000 $.

Mais Cogger (la Cour suprême a annulé son acquittement et ordonné qu'il subisse un autre procès sous peu) ne verse pas son loyer et Lortie est harcelé par la banque. C'est à ce moment, en 1994, que l'huissier reçoit son ami Potvin dans son condo de la Floride et lui fait miroiter la possibilité d'acheter le domaine à l'encan, afin de le revendre avec un coquet profit.

Croyant que l'immeuble appartient toujours à Cogger, Potvin avance 150 000 $ pour conclure la vente. Quant à Lortie, il s'engage à investir 50 000 $, ayant pratiquement déjà perdu 100 000 $ en prenant le risque d'endosser l'hypothèque enregistrée au nom de sa compagnie à numéros.

Ce n'est que quatre mois plus tard, inquiet parce que la vente n'a pas lieu, que Potvin, un agent immobilier de Saint-Sauveur, apprendra que la compagnie est la véritable propriétaire de la maison de Cogger et qu'elle a fait faillite huit jours après que Lortie eut encaissé son chèque de 150 000 $.

Potvin poursuit alors Lortie, qui, après avoir protesté que l'argent lui revenait et que Potvin savait tout depuis le début, finit par lui signer une reconnaissance de dette, dans le cadre d'un règlement à l'amiable. Le 17 juillet dernier, la Cour supérieure entérine le règlement et condamne donc l'huissier à rembourser son ancien partenaire. Lortie remet alors un chèque à Potvin... mais ferme son compte de banque avant que ce dernier ait pu l'encaisser.

Excédé, Potvin craint aujourd'hui de ne jamais ravoir son argent. C'est que Jean-Yves Lortie s'est placé sous la protection de la Loi sur le dépôt volontaire, le 20 août.

Les dossiers de la Cour supérieure, chambre des faillites, indiquent que les dettes de Lortie s'élèvent à 800 000 $. Outre Potvin, on trouve parmi ses créanciers Paul Martin (aucun lien avec le ministre fédéral des Finances), la Banque Nationale et les ministères fédéral et provincial du Revenu, envers lesquels l'huissier a des arrérages fiscaux de 599 850 $.

Guérilla judiciaire dans un panier de crabes

Coincé par le fisc, Lortie dénonce le système comptable de ses associés

ANDRÉ CÉDILOT

Un an jour pour jour avant de se prévaloir de la Loi sur le dépôt volontaire, Jean-Yves Lortie s'est présenté aux inspecteurs du fisc fédéral pour « régulariser » sa situation personnelle.

Il en profite pour dénoncer un système comptable informatisé, et hautement sophistiqué, que des associés de Villeneuve Golden Lortie, la plus importante firme d'huissiers au Québec, ont mis sur pied depuis 1978 afin de cacher des revenus à l'impôt.

Trois autres employés de l'importante firme d'huissiers de la rue Saint-Jacques, dont un associé, Jean-Marc Linteau, vident leur sac en même temps que Lortie. Cette démarche inusitée coïncide avec une dispute entre Lortie et d'autres associés concernant la gestion de l'entreprise.

La chicane s'est depuis transformée en guérilla judiciaire. Un des pionniers du bureau, Jean-Pierre Miller, a quitté pour créer sa propre firme d'huissiers (les deux parties se poursuivent), tandis que Jean-Yves Lortie a virtuellement été écarté de la direction de l'entreprise.

Le 26 juin, il s'est adressé à la Cour supérieure pour forcer le groupe à lui restituer ses pouvoirs. Il soutient avoir été relégué à des tâches secondaires. L'un des associés, Seymour Golden, a même créé une compagnie à numéros et renégocié le bail des locaux de la rue Saint-Jacques. La cause est toujours pendante.

Lortie attend aussi une décision de la Cour supérieure dans le litige qui l'oppose depuis 1994 à l'ingénieur André Dupras (il est le fils de l'ancien candidat à la mairie de Montréal Claude Dupras), qu'il avait engagé pour rénover son appartement en copropriété de la rue Peel. En trois ans, Lortie dit avoir investi près de 1,3 million pour aménager son appartement à la James Bond.

Dans le bilan qu'il a déposé à la chambre des faillites, Lortie se dit... sans emploi.

La Ville de Montréal convoque les huissiers

L'enquête de La Presse *soulève des questions*

ANDRÉ CÉDILOT et ANDRÉ NOËL

Le percepteur-chef de la cour municipale de Montréal, Jacques Provost, a convoqué pour aujourd'hui les firmes d'huissiers qui posent des sabots de Denver, afin qu'elles répondent aux questions soulevées par une enquête de *La Presse*.

L'article, publié hier, démontrait que des huissiers encaissent des centaines de milliers de dollars depuis des années, par l'entremise de sociétés de gestion, en remisant les voitures remorquées à l'aide du sabot. Or, la Loi sur les huissiers leur permet de toucher seulement des honoraires et non pas des revenus de remisage, que ce soit directement ou indirectement.

À Montréal, les huissiers réclament 13 $ par jour pour le remisage. Cette seule facture peut dépasser 350 $. Quand les propriétaires ne paient pas, leurs voitures sont vendues à l'encan. Les huissiers se remboursent en partie avec le prix de ces ventes, et font payer le reste à la Ville de Montréal, environ un million par année. M. Provost se demande aujourd'hui si les automobilistes et la Ville ne se font pas avoir.

Les frais de remorquage et de remisage lui semblent anormalement élevés. Par exemple, une des firmes d'huissiers, Valade et associés, vient d'obtenir un contrat de pose de sabots avec la Ville de LaSalle. Le remorquage coûte 50 $ (plutôt que 75 $ à Montréal). Pourtant, les voitures sont remorquées... jusqu'à Montréal. Elles sont remisées à l'intérieur, dans un bâtiment, pour 10 $ par jour (plutôt que 13 $). Comment expliquer la différence ? « C'est une des questions que je vais poser », a dit M. Provost.

M. Provost a transmis une plainte à l'Ordre des huissiers en mai dernier. « Depuis, je n'ai eu aucune nouvelle, a-t-il dit. J'ai dû faire un rappel la semaine dernière. Je ne comprends pas ce que fait l'Ordre. C'est une nouvelle corporation professionnelle ; elle a la plus belle occasion possible pour faire le ménage... mais la prend-elle ? »

En fait, plusieurs huissiers n'ont pas confiance dans leur corporation, qu'ils soupçonnent d'être trop proche des grandes firmes sur lesquelles elle devrait enquêter. De fait, plusieurs membres du bureau de direction et employés de l'Ordre sont, ou ont été, huissiers chez ces firmes.

Françoise Lapierre-Gagnon, ancienne directrice générale chez Villeneuve Lortie Golden et associés (une des firmes qui posent des sabots), affirme que le gouvernement aurait dû nettoyer la maison depuis belle lurette.

« Comment se fait-il que des huissiers, qui font partie intégrante du système de justice, puissent défier la loi sans voir leur permis suspendu ou sans se faire imposer d'amendes ? demande-t-elle. L'Office des professions et le ministère de la Justice devraient agir. »

Le président de l'Ordre des huissiers, Alain Coulombe, assure que son syndic fait des vérifications. Pourquoi n'y a-t-il pas encore de résultat, la Ville ayant transmis une dénonciation il y a six mois ? (*La Presse* a mis une dizaine de jours pour étoffer son dossier.) « Le syndic ne peut pas aller plus vite qu'il le peut », a répondu M. Coulombe. Selon lui, les vérifications devraient être terminées dans deux ou trois semaines.

L'Office des professions « analyse » les révélations de *La Presse*, a dit son porte-parole, Michel Sparer. De son côté, le ministère de la Justice attend les résultats de l'enquête entreprise par l'Ordre des huissiers, a dit Christiane Lussier, attachée de presse du ministre Serge Ménard.

Roche-Bobois déménage... ses prix aussi!

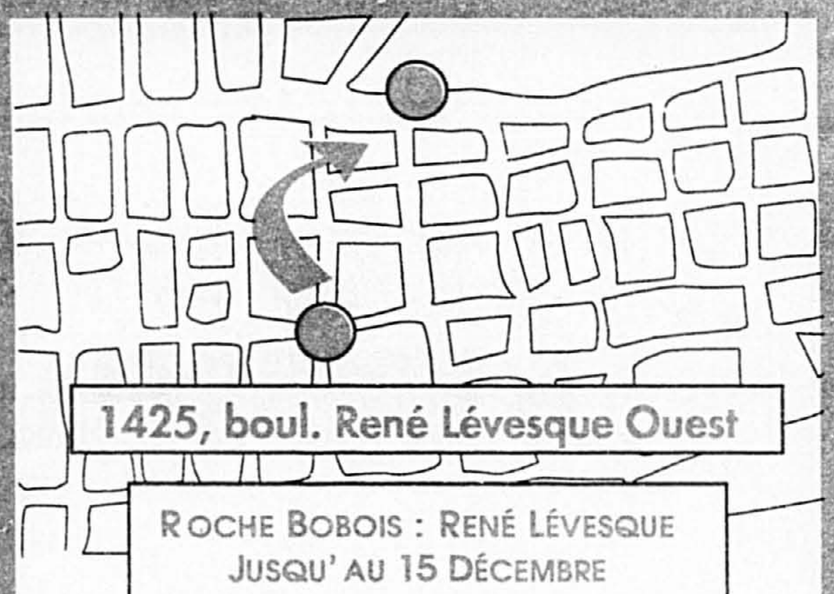

1425, boul. René Lévesque Ouest

ROCHE BOBOIS : RENÉ LÉVESQUE JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE

NOUS N'AURIONS PAS DÉMÉNAGÉ SANS VOUS EN FAIRE PROFITER.

Braderie de - 20 % à 60 %, Roche Bobois déménage et s'installe rue Président-Kennedy. Avant de découvrir les nouvelles collections, venez profiter des soldes exceptionnels sur les collections actuelles. Cette offre est valable jusqu'à la fin du mois de décembre.

ROCHE BOBOIS PARIS

LA VRAIE VIE COMMENCE À L'INTÉRIEUR

Jusqu'à épuisement des stocks disponibles
1425, boul. René Lévesque Ouest
angle rue Bishop Tél. : 871-9070

2577549-04

PATEK PHILIPPE
GENEVE

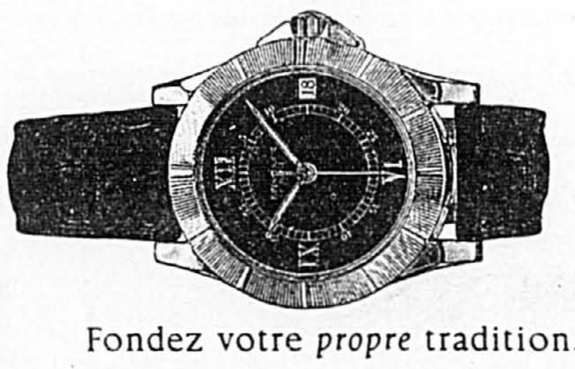

Fondez votre *propre* tradition.

Exclusif chez:
KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES • DEPUIS 1934
2195 RUE CRESCENT, (près de Sherbrooke), (514) 848-0595
MONTRÉAL

2576664

DANS LA SÉRIE « PAS DÉJÀ NOËL? »

LE CADEAU PARFAIT MÊME POUR QUELQU'UN D'AUTRE

20 présélections de stations. Autonomie de 22 heures. Limiteur automatique d'intensité sonore. Et un tas d'autres caractéristiques qui feront le bonheur de vos proches si toutefois vous les laissez reprendre leur cadeau.

Maison Sony
Plus qu'une boutique. Une Maison Sony.

2576550

9,95 $ pour 4 bonnes places !

Budget.
Sortez de l'ordinaire MC

Votre week-end débute à 9,95 $ par jour

Réservations auprès de votre agent de voyages ou chez Budget
National : 1-800-263-8970 Montréal : 514-938-1000

Veuillez mentionner le code promotionnel
A289507
au moment de la réservation.

Modalités : Offre valable sur les véhicules de catégorie économique à standard. Le tarif à 9,95 $ par jour s'applique aux véhicules de catégorie économique seulement. Offre sujette à la disponibilité et à des périodes d'interdiction. Offre non valable les jours fériés. Min./max. 3 jours de location. Une période de 24 heures constitue une journée. Le véhicule doit être pris en charge le jeudi ou le vendredi après 9 h et retourné le dimanche ou le lundi avant 9 h. La location ne comprend pas de kilomètres gratuits par jour. Tous les kilomètres sont facturés 15 ¢ le km. Offre valable aux comptoirs Budget participants du Canada. Offre sujette à la disponibilité. Les modalités de location locales s'appliquent. Cette offre ne peut être jumelée avec aucun rabais, promotion, programme CorpRate ni tarif préférentiel aux gouvernements ou aux organisateurs de voyages. Cette offre ne donne pas droit aux milles grands voyageurs. Le véhicule doit être retourné au comptoir d'origine. Garanties facultatives d'assurance, service de plein d'essence, taxes, frais de kilométrage applicables et suppléments en sus. Offre sujette à modification sans préavis. Offre valable jusqu'au 22 décembre 1997.

2576986

À nouveau arrêté pour une série de crimes violents

MARCEL LAROCHE

En liberté sous conditions pour agression sexuelle, un homme de 30 ans a de nouveau été arrêté pour une série de crimes violents, dont vol qualifié, menaces de mort, voies de fait avec une arme, séquestration et agression sexuelle sur une femme de 61 ans.

Stéphane Papillon, un homme considéré comme étant dangereux et violent, se terrait dans l'appartement d'une connaissance, à Saint-Hyacinthe, quand il a été appréhendé vendredi dernier par des policiers de la SQ. Il est soupçonné de s'être introduit par effraction dans une maison et dans une cabane à sucre de Sainte-Rosalie, près de Saint-Hyacinthe, où il a volé divers objets et un tracteur de ferme, tôt dans la nuit de jeudi à vendredi.

Poursuivant sa cavale nocturne, le suspect se serait introduit dans une autre résidence située dans la même municipalité, vers 6 h vendredi matin, pour s'attaquer à la propriétaire, une femme de 61 ans qu'il aurait agressée sexuellement en plus de lui infliger de graves blessures. Séquestrée et enfermée dans une pièce de sa résidence, la sexagénaire a finalement réussi à se libérer, vers 7 h 30, pour ensuite communiquer avec des membres de sa famille qui ont aussitôt alerté les policiers de la SQ.

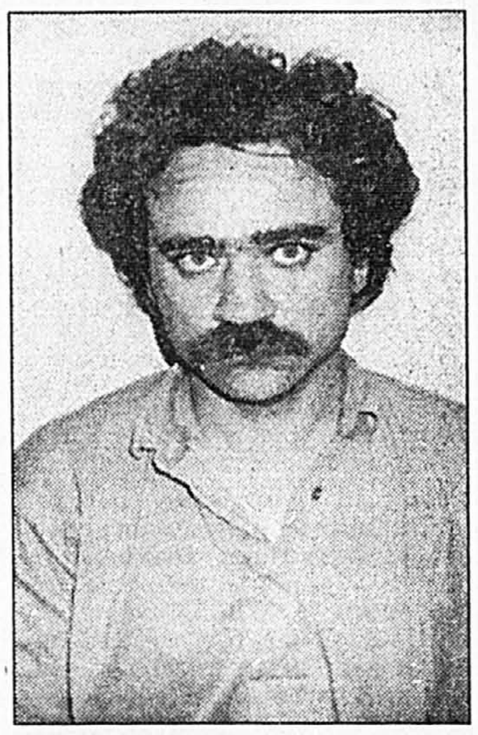

Stéphane Papillon

L'enquête menée par les policiers municipaux de Saint-Hyacinthe et des membres de l'unité des crimes contre la personne de la SQ a rapidement conduit à l'arrestation de Papillon.

Après un week-end en prison, ce Maskoutain de 30 ans a été conduit hier au palais de justice de Saint-Hyacinthe pour y être inculpé de 14 chefs d'accusation.

Les «voleurs à la masse» frappent à nouveau dans une caisse

MARCEL LAROCHE

Les « voleurs à la masse » ont de nouveau frappé dans le mille, hier, en s'emparant de 77 000 $ destinés au guichet central d'une caisse Desjardins, à Montréal.

Soupçonnés d'être les auteurs d'un vol similaire qui leur a rapporté près de 400 000 $ jeudi dernier à Chambly, sur la Rive-Sud, les bandits ont récidivé en s'attaquant cette fois à la caisse populaire Saint-Jean-Berchmans, dans le quartier Rosemont.

Ce hold-up pour le moins inhabituel, perpétré avec une masse de construction, devait marquer une série de cinq vols qualifiés commis en moins de quatre heures, hier, dans autant d'institutions bancaires de l'île de Montréal.

Des clients qui attendaient dans le hall intérieur l'ouverture de la caisse, à 9 h 28, ont raconté avoir vu deux hommes faisant aussi le pied de grue à la porte de la succursale du 2050, boulevard Rosemont.

En apercevant une employée poussant un chariot d'argent vers le guichet central de la caisse, les deux bandits ont bondi vers l'entrée principale et l'un d'eux s'est servi d'une masse pour faire voler en éclats la porte vitrée, le seul obstacle les séparant du butin convoité.

Faisant fi des témoins sidérés, les voleurs coiffés de casquettes et le visage partiellement caché par un chandail à col roulé se sont emparés des deux valises métalliques contenant 77 000 $ en petites coupures.

Utilisant la même méthode qu'à Chambly, ils ont quitté les lieux en trombe, abandonnant derrière eux la petite masse de construction, pour ensuite s'engouffrer dans un véhicule blanc de vieux modèle conduit par un complice.

À l'arrivée des policiers du poste 43 de la CUM, les malfaiteurs avaient disparu dans la nature. Des techniciens d'Urgences Santé ont cependant dû intervenir pour donner les premiers soins à deux témoins du vol en état de choc.

Maladroit

Par ailleurs, deux autres vols qualifiés ont été commis à 15 minutes d'intervalle, entre 11 h et 11 h 15 hier matin, l'un à la succursale de la Banque Nationale du 9049, boulevard Saint-Michel, où le voleur s'est accidentellement tiré un projectile dans une jambe en manipulant son arme, et l'autre à la banque CIBC du 249, Côte-Vertu, à Saint-Laurent.

Déjà connu des services policiers comme un voleur unijambiste, le bandit maladroit a décidément joué de malchance, le plomb ne s'étant pas logé dans sa prothèse de la jambe droite, mais bien dans le membre gauche !...

Le bandit, qui a failli mourir au bout de son sang, était mal en point quand les ambulanciers d'Urgences Santé l'ont cueilli à l'angle du boulevard Industriel et de la rue Saint-Vital, à Montréal-Nord, pour ensuite le conduire à l'hôpital, où les policiers l'ont mis en état d'arrestation.

Les policiers de la section des vols qualifiés du SPCUM, qui n'ont définitivement pas chômé hier, ont répondu à deux autres appels pour hold-up, l'un dans une banque de LaSalle et l'autre dans le secteur des rues Beaubien et Langelier, dans le nord-est de la métropole.

Pierre Foglia est
en reportage
au Moyen-Orient.
Sa chronique reviendra
sous peu.

loto-québec résultats

Banco
Tirage du 97-12-01
1 2 4 7 11
13 14 16 19 21
28 41 44 52 53
55 59 61 62 63

La Quotidienne
Tirage du 97-12-01
3 4
850 3479

Extra
Tirage du 97-12-01
NUMÉRO: 028888

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

loto-québec résultats
Célébration 98
1 Cadillac Catera
Tirage du 97-12-01 263B329
(numéro non décomposable)
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité. 2575222
1 Cadillac Catera chaque jour du 1er au 31 décembre

TÊTES D'AFFICHE À PRIX RECORDS!
Chez HONDA de BLAINVILLE
BERLINE ACCORD LX 1998
318$* par mois, location 48 mois
Air climatisé, transmission automatique, groupe électrique et bien plus
BERLINE CIVIC LX 1998
218$* par mois, location 48 mois
Financement 4,8% disponible
ODYSSEY 1998
298$* par mois, location 48 mois ou 4,8%** sur financement d'achat jusqu'à 60 mois sur toutes les Odyssey 1997 et 1998 neuves
CR-V LX 1997
298$* par mois, location 48 mois
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS !
CIVIC HATCHBACK CX 1998
198$* par mois, location 48 mois
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS !
2576782
* Loc. 48 mois, comptant ou échange, Accord 2110$, Civic berline 740$, Odyssey 2550$, T.T.P. en sus, CR-V 3950$, Civic Hatchback 1783$, 96 000 km inclus. Aucune obligation d'achat.
700, boul. Labelle, Blainville
(aut. des Laurentides, sortie 25)
HONDA de blainville 435-1122 / 875-1920

ACURA
En 1998, l'année va passer vite
Le modèle offert peut différer de l'illustration.
Integra 1998 278$* par mois pour 36 mois
Transport et préparation inclus
Climatiseur • lecteur de disques compacts • vitres et miroirs électriques • 4 freins à disques • pare-chocs redessinés
*Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 36 mois, établi pour l'Integra 1998, modèle DC4334W (total des paiements : 10 008$). Un acompte de 3 500$, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10$ par km supplémentaire). Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 3 ans/100 000 km. Assistance routière Acura. Les deux premiers services d'entretien (pièces en sus) sont compris dans le prix de location-bail.
Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Sujet à l'approbation du crédit.
ACURA
Une vision qui inspire un élan de passion.
ACURA LES CONCESSIONNAIRES FIABLES
ACURA BROSSARD 9100, boul. Taschereau, Brossard. 659-1616
LES GALERIES ACURA 7100, boul. Métropolitain Est, Anjou. 354-8811
ACURA PLUS 255, boul. de la Seigneurie, Blainville. 435-4455
LUCIANI ACURA 4040, rue Jean Talon O., Montréal. 340-1344
ACURA GABRIEL 4648, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux. 696-7777
2577485

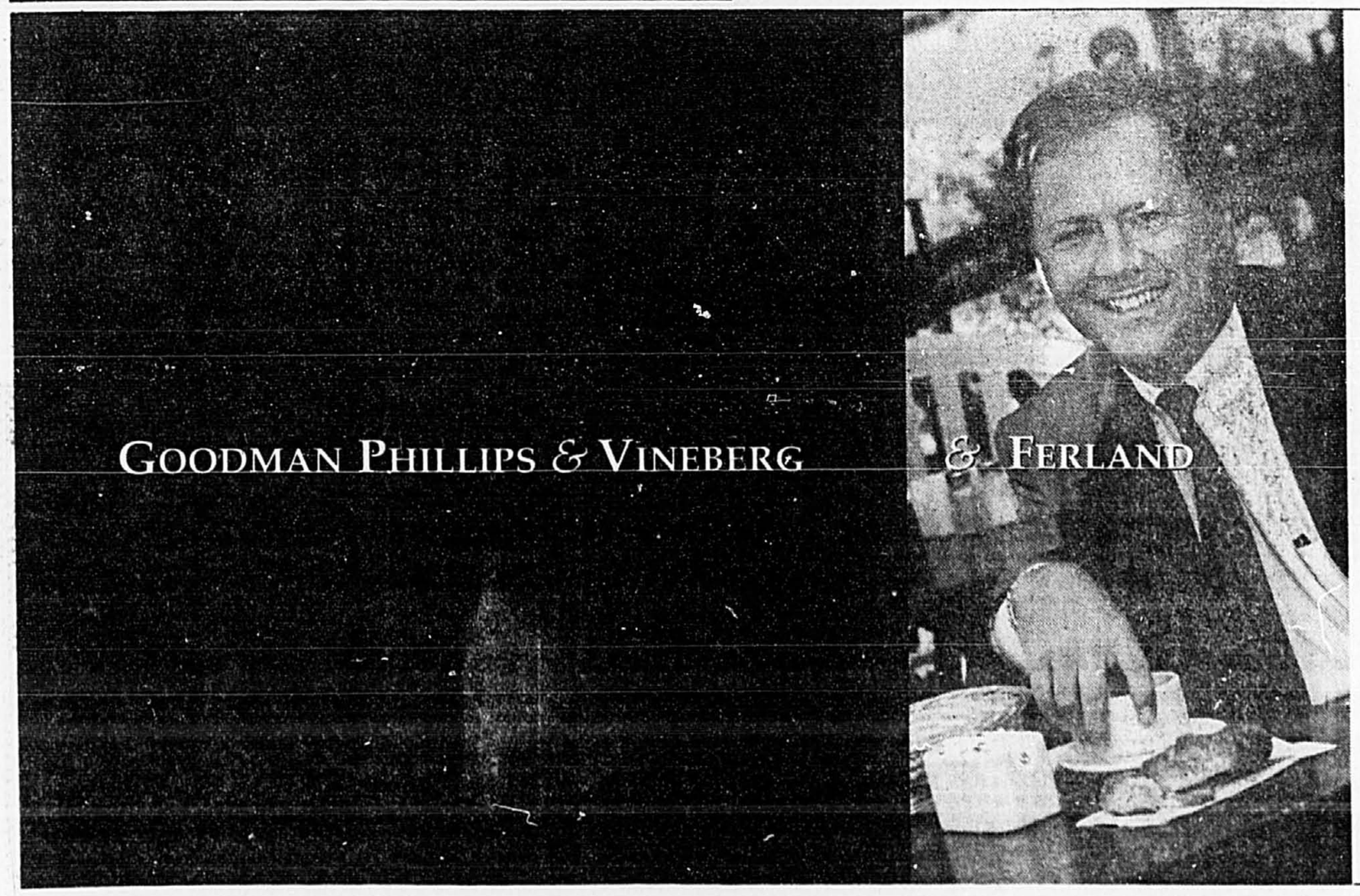

Denis Ferland.
Spécialisé en faillite et insolvabilité.
Pour s'arranger... sans compromis.
Le monde évolue. Nous aussi.
Goodman Phillips & Vineberg.
Meilleurs que jamais.
GOODMAN PHILLIPS & VINEBERG
Nous parlons affaires.
BEIJING • HONG KONG • MONTRÉAL • NEW YORK
PARIS • SINGAPOUR • TORONTO • VANCOUVER
2559197

Plus de polluants, plus de maladies mortelles

MARIE-CLAUDE GIRARD

Il existe un risque significatif de mourir de maladies cardio-vasculaires et respiratoires de même que du cancer en respirant certains polluants présents dans l'air de Montréal, révèle une étude épidémiologique de l'Institut Armand-Frappier.

L'épidémiologiste et bio-statisticien Mark Goldberg présentait hier une partie de ses résultats au colloque Transport, environnement, santé et aménagement urbain du Regroupement montréalais pour la qualité de l'air (RMQA).

Depuis trois ans, le professeur étudie 170 décès survenus entre 1984 et 1993 en rapport avec la concentration de certaines substances comme les particules en suspension, sulfate, dioxyde de soufre, dioxyde d'azote et ozone. Il conclut que les décès à la suite de cancers et de maladies cardio-vasculaires et respiratoires augmentent à court terme avec le degré de concentration de polluants dans l'air de Montréal.

Inversement, ses résultats laissent croire qu'il serait possible de réduire le risque de mortalité en diminuant la concentration de ces polluants, produits en majorité par le transport routier et la combustion fossile.

La deuxième partie de sa recherche, qui devrait être terminée l'été prochain, vise à définir les groupes à risques. L'hypothèse est que seules les personnes dont la santé est déjà précaire pourraient être affectées à court terme par le niveau de pollution actuel.

Réalisée conjointement avec les universités du Québec, McGill et de Chicago, Santé Canada, Environnement Canada et la Direction régionale de la Santé publique, l'étude de M. Goldberg rejoint la tendance observée dans les autres études épidémiologiques réalisées dans d'autres grandes villes nord-américaines.

D'autres études récentes suggèrent qu'aux concentrations actuellement mesurées dans la région, il est plausible de concevoir une augmentation de la fréquence des consultations médicales et de la mortalité pour maladies respiratoires, indique un document produit par le RMQA et la direction de la santé publique de Montréal-Centre.

Le risque serait d'autant plus grand chez les personnes âgées, les enfants asthmatiques et les personnes atteintes de maladies cardio-respiratoires vivant près des grandes sources de pollution comme les grands axes routiers et les industries. Certaines études ont également mis en relation la pollution acide et l'aggravation des troubles respiratoires.

En étudiant les mesures prises à différents endroits sur l'île de Montréal, M. Goldberg a observé des concentrations de polluants plus élevées à l'angle des boulevards Décarie et de l'autoroute métropolitaine, à proximité du tunnel Louis-Hippolyte-LaFontaine et aux environs de l'ex-carrière Miron.

Par ailleurs, une étude publiée le 8 novembre dans la revue scientifique *The Lancet* s'est penchée sur les effets à court terme de la réduction du CO2, le principal gaz à effet de serre. Les auteurs avancent que huit millions de vies pourraient être épargnées dans le monde si les pays développés acceptaient de réduire de 10 % (par rapport à 1990) les émissions de CO2 d'ici 2010 et que les pays en voie de développement réduisaient leurs émissions de 10 % par rapport aux projections pour 2010.

Des élus pas convaincus

Au printemps dernier, le RMQA a tâté le pouls des élus de la région métropolitaine sur le thème de son colloque d'hier. Il en ressort que la pollution atmosphérique et l'étalement urbain sont les enjeux les moins importants pour les élus municipaux, bien après la fiscalité, la qualité de vie et le développement économique et urbain.

Les maires restent divisés sur les solutions avancées pour diminuer la pollution atmosphérique : taxation, restriction de l'accès au centre-ville, réglementation du stationnement ou limitation du développement urbain.

La pollution de l'air devrait augmenter de 7% d'ici l'an 2010

La vitesse des automobiles sera, elle, réduite de 40%

MARIE-CLAUDE GIRARD

Tandis qu'à Kyoto, les représentants de 150 pays tentent de s'entendre sur une politique de réduction des gaz à effet de serre, une étude de la CUM et du ministère des Transports conclut que la concentration en CO_2 à Montréal augmentera de 7 % en 2010, par rapport à la situation de 1990.

De plus, les automobilistes qui peinent à l'heure de pointe ne sont pas au bout de leur cauchemar. D'après les mêmes documents, la vitesse moyenne de circulation sera réduite de 40 % d'ici treize ans en raison de la congestion, si aucune modification n'est apportée au réseau routier de la région métropolitaine.

Présenté hier au colloque du Regroupement montréalais pour la qualité de l'air (RMQA), l'étude sur la contribution du transport à la pollution atmosphérique dans la région métropolitaine rappelle que le transport est la principale source d'émissions de polluants chimiques (CO, NOx, COV) et de gaz à effet de serre (CO_2). Toutefois, on prévoit entre 1990 et 2010 une baisse de 70 %, 82 % et 63 % des émissions de monoxyde de carbone, oxydes d'azote et composés organiques volatils.

Par ailleurs, on estime qu'il y aura dans dix ans 300 000 véhicules de plus sur les routes de la région, ce qui augmentera de 10 à 15 % le temps d'attente à l'heure de pointe, indique Pierre Asselin, vice-président à la planification et au développement à l'Agence métropolitaine de transport.

Or, on n'envisage pas de construction de routes, ponts et autres infrastructures. D'ailleurs, le ministre d'État à la métropole, Robert Perreault, a été très clair à ce sujet hier, lorsqu'il a présenté aux membres du RMQA son projet de fusion des trois sociétés de transport, un projet qu'il espère concrétiser d'ici juillet prochain.

« On dit parfois qu'il faudrait construire trois ou quatre autres ponts d'ici 15 ans pour faire face à la demande telle qu'elle se dessine actuellement. Cela coûterait des centaines de millions alors qu'il suffirait peut-être de libérer les voies pour retrouver toute la capacité de la région. »

« Je pense qu'il faut trouver une nouvelle dynamique pour financer le transport en commun », a-t-il ajouté. Une contribution accrue de la part des automobilistes est une des solutions envisagées par le gouvernement, a confirmé le ministre.

Pour leur part, les auteurs de l'étude conjointe CUM/Transport Québec croient qu'il ne sera pas possible dans un « avenir prévisible » de réduire les problèmes de pollution et de congestion par le développement de véhicules moins polluants. Ils proposent plutôt d'agir directement sur la demande, les infrastructures et le transport en commun.

De son côté, M. Asselin, de l'AMT, estime que la solution passe par un financement plus important pour améliorer le service de transport en commun. « Mais la tendance est plutôt à l'inverse », constate-t-il.

Québec débloque un million pour la banque alimentaire de Moisson Montréal

PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

Le ministre d'État à la Métropole, Robert Perreault, et la directrice générale de Moisson Montréal, Marcèle Lamarche, hier au nouvel entrepôt de l'organisme.

MARTIN PELCHAT

Signe des temps ? Le gouvernement du Québec puise un million dans le Fonds de développement de la métropole pour venir en aide à la banque alimentaire de l'organisme charitable Moisson Montréal.

Grâce à des dons de 1,5 million versés par deux fondations privées (J.A. DeSève et Marcelle et Jean Coutu), l'organisme a quitté le quartier de la mode à Montréal, en novembre, pour s'établir dans des locaux plus spacieux du chemin de la Côte-de-Liesse, à Saint-Laurent.

Mais il lui manque encore des fonds pour se doter d'équipements comme un quai de déchargement (300 000 $), des chambres froides (450 000 $) et des camions (100 000 $ chacun). Le million annoncé hier par le ministre d'État à la Métropole, Robert Perreault — une subvention sans précédent dans les 13 ans d'histoire de l'organisme — servira à cela, a indiqué hier sa directrice générale, Marcèle Lamarche.

Il faut dire que Moisson Montréal, qui récupère les surplus du secteur agro-alimentaire pour les redistribuer à 200 organismes venant en aide aux enfants et aux adultes pauvres de la région montréalaise, n'a pas encore ressenti la reprise économique. Loin de là.

L'année qui vient battra encore des records de misère. Mme Lamarche prévoit que 20 millions de livres de nourriture seront probablement distribuées, comparativement à 18,3 millions l'an dernier et à 5 millions en 1989.

Les besoins évoluent tellement vite que le communiqué présenté hier par Moisson Montréal faisait déjà état de chiffres périmés. « Ça ne fait même pas un mois qu'on est ici et ce n'est plus 40 tonnes de nourriture qu'on distribue en moyenne chaque jour, c'est presque 50 tonnes, dit Mme Lamarche. On atteint toujours de nouveaux records. »

« Avant qu'on ressente l'amélioration de l'économie, il faudra aller beaucoup plus loin, poursuit-elle. La clientèle des organismes que nous desservons, ce n'est pas rendu là encore. »

Le ministre Perreault voit pour sa part dans la contribution de son gouvernement à Moisson Montréal « plus qu'un excellent investissement ». « Ça dépasse largement ce qu'on peut appeler la simple distribution des paniers de provisions », dit-il.

« Les 200 groupes sociaux et communautaires qu'elle dessert offrent non seulement des services de soutien alimentaire, mais dans plusieurs cas, ils permettent la réinsertion sociale. »

Le ministre donne l'exemple de Resto-plateau, qui, en plus de distribuer la « soupe populaire », offre un programme de formation aux sans-emploi. « On leur donne une formation dans l'alimentation et ces gens-là vont pouvoir se trouver éventuellement un emploi dans la restauration par la suite », souligne M. Perreault.

Le Fonds de développement de la métropole est doté d'une caisse de 100 millions pour trois ans, dont 30 millions sont dépensés chaque année.

Têtes d'affiche

■ Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, deux organismes proposent des expositions artistiques. Il s'agit d'une part de Visions sur l'art, qui sous les auspices de l'Office des personnes handicapées du Québec, présente les oeuvres d'une vingtaine d'artistes à la galerie de Loto-Québec (500, rue Sherbrooke Ouest) jusqu'au 9 décembre. Il s'agit également de la Bourgade et l'Étape, qui célèbrent leur 15e et 20e anniversaire, lors du vernissage de l'artiste Jeannette Pékari (aphasique et malentendante), qui offrira alors, demain au 1001, boulevard de Maisonneuve Est, 4e étage, une peinture . Ces deux organismes favorisent l'intégration au travail des personnes handicapées.

■■■

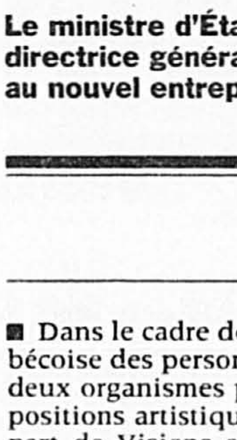

Rosaire Morin

■ L'auteure de théâtre Marie Laberge, la cinéaste Anne Claire Poirier et l'expert en athlétisme en fauteuil roulant Jean Laroche ont reçu hier les Grands Prix de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, reconnaissant les mérites de chacun dans leur domaine respectif : prix Ludger-Duvernay en littérature, prix André-Guérin en cinéma et prix Maurice-Richard en sport. Chacun de ces prix est assorti d'une bourse de 3000 $ de la fondation du Prêt d'honneur de la SSJBM. Rosaire Morin, directeur de la revue *l'Action nationale*, auteur, journaliste et dirigeant d'associations a pour sa part reçu la médaille d'argent *Bene merenti de patria*. Rappelons enfin que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a fait d'Yves Michaud son Patriote de l'année.

■■■

Sébastien Lareau

■ Le quatrième tournoi de tennis Sébastien Lareau de l'Association pulmonaire du Québec se déroulera le vendredi 5 décembre, au Tennis 13 de Laval, sous la présidence d'honneur de l'homme d'affaires Jean Moreau et du magicien Alain Choquette. Souffrant d'asthme, Sébastien Lareau fait bien plus que prêter son nom à cette activité car il est particulièrement sensible aux souffrances des enfants asthmatiques. Coût : 200 $ (45 $ pour le dîner et la soirée seulement). Renseignements : 596-0805 ou 1-800-295-8111. L'Association pulmonaire compte un nouveau président, Me François Demers.

■■■

■ Organisme d'éducation et de coopération internationale, le Club 2/3 vient d'élire un nouveau conseil d'administration pour sa section québécoise. Le frère Robert Boucher, Gaëtan Thibeault, Suzanne Mathieu, Yvan Dupéré, Jean-Louis Gingras, Lise Racine, Andrée Fortin, Jean-Guy Vaillancourt, Christiane Malet, Benoît Garneau, Juan Rodriguez (président) et Judith Bergeron (directrice générale) sont responsables du bon fonctionnement de cet organisme humanitaire.

■■■

■ Le Prix de la fondation Marie-Vincent, pour souligner une contribution remarquable à la lutte contre l'abus et la négligence faites aux enfants, ou pour la prévention de tels événements, a été remis pour la première fois, à un organisme, le Regroupement des équipes régionales Espace, qui offre un programme éducatif au préscolaire et au primaire (ainsi qu'aux adultes) pour prévenir toutes formes d'abus envers les enfants.

■■■

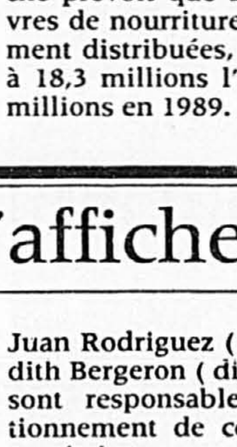

Gaétan Grenier

■ La récente Semaine de prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies a été l'occasion, pour l'industrie de la construction, de souligner les mérites de celui qui a le mieux contribué au programme de prévention et d'intervention, Gaétan Grenier, auquel on a remis le trophée Rose des sables à l'occasion d'un colloque réunissant 200 intervenants en toxicomanie. Le lauréat a louangé l'engagement des associations patronales et syndicales, et de centaines de bénévoles, qui ont contribué au succès d'une entreprise commune pour le mieux-être des travailleurs de l'industrie de la construction.

■■■

■ Vision mondiale présentera son programme de parrainage d'enfants du tiers-monde, dans un stand qui se retrouvera au Salon des artisans devant se tenir au Faubourg Sainte-Catherine (1616, Sainte-Catherine Ouest) du 5 au 7 et du 12 au 14 décembre. Renseignements : 845-3737.

■■■

■ Ont remporté les prix Équinoxe (Société des relationnistes du Québec), pour les meilleures campagnes de relations publiques : Sylvie Marier, de l'Union des producteurs agricoles ; Abdellah El Mzem ; Christiane Beaulieu de la Banque de développement du Canada, et Jacques Racine, d'Hydro-Québec.

■■■

■ Les musées font leur entrée dans les centres commerciaux à l'initiative du promoteur François Arcand, qui a fait se réunir les boutiques des musées d'Art contemporain, des Beaux-Arts, McCord et Pointe-à-Callière, dans les boutiques *Musée et cie*, qu'on retrouvera dans les centres commerciaux Place Montréal Trust, Mail Champlain, Centre Rockland et Carrefour Laval.

Adressez vos communiqués à:
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Le président du RCM démissionne avec fracas

En claquant la porte, Michel Lemay invite à la formation d'un nouveau parti

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Michel Lemay, président du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) depuis juin dernier, a annoncé avec fracas hier sa démission qui couvait depuis quelque temps et a invité tous les membres du RCM qui prônent l'ouverture et le rassemblement de tous les Montréalais à le suivre afin de fonder un nouveau parti.

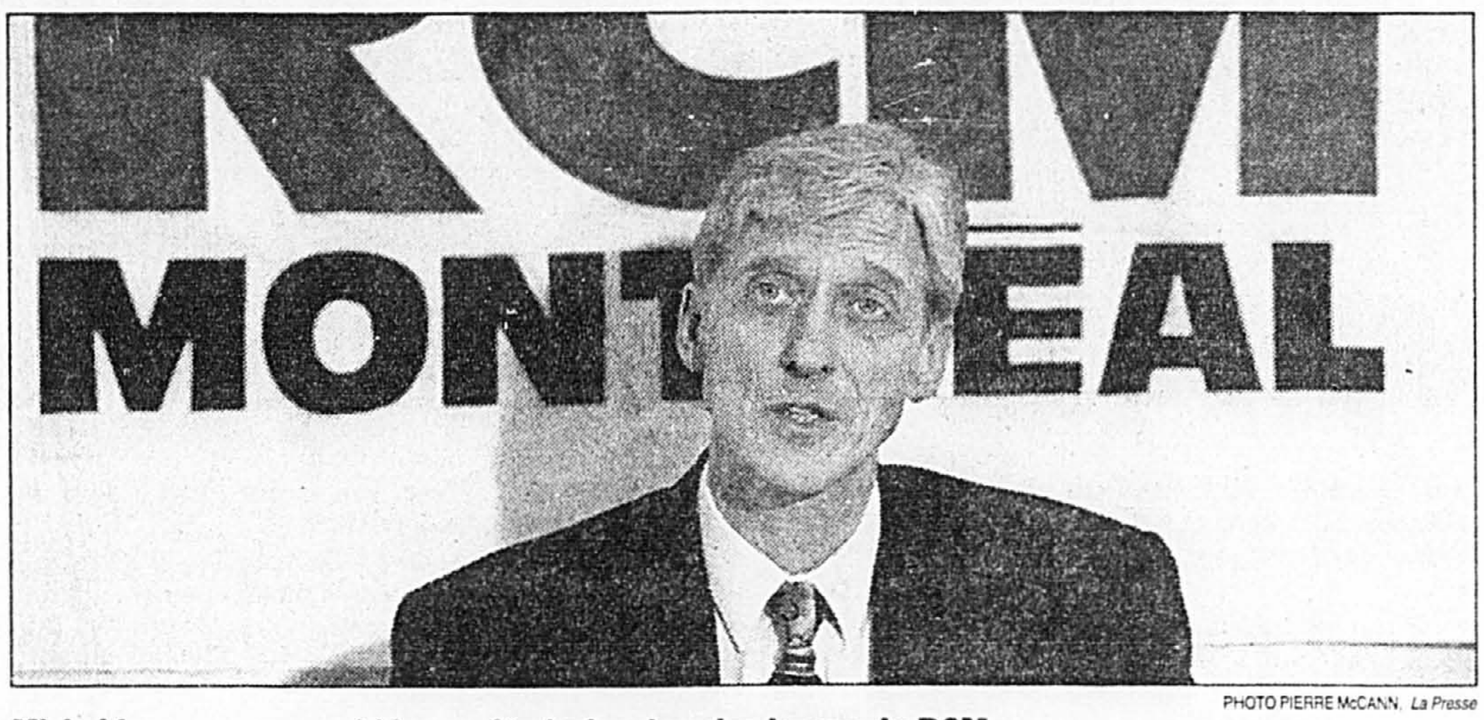

PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Michel Lemay a annoncé hier sa démission dans les locaux du RCM.

Il a attribué la cause de son départ aux deux candidats potentiels à la direction du parti, Thérèse Daviau et Michel Prescott, qui ont tout fait pour créer un climat de méfiance à son endroit. « J'ai été extrêmement secoué et touché par le départ d'André Lavallée du caucus du RCM. J'ai alors réalisé l'immensité du fossé qui sépare le *membership* du RCM. C'est alors que mes espoirs d'une unité vigoureuse se sont amenuisés », a-t-il dit.

Au cours de la conférence de presse, le président démissionnaire, qui avait utilisé pour la circonstance les locaux du RCM, a soutenu que « les prochains jours nous diront si le RCM va mourir ou non ».

M. Lemay a déclaré qu'il devrait entraîner avec lui au moins cinq à six membres de l'exécutif du RCM, certains membres de la commission du programme et d'autres conseillers élus.

Selon des informations recueillies auprès de son entourage, les conseillers Michael Applebaum et Helen Fotopoulos seraient sur le point de démissionner à leur tour du caucus RCM afin de joindre le nouveau mouvement, qu'un noyau d'une trentaine de personnes devrait mettre sur pied ce soir même lors d'une rencontre à l'UQAM.

Outre ces deux conseillers, l'embryon du nouveau parti compterait le conseiller André Lavallée, qui a quitté le parti la semaine dernière, Yolande Cohen, l'ancienne candidate à la mairie en 1994 pour la Coalition démocratique/Montréal Écologique qui a annoncé, il y a à peine deux semaines, son adhésion au RCM, ainsi que les conseillers indépendants Pierre Goyer et Martin Lemay.

Réactions

Le nouveau parti ne serait pas fondé avant l'année prochaine.

L'éclatement du RCM a son origine dans une résolution que le président du parti a fait adopter par l'exécutif, visant à reporter en avril le congrès pour l'élection d'un chef et à lancer un vaste mouvement de rapprochement avec la population montréalaise baptisé Participation Montréal. Le projet comportait au départ l'élection du chef au suffrage universel, mais M. Lemay aurait abandonné cette idée lors du brunch des coordonnateurs le 23 novembre lorsqu'on lui a signalé qu'une telle entreprise comportait d'énormes risques.

La candidate déclarée à la direction du parti, Thérèse Daviau, a minimisé le départ fracassant de M. Lemay en signalant que cela prouve que « le RCM est un parti où la démocratie est bien vivante ».

Mme Daviau soupçonne toujours certains membres de l'exécutif, dont le démissionnaire, d'avoir voulu modifier les règles du parti afin d'aider la candidature éventuelle de Jean Doré.

La chef de l'opposition ne voit pas d'éclatement au sein du RCM, seulement quelques départs liés à des divergences de vue. Signalant que le RCM est le seul parti vraiment organisé à Montréal, elle est d'avis que, malgré le départ de quelques personnes, le parti va reprendre son envol une fois que la poussière sera retombée.

L'autre candidat pressenti à la direction du parti, Michel Prescott, a commenté le départ du président du RCM ainsi : « Il fait le jeu d'un futur candidat déçu qui voit qu'il ne pourra gagner le leadership selon les règles actuelles. Nous assistons à un refus du changement de garde au RCM, à quelqu'un qui réalise sa perte d'influence sur le parti et la prochaine administration municipale. »

Avec le départ de Michel Lemay de la présidence du parti, plusieurs personnes pensent que Abe Limonchik, qui jouit d'une grande crédibilité, pourrait prendre sa succession.

Westmount gèle les taxes en omettant la facture de la réforme Trudel

MARTIN PELCHAT

La Ville de Westmount a décidé hier d'ignorer la facture de la réforme Trudel en présentant un budget qui n'en tient pas compte.

Première ville de la banlieue de l'île de Montréal à déposer son budget 1998, Westmount avertit toutefois ses citoyens que le gel des taxes annoncé hier pourrait n'être que de courte durée si elle n'arrive pas à absorber, notamment grâce à une réduction de 6 % de sa masse salariale et de celle de la CUM, les 2,7 millions de la réforme Trudel.

« Dans la lettre que j'envoie à chaque année aux citoyens avec le compte de taxes, je vais leur dire : attendez-vous à une autre facture plus tard », explique le maire Peter Trent. Les pourparlers entre la municipalité et ses syndicats sont demeurés jusqu'à maintenant stériles.

L'ampleur de la hausse qui pourrait être imposée via un budget supplémentaire au début de 1998 est encore indéterminée, mais elle atteindra au plus 10 cents par 100 $ d'évaluation, soit environ 7,5 %, note M. Trent.

La Ville maintient pour l'instant, pour la septième année consécutive, un gel de ses dépenses et affiche un taux d'imposition de 1,35 $ par 100 $ d'évaluation, égal à celui de 1997. Le budget sera de 50,6 millions.

« On adopte un budget *business as usual* parce qu'on refuse la facture, lance M. Trent. On veut envoyer le signal qu'on n'accepte pas cette facture-là. »

« Je ne crois pas aux budgets virtuels, sauf si le gouvernement nous donne la capacité de le faire et les outils pour réduire nos coûts de main-d'oeuvre », ajoute M. Trent, dans une allusion au budget présenté la semaine dernière par la Ville de Montréal.

Avec la complicité de Québec, Montréal pourra exceptionnellement escompter dans son budget 1998 la réduction de 6 % de sa masse salariale et la baisse de sa quote-part à la CUM, et cela même si ni la Ville, ni la CUM n'ont encore réussi à obtenir de leurs employés ces 6 %.

Président de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal, M. Trent sera d'ailleurs à Québec aujourd'hui pour défendre sa position devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi créant le fonds où seront déposés les 375 millions payés par les municipalités dans le cadre de la réforme Trudel.

Les employés syndiqués du CHUM demandent la médiation

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Pendant que le Conseil des services essentiels se penche sur la possibilité d'une grève illégale au Centre hospitalier de l'Université de Montréal, les dirigeants des syndicats des employés généraux des campus Notre-Dame et Hôtel-Dieu, toujours incapables de s'entendre avec la direction du CHUM, réclament la nomination d'un médiateur afin de dénouer l'impasse qui persiste au sujet des affichages de postes.

Les syndicats demandent de plus au ministre de la Santé, Jean Rochon, de faire pression auprès du CHUM pour que ses dirigeants acceptent de se plier à la démarche.

L'annonce de cette nouvelle étape dans le conflit qui fait rage depuis deux semaines au CHUM est survenue hier midi, après une brève rencontre entre les leaders des deux syndicats affiliés à la CSN, Jocelyne Fortier et Ginette Auger, et le directeur des ressources humaines de l'hôpital, Yvan Faucher, qui a présenté la liste des 179 postes que la direction s'apprête à combler pour faire suite aux engagements pris la semaine dernière.

C'est flanquées du président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS), Louis Roy, que les deux présidentes ont lancé leur appel au ministre. « On a besoin d'un médiateur pour éviter un affrontement », a indiqué Mme Fortier, qui représente les 1700 syndiqués de Notre-Dame.

Les syndicats ne sont pas satisfaits des avancées faites à ce jour par les dirigeants du CHUM. Le refus de se conformer au protocole d'entente provincial de juin, qui prévoyait que tout poste non aboli dans les 60 jours suivant un départ à la retraite devait être affiché, de même que le refus de négocier au cours du dernier week-end, montrent que la direction ne joue pas cartes sur table, disent-ils.

Mme Fortier a répété que le recours à la grève illégale, pour lequel son syndicat et celui de Mme Auger détiennent des mandats, demeure une solution « extrême » qu'elle préférerait éviter. Mais, malgré la menace d'une ordonnance du Conseil des services essentiels, qui a entendu les parties jusque tard en soirée et n'avait pas encore rendu de décision au moment de mettre sous presse, elle refuse d'écarter la possibilité d'un débrayage.

M. Roy a profité de l'occasion pour critiquer le Conseil, qui, dit-il, « s'est totalement discrédité au cours des années » et n'a « plus aucune notion des besoins de la population ».

« Une des premières choses que le Conseil des services essentiels devrait faire, a-t-il ajouté, c'est d'émettre une ordonnance pour faire respecter la convention collective et les ententes locales par la direction du CHUM. »

M. Roy a affirmé que l'attitude patronale dans le dossier du CHUM n'augurait rien de bon à la veille de la prochaine ronde de négociations dans le secteur public, qui doit débuter en janvier. « Les conventions collectives sont des contrats signés. Si elles ne sont pas respectées, comment aborderait-on les négociations, avec une partie patronale qui n'est pas capable de respecter ses ententes ? »

Hier soir, le CHUM n'avait toujours pas fait part de sa réponse à la demande de médiation. Au cabinet de Jean Rochon, l'attaché de presse Martin Caillé s'est borné à déclarer que la demande serait analysée et qu'une réponse serait donnée rapidement.

HONDA BAS PRIX HONDA BAS PRIX HONDA BAS PRIX HONDA BAS PRIX

Chez-nous, décembre c'est encore moins cher !

DU 1er AU 5 DÉCEMBRE

0$ Comptant disponible
ACCORD 98
À partir de 318 $* /mois
Incluant: Automatique, climatiseur et groupe électrique

1000$ DE PLUS POUR VOTRE ÉCHANGE
TOUTE MARQUES ACCEPTÉES !

0$ Comptant disponible
CIVIC BERLINE
À partir de 218 $* /mois
• CLIMATISEUR • GR. ÉLECTRIQUE • AUTOMATIQUE

+ 1er PAIEMENT AVRIL 98

RIVE-NORD
HAMEL HONDA
Téléphonez-nous !
OUVERT JUSQU'À 21 HEURES.
*Bail 48 mois, taxes en sus. Comptant ou échange équivalent. Accord 2 110 $, Civic Berline 740 $, T.T.P. en sus v. r. garantie, 96 000 km inclus. Sur approbation du crédit.
CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION
130, rue Dubois, St-Eustache 491-0440
Voie de service de l'aut. 640... 875-1919

RIVE-SUD
CHAMBLY HONDA
+ Financement bancaire sur approbation de crédit
850, boul. Périgny, Chambly 658-6699
À 15 minutes des 3 ponts, rte 112... 990-6699

Internet : www.groupehamel.com
groupe HAMEL Une affaire de Confiance!

La situation de Montréal est dramatique, dit Divay

GILLES GAUTHIER

La situation financière de la Ville de Montréal est « dramatique » et pour éviter une décote par les sociétés d'analyse du crédit, il faut régler les problèmes légués par le passé, gérer le présent d'une façon très serrée et avoir un oeil sur les prochaines années, qui seront marquées par des changements profonds au chapitre des évaluations foncières.

La Ville « n'a plus de marge de manoeuvre financière et fiscale » pour faire face à ses obligations, a déclaré hier son directeur général, Gérard Divay, qui posait un premier diagnostic publiquement depuis son entrée en fonction le 20 octobre dernier.

De plus, « elle a atteint un point d'étranglement financier » parce qu'elle doit faire face simultanément à un effritement de la base de ses revenus, « à cause du marasme foncier des dernières années », et à un accroissement inévitable de ses obligations.

Le prochain rôle d'évaluation, établi selon les valeurs au 1er juillet 1997, sera déposé en septembre 1998 et s'appliquera aux trois années suivantes. Les valeurs « taxables » pourraient subir une diminution se situant entre quatre et cinq milliards, soit une baisse de 10 à 15 %. Selon M. Divay, qui comparaissait devant la Commission des finances et du développement économique du conseil municipal, ces changements se traduiront « par toutes sortes de transferts d'une catégorie de contribuables à une autre, des transferts du non-résidentiel vers le résidentiel et aussi beaucoup de transferts à l'intérieur même du secteur résidentiel ».

M. Divay reprend le discours de son patron, Pierre Bourque, en affirmant qu'il faut régler d'une façon durable les problèmes légués par le passé, soit les déficits des caisses de retraite et la dette des sociétés paramunicipales.

La Commission, qui est formée majoritairement de représentants de l'opposition, a adopté une résolution présentée par le conseiller indépendant André Lavallée demandant au conseil municipal de prier le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, de comparaître devant les élus « afin de connaître les intentions du gouvernement avant l'adoption du budget ».

L'administration exclut toute hausse de taxes en 1998. Les mises en commun de services avec d'autres municipalités et organismes, qui combleront en principe 53 millions du déficit de 125 millions, « doivent faire l'objet de décisions importantes au début du printemps prochain », a déclaré Johanne Lorrain, responsable du budget au comité exécutif. « Si elles ne sont pas prises, il faudra que Québec verse une compensation. »

M. Trudel s'est tout au plus dit prêt à envisager une aide si l'objectif de 53 millions n'est pas atteint.

La STCUM refuse à la CUM les 6 millions demandés

MARTIN PELCHAT

Le conseil d'administration de la Société de transport de la CUM n'a pas l'intention de livrer à la CUM les six millions qu'elle lui demande à titre d'« effort supplémentaire », et surtout pas en renonçant au gel des tarifs annoncé en novembre.

« Un effort additionnel de cet ordre-là nous apparaît comme irréalisable, tranche le président du conseil de la STCUM et maire de Montréal-Nord, Yves Ryan. On n'est pas l'Hôtel de la monnaie ! Depuis quand ce serait toujours à la STCUM de balancer le budget de la CUM ? »

Dans ces circonstances, il faudra un vote majoritaire au conseil de la CUM, le 10 décembre prochain, pour amender le budget de la STCUM et ultimement imposer une hausse des tarifs au taux de l'inflation.

Ce qui se traduirait, estime M. Ryan, par une augmentation de 0,50 à 1 $ de la CAM mensuelle régulière, qui est actuellement à 45 $, et d'environ 0,50 $ de la carte étudiante (19 $). Or, les usagers méritent un répit, insiste le président, en rappelant que toute hausse mettrait en péril la croissance espérée de l'achalandage.

La STCUM a présenté le 5 novembre un budget qui prévoyait un gel des tarifs en 1998 et une diminution de neuf millions de la contribution des municipalités. Le comité exécutif de la CUM s'attendait toutefois à une diminution plus importante de cette contribution en cette année difficile et espérait que les tarifs seraient ajustés au taux de l'inflation.

Jeudi dernier, le comité exécutif a finalement décidé de demander six millions de plus à la société de transport, dont environ 3,6 millions pourraient provenir de la hausse des tarifs. La CUM estime que la STCUM pourrait trouver le reste dans ses surplus.

Hier matin, les membres du conseil d'administration de la STCUM ont discuté de la question et convenu d'opposer une fin de non-recevoir à la demande de la CUM, qui devra donc soumettre la question à un vote du conseil, si les six millions sont indispensables à l'atteinte de son propre équilibre budgétaire. Un amendement au budget de la STCUM par le conseil de la CUM ne serait pas un précédent. C'est notamment arrivé lors du budget 1995.

Yves Ryan note que la STCUM a gelé depuis plusieurs mois nombre de dépenses (achats, services professionnels). Les sommes ainsi libérées ont déjà été affectées, dit-il.

« D'où pensent-ils que vient la réduction de neuf millions de la contribution des villes ? » poursuit M. Ryan, en soulignant que cette contribution a diminué de 31 millions en quatre ans.

« Notre affaire est tissée tellement serrée que c'est impensable qu'on puisse se revirer de bord aussi naïvement et aussi bêtement. Je ne pense pas que ce serait sérieux de la part du conseil de la STCUM de dire : 'Vous en voulez plus, voilà'... »

Mais selon un des membres du comité exécutif de la CUM, le président de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal, Peter Trent, le comité exécutif n'exige pas de la STCUM ces six millions.

« Ce n'est pas une exigence, dit-il. Le comité exécutif n'a pas le pouvoir d'exiger. C'est moi qui ai dit : 'Il ne faut pas exiger, il faut s'asseoir avec eux pour voir les possibilités.'

« Étant donné qu'il y a encore tellement d'imprévus actuellement, il est trop tôt pour dire que la STCUM pourrait ou pas devoir adopter un budget comportant une hausse des tarifs », insiste M. Trent.

La Conférence des maires n'a d'ailleurs pas encore de position là-dessus et il n'est pas acquis qu'un amendement du budget de la STCUM serait entériné par la majorité, croit de son côté M. Ryan.

Sautez sur les bonnes occasions

2,9 %* DE TAUX DE CRÉDIT JUSQU'À 48 MOIS

Escort 98

Sur ces modèles 98 en stock :
- Escort
- Escort ZX2
- Taurus
- Sable
- Contour
- Mystique
- Ranger

AVANTAGES LOCATION 24 mois
LE PLAISIR DE CHANGER DE VÉHICULE AUX DEUX ANS
OPTION D'ACHAT À VALEUR GARANTIE
MINIMISEZ VOTRE OBLIGATION FINANCIÈRE

Windstar GL 98 :
- 4 fauteuils Capitaine
- Climatiseur
- Transmission automatique
- 7 passagers
- jantes en aluminium de 15 po
- Freins ABS aux 4 roues

269 $** PAR MOIS
TRANSPORT INCLUS. AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ REQUIS.

Windstar GL 98

GROUPE 357B :
- Moteur V6 de 3,8 litres, 200 chevaux
- Volant réglable
- Programmateur de vitesse
- Groupe électrique :
  - Verrouillage des portes
  - Lève-glaces
  - Rétroviseurs
- Glaces unidirectionnelles

CHOISISSEZ LE PAIEMENT QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

Mise de fonds ou échange équivalent	Mensualité - Location 24 mois
2 995 $	269 $
1 995 $	319 $

LOCATION SANS COMPTANT DISPONIBLE

OFFRES D'UNE DURÉE LIMITÉE

FORD

Vos concessionnaires Ford et vos concessionnaires Lincoln Mercury

Notre site web : www.acfmq.qc.ca

MERCURY LINCOLN

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS : Obtenez un rabais supplémentaire de 750 $. Voyez votre concessionnaire pour les détails.

* L'offre de taux de crédit s'applique à l'achat des modèles neufs 1998 ci-haut mentionnés en stock. Sujet à l'approbation du crédit. ** Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Des frais de 0,08 $ du kilomètre après 36 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails.

Un procès pour meurtre où il est plus souvent question du veuf que de l'accusé

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Au procès de Yannick Auclair, qui a débuté hier, il a été plus souvent question de Mario Auclair, le coaccusé dans cette sordide histoire de meurtre. Mario est le mari de la victime, Guylaine Leblond, 28 ans, chauffeur d'autobus à la STCUM.

Yannick Auclair est jugé par un jury de sept femmes et cinq hommes, présidé par le juge Kevin Downs, de la Cour supérieure.

Dans une grande salle du palais de justice de Laval remplie aux trois quarts, l'avocat de la défense, Marc Labelle, a en effet souvent fait allusion aux dettes et à la maîtresse du mari. La date du procès de Mario Auclair, un chauffeur de camion de 34 ans, n'est pas encore connue.

Le principal témoin hier a été la mère de la victime, Colette Côté-Leblond, 67 ans. Interrogée par le procureur de la Couronne, Dominic Saint-Laurent, elle a raconté comment elle avait découvert sa fille morte, le matin du 11 mai 1996, assise du côté passager dans sa camionnette en stationnement dans l'entrée de sa maison située au 4195, rue Fafard, dans le quartier Chomedey, à Laval. Elle aurait dû commencer son quart de travail à 6 h.

Elle a expliqué que vers 9 h, encore en vêtements de nuit, elle était au téléphone avec une autre de ses filles quand Mario Auclair lui a arraché le téléphone en lui disant que sa femme baignait dans son sang. Il a fait le 911.

Mme Côté-Leblond se souvient qu'il lui a lancé ces mots après avoir ouvert la porte quelques secondes seulement pour aller prendre son journal.

Mme Côté-Leblond est alors sortie et elle a tenté d'ouvrir la portière du véhicule, mais en vain. Elle a alors demandé à son gendre d'aller chercher les clés.

Lorsque la portière a été ouverte, elle a vu sa fille : « Je lui ai touché aux cuisses et j'ai lancé 'Guylaine, Guylaine'. Elle n'a pas répondu. »

Elle a ensuite souligné avoir vu Mario Auclair qui criait et pleurait. « Il semblait pleurer, je n'ai pas vu de larmes », a ajouté la pauvre femme.

Au début de son témoignage, Mme Côté-Leblond, qui habitait avec sa fille et son gendre, ainsi que Yannick, le neveu de Mario, a indiqué qu'elle était arrivée à la maison vers 3 h 30, après être allée jouer au bingo et aux cartes avec d'autres membres de sa famille. En entrant, elle a vu Mario descendre au sous-sol afin d'aller voir son neveu qui toussait.

Un bail à St-Pierre avec sa maîtresse

Puis Mme Côté-Leblond a subi un contre-interrogatoire de la part de Me Labelle, qui lui a demandé si elle connaissait Carole Dalmaire, qui était selon toute vraisemblance la maîtresse de Mario.

Elle a répondu avoir reconnu lors de l'enquête préliminaire une femme, Carole Dalmaire, qui était arrivée à la maison de la rue Fafard avec Mario. Ce dernier l'avait présentée à sa femme comme étant une cousine.

Me Labelle lui a par la suite montré un bail signé par Carole Dalmaire et Mario Auclair, pour la location d'un appartement rue Stanley, à Saint-Pierre, entre le 1er février 1995 et le 31 janvier 1996. Elle a rétorqué qu'elle n'avait jamais vu ce document et qu'elle ne savait rien à ce sujet.

L'avocat lui a par la suite présenté quelques lettres de diverses compagnies qui réclamaient de l'argent à son gendre pour des factures impayées ainsi qu'une autre lui refusant de l'assurance-salaire.

Selon Mme Côté-Leblond, Mario Auclair n'avait jamais d'argent.

Me Labelle lui a aussi exhibé deux contrats, dont l'un pour la location d'un nouveau camion, où apparaissent les signatures de Mario Auclair et Guylaine Leblond. Elle a reconnu celle du coaccusé, mais pas celle de sa fille.

Deux élèves abattus dans une école

Agence France-Presse
PADUCAH, Kentucky

Un élève a ouvert le feu avec un pistolet automatique sur un groupe de condisciples en train de prier dans le hall d'entrée de l'école secondaire Heath, à Paducah, faisant deux morts et six blessés, selon un nouveau bilan établi hier soir.

Le meurtrier, dont ni l'âge ni l'identité n'ont été communiqués, a été immédiatement arrêté et placé en garde à vue. Il avait trois chargeurs pleins dans ses poches, a indiqué le directeur de l'école.

Huit élèves membres d'un « cercle de prière » ont été atteints par balles, dont deux grièvement, par le jeune homme qui a ouvert le feu avec un automatique de calibre 22. Ils ont été hospitalisés, mais l'un d'eux, une jeune femme, a succombé à ses blessures peu après.

Une deuxième élève, âgée de 17 ans, est décédée ultérieurement, a-t-on indiqué hier soir.

Une révolution dans le monde du placement : la tranquillité.

Nos nouveaux fonds indiciels stratégiques :
fiers représentants d'une stratégie révolutionnaire... Et tranquille.

Il existe maintenant une nouvelle approche pour investir dans les fonds communs de placement : l'indexation stratégique^MC. Révolutionnaire, elle repose sur le choix d'actions se caractérisant par un rendement supérieur à la moyenne à long terme. Elle vise ainsi à vous offrir des placements plus intéressants sans vous faire perdre votre tranquillité d'esprit. Résultat : un choix rigoureux et sensé d'actions, basé sur des recherches et des analyses portant sur des données du marché établies sur plusieurs dizaines d'années. Et surtout, un choix qui pourrait aider à optimiser votre investissement à long terme. Vive la révolution!

Seuls les Fonds communs de placement Royal vous donnent accès à cette approche innovatrice au moyen de 3 nouveaux fonds indiciels stratégiques admissibles aux REER. Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec un spécialiste des Fonds communs de placement Royal, au 1 800 769-2563. Ou rendez-vous à une succursale de la Banque Royale ou du Trust Royal.

FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL
Membre du Groupe Financier Banque Royale®
VOTRE AVENIR COMMENCE BIEN

L'indexation stratégique^MC est une méthode de placement conçue par O'Shaughnessy Capital Management, sous-conseiller des trois nouveaux Fonds indiciels stratégiques Royal, et une stratégie de sélection d'actions liée à un indice précis.
Les Fonds communs de placement Royal sont offerts par la société Fonds d'investissement Royal Inc., membre du Groupe Financier Banque Royale. On trouvera des renseignements importants sur les fonds communs de placement dans le prospectus simplifié, dont on peut obtenir un exemplaire dans les succursales de la Banque Royale ou du Trust Royal. Il est important de le lire attentivement avant d'investir. Le rendement passé des titres choisis grâce à l'indexation stratégique n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur des Fonds indiciels stratégiques Royal ou de leurs stratégies de placement. La valeur des parts, de même que les rendements, fluctuent.
® Marque déposée de la Banque Royale du Canada.
2570763

LADY-DATEJUST
en acier et or 18 carats
cadran serti de brillants
BIJOUTERIE ITALIENNE
192, rue St. Zotique Est, Montréal 279-5585
2568813

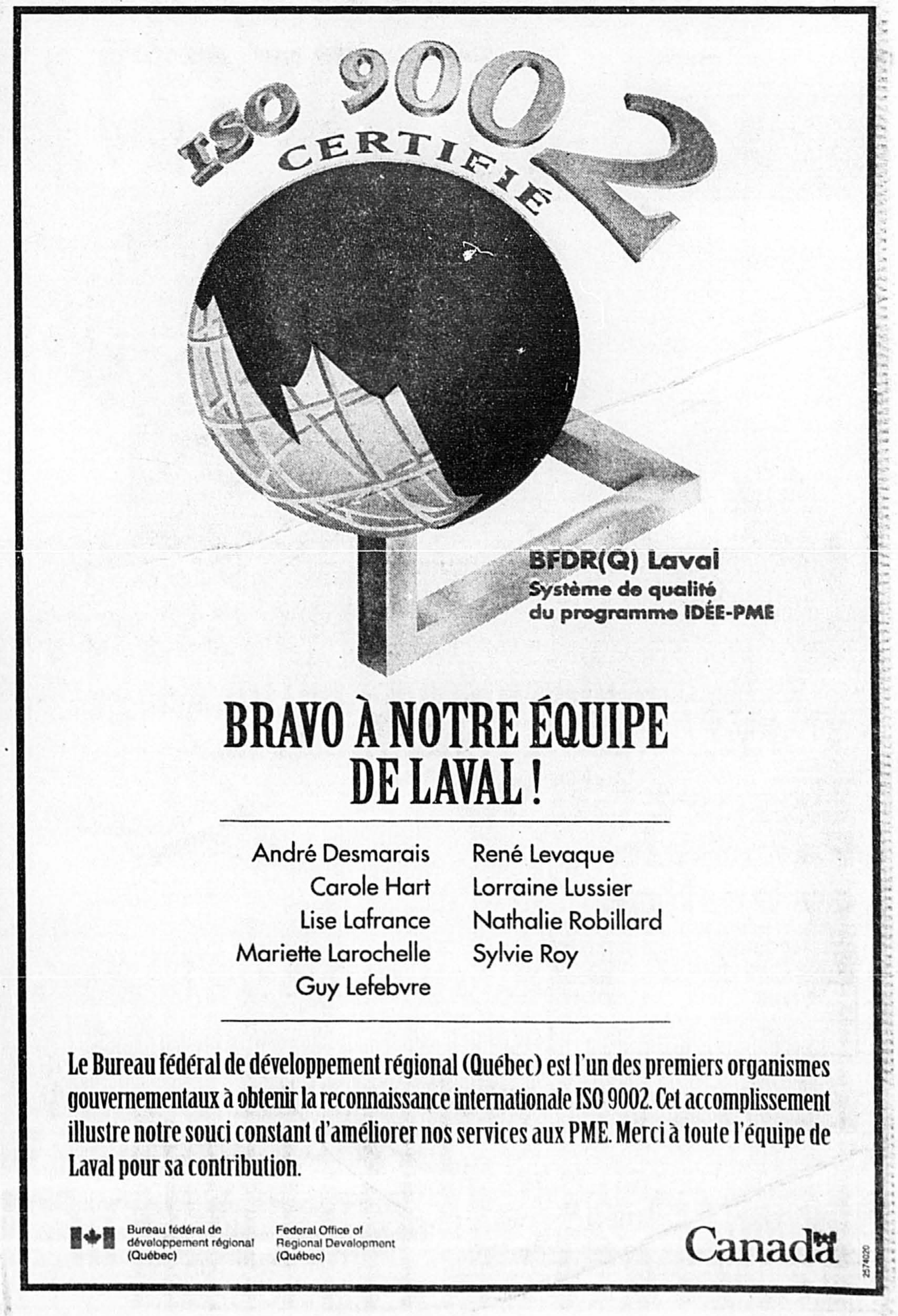

BFDR(Q) Laval
Système de qualité du programme IDÉE-PME

BRAVO À NOTRE ÉQUIPE DE LAVAL !

André Desmarais
Carole Hart
Lise Lafrance
Mariette Larochelle
Guy Lefebvre
René Levaque
Lorraine Lussier
Nathalie Robillard
Sylvie Roy

Le Bureau fédéral de développement régional (Québec) est l'un des premiers organismes gouvernementaux à obtenir la reconnaissance internationale ISO 9002. Cet accomplissement illustre notre souci constant d'améliorer nos services aux PME. Merci à toute l'équipe de Laval pour sa contribution.

Bureau fédéral de développement régional (Québec)
Federal Office of Regional Development (Québec)
Canada
2574020

ÊTES-VOUS FAIT POUR VOLKSWAGEN? Popular MONTREAL VCI
5441, rue Saint-Hubert, Montréal
274-5471
0$* COMPTANT
DÉPÔT 0$* DE SÉCURITÉ

JETTA JAZZ 1997
- Automatique
- Climatiseur
- Toit ouvrant
- Régulateur de vitesse

seulement 379$ par mois + taxes
Location 36 mois

GOLF GTI 1997
- 5 rapports
- Climatiseur
- Toit ouvrant
- Freins ABS et beaucoup plus

seulement 352$ par mois + taxes
Location 36 mois
* Sur approbation de crédit

déjà 45 ans Grâce à vous!
Beaucoup d'autres spéciaux sur autres modèles en inventaire.
2576468

SYMPOSIUM

SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

Les 10, 11 et 12 décembre 1997

Palais des Congrès de Montréal
201, rue Viger Ouest
Montréal

Préinscription avant le 5 décembre 1997 :
Téléphone : (418) 654-3115
Télécopieur : (418) 654-3119

Inscription sur place :
le 9 décembre 1997 : de 14 h à 18 h
les 10, 11 et 12 décembre 1997 : à compter de 7 h 30

organisé par : Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique, INRS-EAU

collaboration : ACQTE AESEQ, Association Québécoise des Techniques de l'Environnement, Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec

2574803

Blondin : abus de confiance ou libre consentement des plaignantes ?

Le juge François Doyon tranchera la question le 9 janvier

YVES BOISVERT

Le juge dans l'affaire du docteur Michel Blondin devra décider à partir de quel point le rapport de force entre partenaires sexuels et la consommation de médicaments peuvent transformer des relations sexuelles en agressions.

C'est la question cruciale et relativement nouvelle que devra explorer le juge François Doyon, de la Cour du Québec, dans le jugement qu'il rendra le 9 janvier au palais de justice de Montréal.

Blondin, un médecin généraliste de 44 ans, est accusé d'agression sexuelle sur deux patientes, de possession de matériel pornographique juvénile et d'immoralité sexuelle aux dépens d'une fillette de deux ans (pour avoir eu des rapports sexuels en sa présence).

Il ne fait pas de doute, de l'aveu même de l'accusé, que les photos de la jeune patiente de neuf ans qu'a prises Blondin dans son cabinet de Berthierville sont de la pornographie juvénile. La seule défense qu'a tenté de présenter l'avocat de l'accusé à cet égard est que la police aurait incité Club Price à commettre un crime en demandant de développer les photos en double, pour l'enquête. Me Franco Iezzoni a soutenu qu'il s'agissait là d'une manoeuvre policière abusive devant entraîner la libération de Blondin sur ce point. Personne dans la salle d'audience ne paraissait vouloir miser son hypothèque sur les chances de succès de cet argument, mais le tribunal appréciera.

Me Iezzoni a dit au juge Doyon que quant à l'immoralité sexuelle, la Couronne n'a pas démontré que l'enfant avait été perturbée en voyant sa mère nue, touchée par Blondin.

Quant à la première agression sexuelle, il s'agit d'un attouchement qu'aurait commis l'accusé dans son bureau à l'égard d'une patiente qui a quitté aussitôt. L'accusé affirme qu'il a uniquement embrassé cette femme et qu'elle était consentante. Le juge devra évaluer la crédibilité de chaque témoignage.

La question la plus délicate concerne l'autre accusation d'agression sexuelle. Blondin admet avoir eu des rapports sexuels réguliers avec S., entre juin 1995 et mai 1996. Mais cette femme n'a été sa patiente que pour deux brefs rendez-vous, et dès leurs rapports sexuels commencés, il a cessé de la traiter, dit-il. Blondin a même fait trois heures de vidéo avec cette jeune femme.

Pour Me Iezzoni, cette jeune femme a présenté un témoignage parfaitement invraisemblable. Malgré toute la fragilité dont elle a fait état, elle consentait avec le sourire à tous leurs rapports sexuels, et la vidéo en témoigne. Elle prenait même l'initiative des relations, a-t-il affirmé. C'est elle qui a invité le médecin dans son appartement. Il s'agissait certes d'une faute déontologique pour Blondin et il l'a reconnu au Collège des médecins. Mais ce n'est pas un crime, de dire l'avocat.

Me Lyne Décarie, du ministère public, estime que le rapport d'autorité entre Blondin et la plaignante, ajouté à l'extrême fragilité émotive de cette femme et à sa dépendance aux médicaments, rend nul le consentement apparent aux relations sexuelles.

« C'est un médecin, il connaît l'effet des médicaments (dont il l'abreuvait gratuitement et abondamment) ; elle était désespérée quand elle est allée le voir ; il lui disait qu'il était le seul à pouvoir l'aider (son mari abusif venait de la quitter) ; est-ce qu'avec toutes ces circonstances, ça ne constitue pas de l'exploitation sexuelle ? » de demander Me Décarie.

Ce sera une des rares interprétations de la notion de consentement nul parce qu'obtenu par abus de confiance ou d'autorité.

SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE

3958, Dandurand
Montréal (Québec)
H1X 1P7
Tél.: (514) 725-2653

Les cadeaux se font tôt cette année

• Climatiseur
• Entrée sans clé du côté conducteur avec 2 télécommandes
• Moteur de 2 L, 110 ch
• Boîte manuelle 5 vitesses
• Deux sacs gonflables
• Freins assistés
• Radio AM/FM stéréo avec haut-parleurs haut de gamme
• Glaces teintées
• Banquette arrière à dossier divisé repliable 60/40

Escort SE 98
Familiale ou berline

CHOISISSEZ LE PAIEMENT QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

Mise de fonds ou échange équivalent	Mensualité Location 27 mois
1995$	179$
995$	229$

LOCATION SANS COMPTANT DISPONIBLE

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS :
Obtenez un rabais supplémentaire de 750 $.
Voyez votre concessionnaire pour les détails.

Offre d'une durée limitée

Ford FORD

Vos concessionnaires Ford et vos concessionnaires Lincoln Mercury

Notre site web : www.acfmq.qc.ca

Ford MERCURY LINCOLN

*Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances, transport (660 $) et taxes en sus. Des frais de 0,08 $ du kilomètre après 36 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent.

MIRACLE!

CIVIC HATCHBACK CX 1998

198$*

par mois, location 48 mois

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

Coussin gonflable avant gauche (SRS) • Boîte manuelle à 5 vitesses • Injection multipoint programmée (PGM-FI) • Suspension indépendante à 2 leviers triangulés et ressort hélicoïdal aux 4 roues • Colonne de direction réglable • Chaîne stéréo AM / FM • Moulures de protection latérale • Rétroviseurs télécommandés • Pneus toutes-saisons de 14 po • Freins assistés • Et bien plus...

*Offre d'une durée limitée. Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la Civic hatchback CX 1998 (modèle EJ632W) neuve. Échange ou comptant de 1 783 $, la première mensualité et un dépôt de garantie de 250 $ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 $ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. Photo à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION.

Votre moteur tousse?

PRESCRIVEZ-LUI FORMULE HIVER.

Si les matins de grands froids, le moteur de votre voiture présente des symptômes d'irritation, il serait peut-être temps que vous fassiez le plein d'essence avec Formule Hiver de Shell. Spécialement adaptée aux conditions hivernales difficiles, cette essence assure de meilleurs démarrages et une meilleure combustion par temps froid et ce, sans frais supplémentaires.

Alors, prenez soin de votre moteur, ça lui fera chaud au coeur.

Formule Hiver
À chaque saison, sa solution.
FORMULE Shell
2569683

Un deuxième restaurant McDonald's dans la mire des Teamsters

BRUNO BISSON

Un deuxième restaurant McDonald's du Québec se retrouve dans la mire du syndicat des Teamsters, affilié à la FTQ, qui a déposé vendredi la seconde requête en accréditation syndicale en moins d'un an pour représenter des salariés de la célèbre chaîne.

Le restaurant situé à l'angle des rues Mont-Royal et Papineau, à Montréal, compte une quarantaine de salariés, dont une majorité ont signé des cartes d'adhésion au syndicat au cours des derniers mois.

Les salariés ne devront toutefois pas compter sur leur nouveau syndicat pour défendre leurs intérêts avant un bon bout de temps, cette requête ayant toutes les chances d'être contestée comme le sont systématiquement toutes les tentatives semblables dans cette chaîne de restaurants.

McDonald's est un cas presque unique dans le monde du travail au Canada. Même si elle compte 700 établissements au pays, cette chaîne de restauration rapide n'a jamais vu un seul d'entre eux ouvrir la porte à un syndicat.

Le fort roulement de personnel et le fait qu'une grande partie de la main-d'oeuvre y est très jeune ont toujours constitué des obstacles de taille pour les syndicats qui ont tenté d'y faire des percées. La dernière tentative avortée remonte à 1993 alors qu'un restaurant de Longueuil avait fait l'objet d'une cabale syndicale soutenue, en vain.

Mais depuis plus d'un an, les Teamsters mènent une campagne de syndicalisation intensive dans les McDonald's, qui a abouti le 18 février par le dépôt d'une première requête en accréditation pour le restaurant McDonald's situé sur le boulevard Gaétan-Boucher, à Saint-Hubert, sur la Rive-Sud.

Presque 10 mois plus tard, toutefois, le syndicat n'a toujours pas obtenu de reconnaissance légale. Les procédures et les appels de jugement par l'employeur se sont multipliés et selon l'un des organisateurs de la campagne syndicale, Henri Van Meerbeck, il se pourrait fort bien qu'une décision du commissaire du travail dans cette affaire ne soit rendue qu'au printemps prochain.

La FTQ, dont fait partie le syndicat des Teamsters, a fait de la syndicalisation dans les restaurants McDonald's « un test pour la liberté d'association » et son président, Clément Godbout, a dénoncé sur maintes tribunes l'attitude « antisyndicale » de la chaîne du clown Ronald.

Depuis le début des procédures en accréditation, la Fédération des enseignants des commissions scolaires du Québec (CEQ) et la Ligue des droits et libertés du Québec ont aussi pris fait et cause en faveur des salariés du restaurant de Saint-Hubert, qui ont adhéré au syndicat dans une proportion de 80 %.

LA NEON 1998

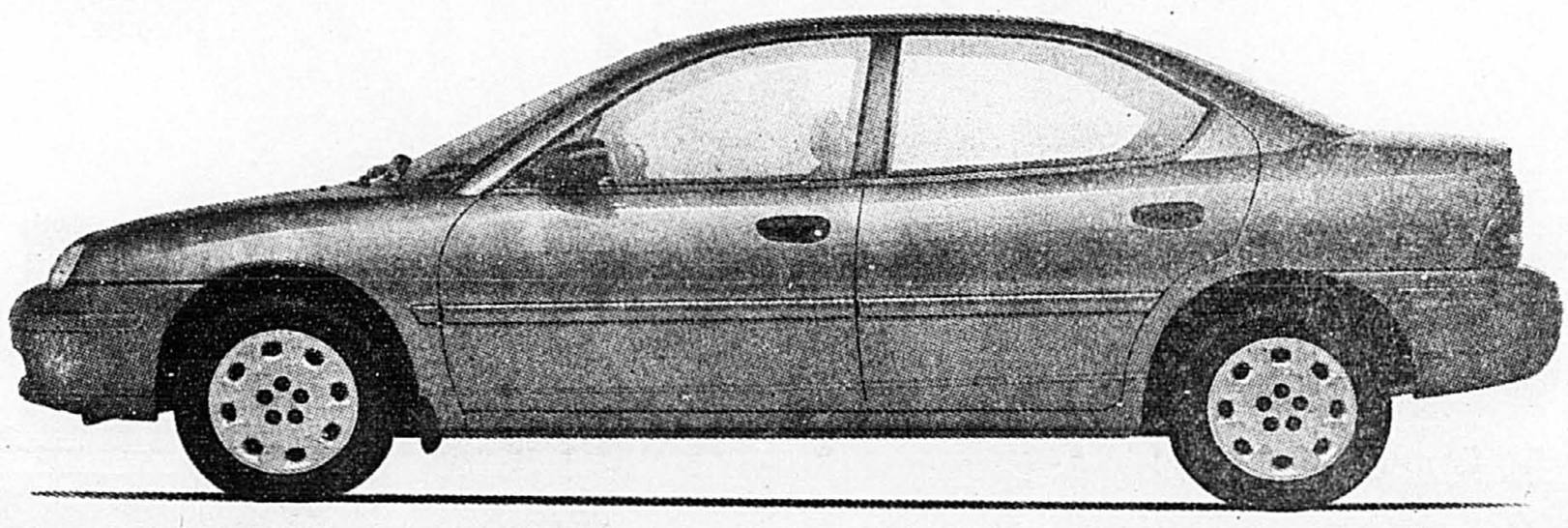

DE L'ESPACE À REVENDRE, POUR MOINS CHER.

169 $† par mois ou 14 888 $†

Location, terme de 30 mois. Comptant initial de 1 675 $. Aucun dépôt de sécurité.

PLUS :
OFFERT GRATUITEMENT, LE CONTRAT DE SERVICE PLAN D'OR SUR LES NEON NEUVES. PROTECTION ÉTENDUE DE 3 ANS OU 80 000 KM, SANS FRANCHISE. (VALEUR AU DÉTAIL DE 750 $††)

PLUS :
5,9 % Taux de financement offert jusqu'à 60 mois*

La Neon 1998, ensemble 22D comprend : • Moteur 2 litres, 16 soupapes, 132 chevaux • Transmission automatique • Climatiseur • Radio AM/FM stéréo • Deux sacs gonflables • Poutres de renfort dans les portes • Console centrale • Volant inclinable • Banquette arrière à dossier séparé • Un plein d'essence • Plus 36 caractéristiques de série

SI VOUS TROUVEZ UNE MEILLEURE OFFRE QUE CELLE QUE NOUS VOUS PROPOSONS SUR LA NEON 1998, SAUTEZ DESSUS.

Un plein d'essence vous est offert avec chaque achat ou location d'un modèle 1998. (Détail et flottes)

Programme d'aide pour handicapés physiques

Remise additionnelle de 750 $ à l'intention des diplômés(e)s**

Tous les détails chez le concessionnaire.

CHRYSLER CANADA Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.

† Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois. Comptant initial ou échange équivalent. Transport (630 $), taxes, immatriculation et assurances en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9 ¢ le km. Offre d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer/vendre à un prix moindre et avoir à commander.

†† L'offre s'applique à l'achat au détail de Dodge ou Plymouth Neon 1997 et 1998 neuves. (contrat de service 301). Passez voir votre concessionnaire pour les détails et conditions.

* Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée.

** Cette offre s'applique à certains modèles. Elle ne s'applique ni à la Dodge Viper ni à la Plymouth Prowler. La remise comprend la TPS. Cette offre d'une durée limitée s'adresse aux diplômés de cégeps et d'universités 1997, 1996 et 1995. Elle peut être combinée à l'offre sur la Neon ci-haut mentionnée. Passez voir votre concessionnaire Chrysler pour connaître les conditions et les détails.

www.chryslercanada.ca

CHRYSLER Dodge Camions Dodge

CHRYSLER Plymouth Jeep | Eagle

2570917

Retard dans la livraison des détecteurs d'alcool

ANDRÉ DUCHESNE

En dépit de l'entrée en vigueur hier de la loi 12 qui sanctionne plus sévèrement la conduite en état d'ébriété, la livraison de nouveaux appareils détecteurs d'alcool n'est pas terminée auprès des différents corps policiers du Québec.

Ça ne veut pas dire que les policiers ne peuvent rien contre les personnes fautives. À l'approche des Fêtes, de nombreux barrages pour le contrôle de l'alcool au volant seront installés.

« Nous sommes conscients que des appareils sont manquants. L'ensemble de ceux-ci seront distribués d'ici la fin décembre ou à la mi-janvier », indique Roch Tremblay de la Société de l'assurance automobile du Québec.

À la SQ, on croit que tout sera en place le 12 décembre. Au SPCUM, on attend toujours les 300 appareils demandés. Lorsque les policiers les auront reçus, ils devront suivre une formation. Le service a toutefois neuf appareils déjà calibrés et prêts à servir, dit un porte-parole aux communications, Pierre Verge.

Les 650 nouveaux appareils de détection d'alcool commandés par la SAAQ et distribués par le ministère de la Sécurité publique serviront en premier lieu auprès des personnes possédant un permis d'apprenti-conducteur ou un permis probatoire, ce qui est le lot des jeunes. Chez eux, c'est la tolérance 0 qui s'applique.

« Les appareils que nous avions jusqu'à maintenant servaient à déterminer si une personne avait plus de 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang. Avec les nouveaux appareils et ceux recalibrés, nous pourrons détecter la présence d'alcool en bas de 80 milligrammes », explique le caporal Ronald Bourdon de la SQ.

Hier, la SAAQ a eu fort à faire pour démentir la rumeur voulant que les personnes prises pour une première fois à conduire avec facultés affaiblies verraient leur véhicule saisi pendant 15 jours.

Faux. Les personnes qui en sont à leur première infraction auront leur permis de conduire suspendu sur-le-champ pour une durée de 15 jours. « Ces gens pourront aller récupérer leur voiture le lendemain ou trouver une personne pour la rapporter tout de suite à la maison », dit le caporal Bourdon.

Ce sont les personnes prises à conduire durant la période de révocation du permis dont la voiture sera saisie pour 30 jours.

Encore ici, les policiers ne peuvent pas tous appliquer ces règles puisque 70 des 125 MRC du Québec n'ont pas encore fait connaître l'emplacement de leurs fourrières. La situation devrait être corrigée avant la fin de 1997.

De plus, les personnes dont le permis est révoqué ou suspendu peuvent demander un permis restreint à la condition d'équiper leur voiture d'un appareil détecteur d'alcool.

Ce détecteur prend un échantillon d'haleine du conducteur et permet le démarrage du véhicule seulement s'il n'y a pas trace d'alcool. Lebeau vitres d'auto en est le distributeur exclusif. Il en coûte 125 $ pour le faire installer et 87,50 $ en frais mensuels de location.

Fonds mutuels CIBC sans frais d'acquisition

À tous ceux qui nous ont fait confiance...

Joyeux rendements !

Voici quelques-uns de nos fonds mutuels les plus performants.

	1 an	3 ans	5 ans
Fonds démographie Amérique du Nord CIBC	43,0 %	-	-
Fonds énergie CIBC	39,9 %	-	-
Fonds REÉR indice boursier U.S. CIBC	36,2 %	-	-
Fonds mondial de technologie CIBC	35,8 %	-	-
Fonds Amérique latine CIBC	25,8 %	-	-
Fonds canadien d'actions CIBC	27,1 %	15,5 %	13,3 %
Fonds d'appréciation du capital CIBC	26,5 %	14,8 %	14,5 %
Fonds international d'actions CIBC	24,7 %	11,3 %	12,2 %

« Les Fonds mutuels CIBC... les meilleurs fonds offerts par les grandes banques et l'une des meilleures familles de fonds au Canada. »*

- Levi Folk et Richard Webb, « The Fund Counsel »

Pour obtenir des conseils sur les solutions de placement REÉR, rendez-vous au centre bancaire CIBC le plus proche ou composez le

1 800 465-3863

PLACEMENTS CIBC

VOIR LOIN... UNE TRADITION^MC

^MC Marque de commerce de la Banque CIBC. Les Fonds mutuels CIBC sont offerts par Placements CIBC Inc., une filiale de la Banque CIBC. Ces placements ne sont ni couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre assureur gouvernemental, ni garantis par la Banque CIBC. La valeur par part et le rendement des fonds varient. Des renseignements additionnels importants sont contenus dans le prospectus simplifié des fonds. Veuillez le lire attentivement avant d'investir. Les rendements sont arrêtés au 31 octobre 1997. Les taux de rendement correspondent aux rendements totaux annuels historiques composés, y compris tout changement de la valeur par part et le réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tiennent pas compte des ventes, rachats, distributions ou frais optionnels payables par tout porteur de parts, qui auraient pour effet de réduire les rendements. **Le rendement antérieur ne traduit pas nécessairement le rendement futur.**
* Compte tenu du pourcentage de fonds figurant dans le premier ou le deuxième quartile, classés par rapport aux cinq plus grandes institutions financières et à d'autres sociétés de fonds mutuels parmi les plus performantes, pour la période d'un an se terminant le 30 septembre 1997. Les données sont fournies par The Fund Counsel. Levi Folk et Richard Webb sont directeurs de The Fund Counsel, une publication mensuelle offrant des conseils exhaustifs aux investisseurs indépendants. De plus, ils ont une chronique régulière dans le Globe & Mail Pour de plus amples renseignements, composez le (416) 977-7337.

Message à nos clients

Pendant la grève de la Société canadienne des postes, nous vous invitons à communiquer avec votre courtier d'assurance ou à appeler **Zurich Assistance au 1 888 977-4863**, si vous avez des questions au sujet de vos assurances.

Nous serons là en cas de besoin

ZURICH

2575714

Quatre ans pour le dentiste Do

Il avait endormi une patiente pour l'agresser sexuellement

YVES BOISVERT

Le dentiste montréalais Tai Huan Do a été condamné hier à quatre ans d'emprisonnement pour avoir endormi une patiente et lui avoir fait des attouchements sexuels.

Le juge Gilbert Morier, de la Cour du Québec, a insisté sur l'abus de confiance dont a été victime cette jeune femme de 19 ans le 15 janvier 1996, dans le cabinet du dentiste, rue Centre, dans le quartier Pointe-Saint-Charles.

Une personne qui remet son corps entre les mains d'un professionnel de la santé est particulièrement vulnérable et il convient de sévir pour ce type de délit, a dit en substance le magistrat.

Do avait fait avaler à sa jeune patiente du Restoril, un soporifique qu'il s'était prescrit à lui-même quelque temps auparavant. Elle allait pourtant chez le dentiste uniquement pour un nettoyage. Il l'a fait se reposer quelques instants sous prétexte d'attendre pour les radiographies. Elle a alors perdu connaissance. Quand elle s'est réveillée, il était en train de lui caresser les seins et avait commencé à remonter ses collants.

Elle s'est jetée par terre et est parvenue à quatre pattes jusqu'à la porte de sortie. Do a alors décidé de reconduire la patiente chez elle. La mère, voyant l'état de sa fille, l'a reconduite à l'hôpital, où l'on a clairement identifié la substance qu'elle avait avalée. On a dû lui administrer un antidote.

L'avocat de la défense a tenté de plaider le coup monté. Le juge a rejeté cette thèse qui ne reposait sur aucune preuve : la victime ne connaissait pas ce dentiste et rien n'explique pourquoi elle lui en aurait voulu.

Au fait, la défense aurait sans doute eu plus de chance à faire sa démonstration si l'accusé avait témoigné. Mais Do a gardé le silence. Hier, aux journalistes, il a dit avoir été victime d'un procès injuste. Il en appelle.

Do est issu d'une bonne famille, comme l'a fait ressortir la défense, mais cela ne change rien à son crime et au traumatisme causé chez la victime. Le juge inflige une peine de deux ans pour l'agression sexuelle et quatre ans pour avoir administré une substance soporifique pour faire cette agression. Les peines sont confondues, si bien que le total est de quatre ans.

Une trentaine de personnes, de la communauté vietnamienne pour la plupart, sont venues prendre part à une manifestation de soutien devant le palais de justice de Montréal, reprenant les arguments de la défense, juste avant le prononcé de la sentence.

Do, qui était en liberté jusqu'à hier, demandera une libération sous caution en attendant son appel, ce qui lui sera normalement accordé.

La Couronne et la défense fort loin

MARCEL LAROCHE

La Couronne a réclamé une sentence de cinq ans de prison, hier, pour Alain Dussault, un ex-brancardier de l'hôpital Sainte-Justine reconnu coupable d'agressions sexuelles sur des enfants.

Trouvant cette recommandation trop sévère, la défense a plutôt suggéré une peine de 6 à 12 mois d'emprisonnement avec sursis, à purger dans la société, pour ce père de famille de 45 ans.

C'est ce qui ressort des représentations sur sentence débattues, hier, devant le juge Micnel Mercier, de la Cour du Québec, au palais de justice de Valleyfield.

Dussault est écroué depuis le 2 octobre après avoir été reconnu coupable de cinq chefs d'agression sexuelle sur des mineurs. Les crimes reprochés se sont échelonnés sur une période de plusieurs mois, au sous-sol de la résidence de l'accusé, à Vaudreuil-Dorion, transformée en « clinique médicale ».

Selon la preuve présentée au procès par Me Marie-Chantale Doucet, Dussault se présentait comme un « conseiller en santé psycho-corporelle » pour attirer ses jeunes victimes en leur faisant croire qu'il avait certaines compétences d'infirmier.

Pour mettre les enfants en confiance, il portait un sarrau blanc et possédait dans son « bureau d'examen » une kyrielle d'instruments, tel un stéthoscope, une table d'examen, des affiches de squelette humain et de fiches de croissance.

En tenant compte du genre de crimes et des abus de confiance à l'égard des cinq garçons « auscultés » à maintes reprises par Dussault, la poursuite a soutenu qu'une peine de cinq ans était pleinement justifiée.

La Couronne a déposé de la jurisprudence pour appuyer sa requête qui, a-t-elle rappelé au tribunal, tient compte de la détention préventive de l'accusé depuis le 2 octobre dernier.

Le nouvel avocat de l'accusé, Claude Doire, a plaidé les traumatismes subis par son client et sa famille depuis ce drame, tout particulièrement la publicité dans les médias, pour demander une peine moins sévère.

Après avoir entendu les différentes représentations, le juge Mercier a mis l'affaire en délibéré et a reporté le prononcé de la sentence à jeudi.

Grève des traversiers

Presse Canadienne
LÉVIS

Le service de traversiers Québec—Lévis, Sorel—Saint-Ignace-de-Loyola et Matane—Baie-Comeau—Godbout sera encore paralysé à compter du 11 décembre en raison du débrayage des employés.

Selon les horaires de grève rendus publics par la CSN, l'arrêt de travail à la Traverse Québec-Lévis surviendra le 11 décembre à compter de 16 h 12 jusqu'au 13 décembre à 19 h 12.

Pour Matane—Baie-Comeau—Godbout, la grève sera déclenchée le 11 décembre à compter de 16 h et prendra fin le 14 décembre à 6 h 30.

Et entre Sorel—Saint-Ignace-de-Loyola, le débrayage se produira à compter de 16 h 15 le 11 décembre, et prendra fin à 19 h le 13.

TOYOTA

21 995 $
Immatriculation, assurances et taxes en sus.

- Automatique
- Climatiseur
- Groupe électrique
- Régulateur de vitesse
- Bas kilométrage
- 2 coussins gonflables
- Et beaucoup plus

2576653
J342-c01

LEXUS TOYOTA 3333, Côte de Liesse Saint-Laurent
Gabriel 748-7777

À Noël, un seul arrêt!

La magie des fêtes vous attend au Complexe Desjardins!

Pour des fêtes en première classe : le village du vrai Père Noël et le petit train Tchou-Tchou.
Les enfants sont rois au Complexe Desjardins! À bord de Tchou-Tchou, le petit train, ils visitent le magnifique village de Noël puis vont voir le vrai Père Noël. Une surprise les attend : une affiche-calendrier multicolore de l'an 2000! De plus, le Canal Famille diffusera tous les jours sa programmation en direct du théâtre de Noël.

Visites au Père Noël et balades en train :
Du mardi au dimanche de 10 h à 17 h (relâche de 13 h à 14 h).
Les jeudis et vendredis soir jusqu'à 20 h (relâche de 17 h 30 à 18 h).
La fin de semaine, évitez les files d'attente en prenant rendez-vous sur place avec le Père Noël.

Laissez-vous transporter par les cantiques de Noël.
Au cours du mois de décembre, jeunes et moins jeunes se laisseront bercer par les plus beaux airs de Noël interprétés par de joyeuses chorales.

Partez en voyage grâce au spectacle de Grand-papa Jôve.
Claude Stehen, sous les traits du très populaire *Grand-papa Jôve*, fera rêver les enfants dans le cadre des spectacles présentés au théâtre de Noël du Complexe Desjardins. Chansons, contes de Noël et numéros de cirque sont au programme.

Horaire des spectacles :
Jusqu'au 24 décembre : du mardi au vendredi à 14 h, les samedis et dimanches à 13 h 30 et 15 h 30.
Représentations supplémentaires : 15 décembre à 14 h, 22 et 23 décembre à 13 h 30 et 15 h 30, et 24 décembre à 14 h.

La générosité va bon train.
En ce temps de réjouissances, La Presse, CKAC et le Canal Famille vous invitent à poser un geste de générosité envers des familles démunies. Offrez la magie de Noël à des milliers d'enfants en participant à notre collecte de jouets en collaboration avec la Société Saint-Vincent de Paul.

Plus de 150 points de vente dont 22 restaurants.

Renseignements : 845-INFO.

STATIONNEMENT 4 HEURES GRATUIT
Jeudi et vendredi entre 17 h et 21 h.
Samedi et dimanche de 10 h à 18 h.
Avec 25 $ d'achat dans nos boutiques et restaurants.

CKAC 730 RADIO MÉDIA
La Presse

POSSÉDEZ UNE VOITURE NEUVE À TOUS LES 2 ANS
TOUJOURS LES MEILLEURS PRIX GARANTI!

LECTEUR CD INCLUS
PROTÉGÉ SE 1998
LOCATION 24 MOIS
- Équipement complet
- Moteur 4 cyl injection
- AM / FM stéréo
- Volant inclinable
- 2 miroirs

179 $* PAR MOIS
mazda

2572727

LECTEUR CD INCLUS
626 LX 1998
LOCATION 24 MOIS
- Automatique
- Véhicule tout équipé
- Groupe électrique complet
- Transmission automatique

298 $* PAR MOIS
mazda

*T.T.P. en sus. Protegé 1500 $
626 1100 $ comptant. Sujet à approbation de crédit

mazda
LOCATION Programmation MAZDA

Querin mazda
1530, boul. Chomedey
Laval: 688-4787 Mtl.: 336-7272

SONDAGE

SOM La Presse

Robert Latimer, fermier de la Saskatchewan, a été condamné à une peine de 25 ans de prison sans possibilité de libération avant 10 ans pour le meurtre non prémédité de sa fille handicapée de 12 ans. Selon vous, la peine de prison imposée à M.Latimer est-elle...?

Beaucoup trop sévère	Un peu trop sévère	Équitable	Un peu trop clémente	Beaucoup trop clémente	NSP/NRP
50,6	22,3	13,2	2,0	2,9	9,0

Dans la même problématique, seriez-vous... à ce que le Parlement canadien amende le code criminel pour tenir compte des meurtres par compassion?

Très favorable	Plutôt favorable	Plutôt défavorable	Très défavorable	NSP/NRP
33,0	40,5	10,5	7,3	8,7

Infographie *La Presse*

Trop sévère, disent les Québécois

LOUIS FALARDEAU

La majorité des Québécois trouvent « beaucoup trop sévère » la peine de 25 ans de prison sans possibilité de libération avant dix ans qui a été infligée à Robert Latimer à la suite de son deuxième procès. Et près des trois quarts souhaitent que le Code criminel soit amendé pour tenir compte des « meurtres par compassion ».

C'est ce que nous apprend un sondage SOM réalisé à la demande de *La Presse* entre le 11 et le 21 novembre auprès de 995 répondants.

On sait qu'hier le juge qui a présidé le procès de M. Latimer a décidé que cette sentence constituait une punition cruelle et inusitée et violait les droits de l'accusé reconnus par la Charte canadienne. Il lui a donc accordé une « exemption constitutionnelle » et réduit sa peine à deux ans moins un jour de détention.

Quand on leur a demandé ce qu'ils pensaient de la peine infligée « pour le meurtre non prémédité de sa fille handicapée de 12 ans », 50,6 % des répondants l'ont jugée beaucoup trop sévère et 22,3 % un peu trop sévère. Seulement 13,2 % la trouvent équitable, moins de 5 % un peu ou beaucoup trop clémente, et 9 % ne répondent pas.

Ce sont les plus jeunes qui s'opposent le moins à la sentence. Seulement le tiers des 18 à 24 ans la jugent beaucoup trop sévère, alors que 28,7 % l'estiment équitable. Les 25-34 ans sont également moins nombreux (42,4 %) à la trouver trop sévère. Par contre cette opinion est nettement majoritaire chez ceux qui ont plus de 34 ans, atteignant 58,9 % chez les 55-64 ans et 57,3 % chez les 35-44 ans.

On remarque également que ceux qui ont des revenus plus élevés sont généralement plus nombreux à trouver la sentence beaucoup trop sévère. Ceux dont le revenu personnel est inférieur à 25 000 $ ne sont pas de cet avis, alors que les autres le sont à plus de 58 %. Il n'y a par contre pas de différence notable selon le sexe ou la langue des répondants.

Quand on leur demande s'ils seraient favorables « à ce que le Parlement canadien amende le Code criminel pour tenir compte des meurtres par compassion », 33 % des personnes interrogées se disent très favorables et 40,5 % plutôt favorables. Moins de 20 % sont plutôt défavorables (10,5 %) ou très défavorables (7,3 %).

Les différences d'opinion sont peu importantes selon les catégories de répondants. Mais on note que seulement 24,5 % des 25-34 ans sont très favorables à un changement législatif, alors que c'est le cas de 42,1 % des 45-54 ans.

On constate enfin que ceux qui ont l'intention de voter pour le Parti québécois ou le Parti libéral s'entendent au moins sur ces deux questions, leurs réponses étant, en effet, à peu près identiques.

SOM estime que la marge d'erreur est de 3,7 %.

LES PME de la BANQUE NATIONALE

On vous a reconnu!

PME

FÉLICITATIONS AUX PME

Les PME de la Banque Nationale

QUI ONT EU L'AUDACE DE PENSER AUTREMENT.

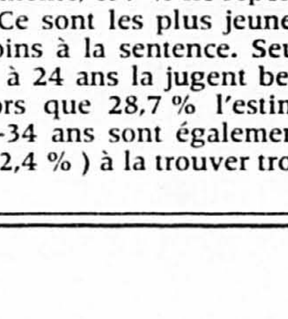

Réjean Lévesque, vice-président de la région

Pour leur dynamisme en affaires, leurs compétences et leur sens de l'innovation, trois entreprises voient leurs efforts récompensés. Encore une fois, bravo aux PME lauréates du programme de reconnaissance Les PME de la Banque Nationale dans la région MONTRÉAL OUEST.

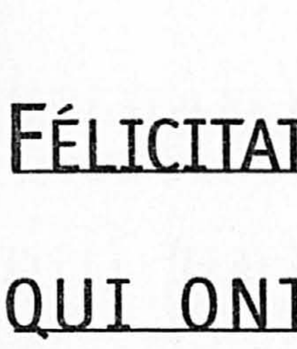

PME D'OR: SIAL GÉOSCIENCES INC., PME D'ARGENT: LES ALIMENTS T & N INC., PME DE BRONZE: LA CIE DE CHAUFFAGE PIERREFONDS INC.

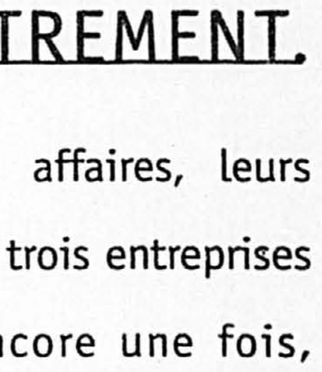

En affaires, il faut penser autrement.

TVA La Presse CKAC 730 IBM BANQUE NATIONALE il faut penser autrement

Avec la participation de Samson Bélair Deloitte & Touche

2508864

NOS PRIX SONT IMBATTABLES COMPAREZ VOUS SEREZ CONVAINCU

Nos idées-cadeaux sont IMBATTABLES!

LITERIE • DUVETS • DRAPS • OREILLERS • COUVRE-LITS • LITS EN LAITON • SERVIETTES DE BAIN TAPIS • NAPPES • COUVERTS • BATTERIES DE CUISINE CRISTAL • PORCELAINE • ACCESSOIRES DE CUISINE • ET BEAUCOUP PLUS...!

LITERIE — Le plus grand choix à Montréal, aux PRIX GARANTIS LES PLUS BAS!

Vansutta Springmaid Dan River CANNON MARTEX lawrence SHEFTEX Fieldcrest CANNON

Douillettes réversibles simple, double, grand — Toutes grandeurs 29.95

Ensemble de draps en percale 160 fils au pouce carré — Simple 16.95

SIMMONS Beautyrest — Oreiller 7.95 — Oreiller de duvet blanc 24.95

Couvre matelas «Easy Fit» • Simple 9.95

Couvre oreiller en super percale — 2.95

Classic Park The Lost World — 26.95

MATELAS

Livraison gratuite — Cadre de lit gratuit avec ens. de matelas! — Retrait gratuit de vieux matelas! — Installation gratuite

The tout plus grand choix de matelas Sealy et Simmons aux plus bas prix!

PAS DE TAXES — Nous payons la TVP et la TPS — Plus de 100 styles

Charmeur de Sealy
Simple 99 $ ens. 199 $
Double 139 $ ens. 269 $
Grand 169 $ ens. 329 $

Beautysleep Evasion de Simmons
Simple 169 $ ens. 329 $
Double 249 $ ens. 399 $
Grand 279 $ ens. 449 $

PAS DE TAXES OU NE PAYEZ RIEN DURANT UN AN
details en magasin!

LITS EN LAITON ET FER • TAPIS ET BOUTIQUE POUR BÉBÉ

Le plus grand selection aux plus bas prix garantis! lepine Maugeau

PORCELAINE

Économisez jusqu'à 50 % sur la porcelaine, la verrerie, la coutellerie et les articles-cadeaux !

Royal Doulton • Mikasa • Wedgwood • Villeroy & Boch • Noritake • Orrefors • Oneida • Guy Degrenne • Kosta Boda • Lenox • Waterford • Meyer • Lagostina • Rosenthal • et beaucoup plus!

Varm "Fruit" bols, assiettes, et grosse tasse — à partir de 9.95

Royal Albert Old Country Roses Ens. 20 morc. (pour 4) prix sugg. 760 — 376.95 — 4 bols à soupe gratuits! (valeur de 288 $)

Le plus grand choix à Montréal, aux PRIX GARANTIS LES PLUS BAS! — LITERIE DE DUVET

Édredons de duvet d'oie blanche
Construction en cloisons 1-2 po
Simple 69.95
Double 89.95
Grand 99.95
Très grand 139.95

MARTEX STEVENS Fieldcrest CANNON BAIN

CANNON
Descentes de bain 5.95
Débarbouillette 99¢

MARTEX STEVENS
Serviettes de bain (tiges imprétrécies) 3.95
Essuie-main 1.95
Sièges rembourrés 9.95

STEVENS
JP Stevens (ensembles de bain 6 morc.) 6.95
Rideaux de douche en plastique variés 4.95

Parures de FENÊTRES

Levolor HunterDouglas — Duette • Silhouette • Vignette

Jusqu'à 50% de rabais sur le prix suggéré

Service à domicile GRATUIT 331-5260!

Stores horizontaux et verticaux plissés • stores en bois romains • dentelles • cantonnières bouffantes • tentures parures complexes • tissus • parures de lit sur mesure et plus encore!

APPAREILS MÉNAGERS

Cuisinart Mini-hachoir 29.95

Nappes 3M Scotchguard Choix de 6 couleurs 52" x 70" et 60" x 84" Notre prix 9.95

Napperons en tissu de ,99 $

BATTERIES DE CUISINE

TEFAL demeyere LE CREUSET LAGOSTINA

Lagostina Milano ens. 7 morc. garantis à vie. Acier inoxydable de qualité exceptionnelle avec solide base en cuivre. Prix sugg. 340 Notre prix 159.95

ARTICLES CADEAUX

Ens. 5 couteaux Henckels prix sugg. 239 $ Notre prix 99.95

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON

LINEN CHEST

NOS PRIX SONT IMBATTABLES! COMPAREZ, VOUS SEREZ CONVAINCU!

Centre ROCKLAND 341-7810 — Place Portobello BROSSARD 671-2202 — Les Galeries LAVAL 681-9090 — Les Promenades de la CATHEDRALE 282-9525

Mine Westray : le juge blâme sévèrement les dirigeants

STEPHEN THORNE
de la PC. STELLARTON

L'explosion souterraine de la mine de charbon Westray, qui avait causé la mort de 26 travailleurs en 1992, est le résultat de l'« incompétence, de la mauvaise gestion, d'un gâchis bureaucratique, de la tromperie, de l'insensibilité, de la dissimulation, de l'apathie, de l'opportunisme ainsi que de l'indifférence cynique » des dirigeants de la mine ainsi que de fonctionnaires du gouvernement, écrit le juge Peter Richard dans son rapport rendu public hier.

Le juge Richard n'y est pas allé de main morte, identifiant même les individus visés par cette litanie de reproches et d'épithètes peu flatteuses.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a réagi immédiatement en annonçant la création d'un comité ministériel qui sera chargé de répondre aux 74 recommandations du rapport.

« Nous voulons que notre réponse soit connue avant Noël », a dit le ministre des Travaux publics, Don Downe, qui présidera le comité. Il a toutefois fait preuve d'une extrême prudence dans ses commentaires, hier, en raison des requêtes de compensation qui pourraient être formulées par les familles des victimes.

Après avoir attendu ce rapport pendant cinq ans, les veuves et parents des victimes n'ont pas été déçus. Ils souhaitaient que l'on établisse la responsabilité de certaines personnes et organisations dans cet accident, et c'est ce qu'a fait le juge de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse dans son rapport.

Le juge Richard n'épargne personne, à l'exception des mineurs. Le coup de grisou « n'a pas été le résultat d'une erreur isolée », écrit-il dans son rapport de quatre tomes.

« Seules les personnes qui se complaisent dans l'ignorance ou les cyniques qui ne pensent qu'à leurs propres intérêts peuvent se satisfaire d'une telle explication. La direction a failli à la tâche, de même que les inspecteurs. »

Le juge Richard a particulièrement blâmé la direction de la mine Westray et son propriétaire « intransigeant », Clifford Frame, qui seraient responsables des mauvaises conditions de travail prévalant à la houillière.

« La responsabilité de la sécurité des opérations dans une mine de charbon souterraine — ou sur n'importe quel site industriel— relève clairement de la direction, écrit le juge. Les dirigeants de Westray ont manqué à cette responsabilité première, et l'importance de cette faute ne peut être atténuée par le fait que d'autres ont également manqué à leurs responsabilités. »Le juge mentionne notamment les ministères néo-écossais du Travail et des Ressources naturelles.

Incroyable
2,9%
Taux de financement*

Offre d'une durée limitée.

Sur les Cavalier 2 portes et 4 portes, les voitures les plus vendues au pays.

CHEVROLET
OLDSMOBILE
GM

Et sur la Malibu, la toute dernière berline familiale de Chevrolet.

L'Association des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec

*Offre réservée aux particuliers sur les Malibu 1997-1998 et Cavalier 1998. Taux de financement à l'achat de 2,9 % applicable sur des termes allant jusqu'à 48 mois et de 4,9 % applicable sur des termes de 49 à 60 mois. Sujet à l'approbation du crédit. Photos à titre indicatif seulement. L'Assistance routière et la Garantie GM TOTAL** sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. **Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. ***Banque TD et GM, titulaires de licence des marques. ****Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

Montréalais condamné à mort dans les Émirats arabes unis

AP et PC
DUBAI, Émirats arabes unis

Un Montréalais âgé de 22 ans a été condamné à la peine capitale pour trafic de drogues dans les Émirats arabes unis, a rapporté hier le quotidien Gulf News.

Ryan Dominic Mahoney a reçu sa sentence en Cour criminelle de Dubai dimanche.

Mahoney peut en appeler du verdict de culpabilité et de la peine.

Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères, à Ottawa, a reconnu que le gouvernement avait été tenu informé de la situation de Mahoney.

« Nous sommes entrés en contact avec Mahoney et sa famille. Notre consulat a Dubai lui apporte de l'aide », s'est contenté de dire ce porte-parole.

Le Gulf News a indiqué que Mahoney avait été suivi par des policiers pendant plusieurs jours et finalement arrêté en janvier 1996 alors qu'il tentait de vendre 4,5 grammes d'héroïne et 0,63 gramme de haschisch à un agent en civil.

Les policiers ont trouvé dans sa maison des quantités indéterminées d'héroïne, de haschisch et d'autres drogues.

Selon un diplomate canadien ayant requis l'anonymat, Mahoney aurait également été condamné à trois mois de prison après avoir été reconnu coupable de possession de matériel pornographique.

Prise d'otage à la poly d'Amos

Sous la menace d'un fusil de fort calibre, un jeune Amossois de 17 ans, élève de cinquième secondaire, a pris en otage hier à 9 h neuf personnes de la classe de mathématiques de quatrième secondaire à la polyvalente La Forêt, à Amos. L'adolescent s'est rendu une heure plus tard aux forces de l'ordre, sans qu'on ait à déplorer de victime.

Le jeune kidnappeur aurait tiré un coup seulement en direction du surveillant Guy Bergeron, venu voir ce qui se passait, croit la police. Selon les témoins, il n'était sous l'effet d'aucune drogue ou alcool et n'a bousculé ni menacé directement aucun des otages, huit élèves et le professeur suppléant, Christian Lachapelle.

Les 1400 élèves ont été évacués. Une vingtaine d'agents de la police municipale et de la SQ ainsi qu'un policier amérindien ont établi un périmètre de sécurité autour de la classe. Les policiers et M. Lachapelle ont parlementé avec l'élève.

L'adolescent avait de bonnes notes, des relations harmonieuses avec ses condisciples et provenait d'un milieu familial aisé, une des vieilles familles d'Amos, selon la police et la direction de l'école, qui ne s'attendaient pas du tout à un tel geste. Il n'aurait jamais soumis quelque revendication que ce soit ni manifesté le moindre mécontentement à l'encontre d'un règlement, d'un membre du personnel ou d'un autre élève. Les policiers qui le détenaient ont même dîné avec lui : selon le directeur de la police municipale, Léo Gagnon, il avait l'air « peiné ».

En fin d'après-midi hier, on prévoyait que le jeune homme comparaîtrait ce matin devant la Chambre de la jeunesse. Normalement, selon le directeur Gagnon, dans une affaire du genre, le jeune est rapidement confié à la Direction de la protection de la jeunesse.

EN BREF

Pas de lien entre l'Alberta et BioChem

■ La police rejette l'existence d'un lien entre les attentats à la bombe de la semaine dernière chez BioChem Pharma, et deux autres récents attentats à la bombe en Alberta. « Pour autant que nous le sachions aujourd'hui, les deux affaires ne sont pas reliées », a déclaré hier l'inspecteur Jean Ostiguy, de la police de Montréal. « En Alberta, c'était de l'équipement, et ici, c'était un laboratoire de recherche. » En Alberta, un des attentats visait des équipements d'une valeur de cinq millions dans un camp de bûcherons et, un mois plus tôt, une bombe avait endommagé une glissade d'eau à Calgary, ce qui avait amené la police à conclure que l'auteur des attentats pratiquait son art. Mardi dernier, le quartier général de BioChem à Laval et une usine de la compagnie à Montréal ont été la cible de quatre bombes. Deux autres bombes ont été détruites par la police.

Moins d'obèses au Québec

■ Un sondage national publié hier indique que les Québécois sont les moins susceptibles de faire de l'embonpoint ou de l'obésité quand on les compare à leurs compatriotes canadiens. Le sondage national sur l'obésité portait sur 1300 Canadiens (263 Québécois) et visait à déterminer leurs attitudes et leurs comportements face au poids et à la santé. Le résultat est que 51 % des Canadiens et 44 % des Québécois sont considérés comme faisant de l'embonpoint ou de l'obésité.

Depuis 30 ans...
Toujours les meilleurs prix.
COMPAREZ

LES PERLES... UNE IDÉE DES PLUS CULTIVÉE
Le plus grand choix au Québec

5.5-5 mm	18" Vente	108 $
6.5-6 mm	18" Vente	358 $
6.5-6 mm	24" Vente	468 $
6.5-6 mm	28" Vente	688 $
6.5-7 mm	18" Vente	348 $
7.5-7 mm	18" Vente	888 $

VASTE CHOIX DE PERLES NOIRES DE TAHITI

JONC ÉTERNITÉ OR 14KT
1 carat total VENTE 758$
Plus de 500 modèles disponibles

BRACELET TENNIS
Le plus grand choix au Québec

Total 0.50 carat	VENTE	588 $
1 carat	VENTE	788 $
3 carats	VENTE	1788 $

• Disponible également jusqu'à 5 carats
• Certains modèles peuvent différer de la photo

Laboratoire de gemmologie.
Atelier de création.
1997 Sondage Léger & Léger
Certaines photos sont légèrement agrandies pour montrer le détail
LE PARCHEMIN
DEPUIS 1966
Mezzanine, MÉTRO Berri UQAM, 1500, rue Berri, Montréal
845-5243 sans frais 1-800-667-6878
2559603

Toute voiture bénéficiant à la fois
d'une augmentation de puissance
et d'une diminution de consommation
mérite qu'on la regarde de très près.

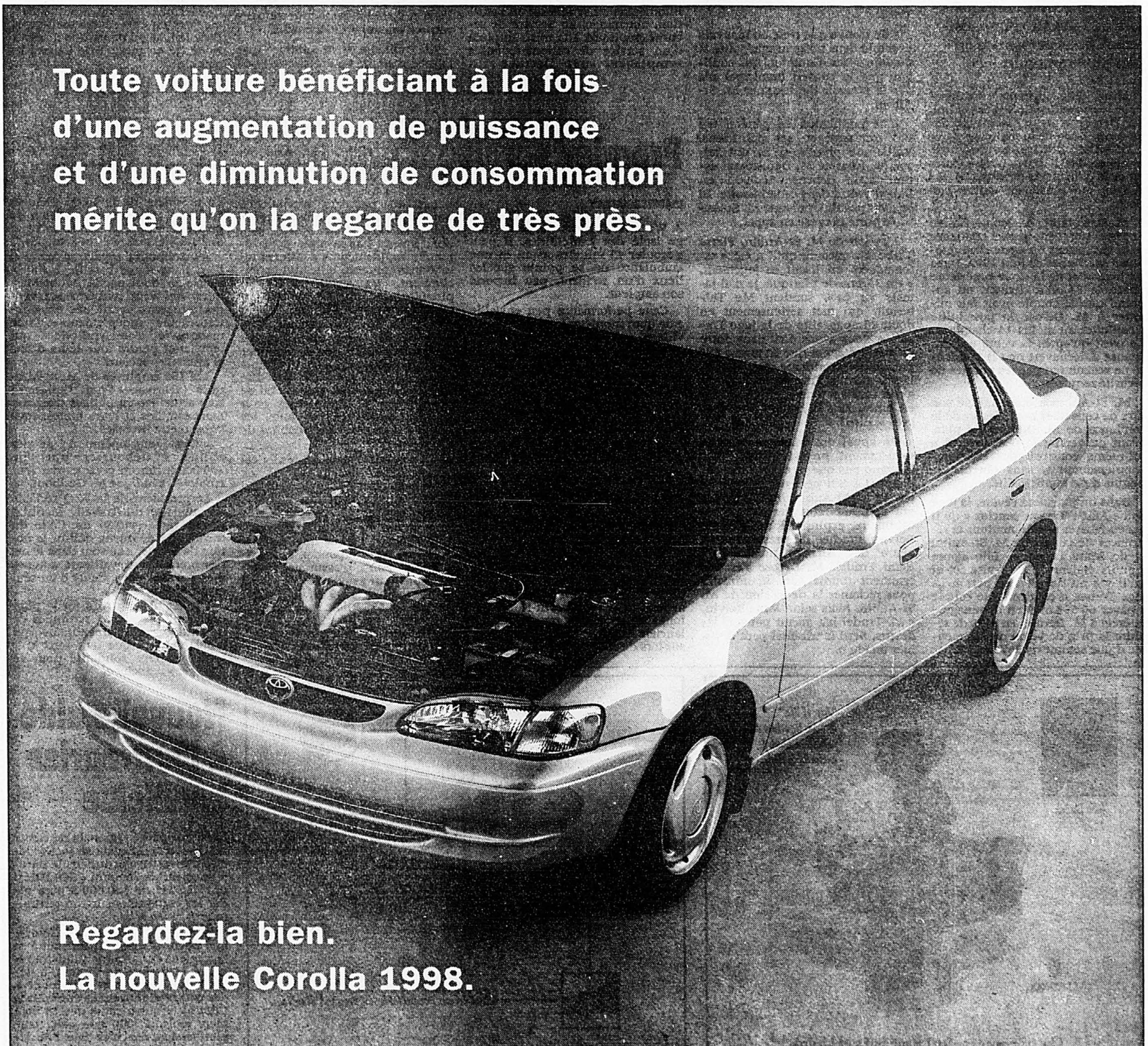

Regardez-la bien.
La nouvelle Corolla 1998.

À partir de 14 928 $*. Avant de prendre le volant de la nouvelle Corolla 1998, soulevez le capot. Vous y découvrirez le nouveau moteur plus léger **1ZZ-FE à 16 soupapes.** Ses 120 ch ne tarderont pas à vous faire sourire de satisfaction. D'autant plus quand vous savez qu'elle consomme moins. Ajoutez une meilleure insonorisation, un moteur plus silencieux et une ligne aérodynamique, vous n'entendrez plus que les battements de votre cœur. Ne nous croyez pas sur parole. Faites-en l'essai dès aujourd'hui. Vous ne voudrez plus vous en séparer. Appelez-nous au 1 888 TOYOTA-8 ou visitez notre site à www.toyota.ca.

TOYOTA COROLLA
TELLEMENT DIFFÉRENTE. TELLEMENT TOYOTA.

Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux. * P.D.S.F. pour la Corolla VE 1998 (modèle BR12EM-A) à boîte manuelle 5 vitesses. Immatriculation, assurance, taxes, frais de transport et de préparation en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Modèle montré avec équipements en option. Pour plus de renseignements, communiquez avec votre concessionnaire.

La Cité de la santé envoie ses patients au solarium

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Autre preuve que les urgences de la Cité de la santé de Laval refusent obstinément de désemplir, l'hôpital a dû installer, pendant trois jours la semaine dernière, une dizaine de patients sur civières dans un solarium du cinquième étage.

« C'était pour des raisons humanitaires et éthiques, a dit hier le directeur des services professionnels de l'établissement, le docteur Alban Perrier. Les patients étaient mieux là que dans les corridors des urgences, où il y a des ascenseurs et du monde qui passe. »

La situation est loin d'être rose depuis quelque temps à la Cité de la santé. Selon des données fournies par la régie régionale de Laval, le nombre de patients présents aux urgences la semaine dernière a fluctué entre 46, lundi, et 60, vendredi, avec des pointes à 74 le mardi et à 84 le jeudi. Des chiffres énormes, compte tenu de la capacité officielle des urgences, qui n'est que de 36 personnes.

Devant ce débordement qui, selon le docteur Perrier, dure depuis un mois environ, quelques patients ont donc été acheminés vers une succursale improvisée des urgences, lundi, mercredi et jeudi derniers, où ils ont reposé sous la garde de deux infirmières, à proximité d'une unité de soins.

Certains médecins n'étaient toutefois pas d'accord avec la décision de l'administration, a admis le docteur Perrier : « Les médecins n'étaient pas contents ; ils disaient que c'était pour camoufler la situation des urgences qu'on avait décidé de mettre des patients au cinquième. »

M. Perrier a cependant nié que des médecins aient refusé net de se rendre au chevet des patients qui séjournaient dans le solarium, une pièce vitrée qui sert habituellement de salle de visite.

Quand même, en l'absence de consensus, la direction n'a pas l'intention de répéter l'expérience, d'autant qu'elle ne solutionne apparemment pas tous les problèmes : « Il y a moins de passants, mais la promiscuité demeure comparable entre les patients », explique le docteur Perrier.

La source du problème des urgences à Laval est évidente et la démonstration en a été faite à maintes reprises, pense le médecin : il manque 500 lits de longue durée sur l'île Jésus. Conséquemment, l'hôpital déborde de patients en attente de placement dans un centre d'hébergement, ce qui empêche de libérer des lits pour les patients en provenance des urgences.

Hier, sur un total de 300 lits de médecine et de chirurgie, 50 étaient ainsi monopolisés par des patients de longue durée. Pendant ce temps, on dénombrait 63 patients vers 17 h dans les corridors des urgences, signe que la situation n'a guère pris de mieux au cours du week-end.

Finalement, dans un autre ordre d'idées, le docteur Perrier a démenti les rumeurs voulant qu'une vague de démissions de médecins ait récemment sévi à la Cité de la santé.

« Il y a toujours des départs et des arrivées, a-t-il dit. La seule particularité, récemment, c'est que les départs sont surtout des retraites. »

LAC-MASSON

Conseiller municipal dans le pétrin

ISABELLE HACHEY

Floué et frustré, un citoyen de Lac-Masson, Serge Derose, réclame la tête d'un conseiller municipal reconnu coupable d'avoir fait des « fausses représentations » lors de la vente d'une résidence pour personnes en perte d'autonomie.

Muni d'un jugement accablant pour le conseiller Gérard St-Aubin, M. Derose tente d'obtenir sa démission. Mais ni la mairesse de ce petit village des Laurentides, ni le ministre des Affaires municipales n'ont le pouvoir de destituer M. St-Aubin, qui refuse de quitter son poste.

M. St-Aubin et sa femme, Gisèle Lepage, ont vendu une résidence pour personnes en perte d'autonomie à M. Derose en juin 1992. Dans un jugement de la Cour supérieure rendu le 11 août dernier, on apprend que le couple avait fait miroiter à M. Derose la possibilité d'exploiter au moins 14 chambres. Ce n'est qu'après la vente que M. Derose a découvert que la résidence ne rencontrait pas les normes de sécurité requises.

M. St-Aubin a aussi utilisé son titre de conseiller pour abuser de la confiance de M. Derose. De plus, avant de vendre la résidence, il a lui-même construit des chambres supplémentaires, sans obtenir de permis de la municipalité.

Dans un jugement sévère, la juge Anne-Marie Trahan conclut « qu'il y a eu fausses représentations et réticences de la part de M. St-Aubin et de Mme Lepage ». Elle ajoute « qu'ils étaient de mauvaise foi et qu'il y a eu dol de leur part ». La juge Trahan a condamné le couple à payer 64 594,69 $ en dommages-intérêts à M. Derose, en plus de réduire le prix de vente de l'immeuble d'une somme de 56744,82 $.

La mairesse de Lac-Masson, Violette Gauthier, a demandé la démission du conseiller après avoir pris connaissance du jugement, dans lequel il est écrit que « M. St-Aubin n'en est pas à une entourloupette près avec la municipalité ». Mais le conseiller refuse de quitter le siège qu'il occupe depuis 1981.

« Je trouve que c'est un mauvais exemple dans notre municipalité », déplore Mme Gauthier, qui souligne que le conseil municipal n'a pas le pouvoir de destituer M. St-Aubin.

« La population en général n'a pas confiance en ses politiciens. Voilà une preuve qu'ils ont raison ! », fulmine M. Derose, qui estime avoir dépensé 50 000 $ en frais d'avocat dans cette histoire. Et ce n'est pas fini, puisque M. St-Aubin a porté la cause en appel.

L'avocat de M. St-Aubin, Pierre Thibeault, raconte qu'il a été « estomaqué » en lisant le jugement. « En 35 ans de pratique, je n'ai jamais vu ça », soutient Me Thibeault, qui met sérieusement en doute l'impartialité de la juge Trahan. « Nous avons écrit dans notre mémoire d'appel que le juge a fait preuve de favoritisme et de partialité », affirme l'avocat, qui se dit « très confiant » de gagner sa cause en appel, dans 18 mois. « C'est trop gros », dit-il.

Un appel que M. Derose aurait évidemment préféré éviter. « Ça fait cinq ans que ça dure. Cinq ans d'enfer ! » S'il persiste à exiger la tête de M. St-Aubin, M. Derose devra pourtant retourner devant les tribunaux, explique Renée-Claude Boivin, attachée de presse du ministre des Affaires municipales, Rémi Trudel. M. Derose s'est récemment tourné vers le ministre pour réclamer la démission de M. St-Aubin. Mais selon Mme Boivin, « M. Trudel n'a aucun pouvoir là-dessus. Seul le tribunal peut destituer un élu ».

Nouveau gel de taxes à Boisbriand

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le maire de Boisbriand, Georges Dubois, a annoncé hier soir un gel de taxes pour une quatrième année, disant que la Ville a réussi à diminuer sa masse salariale de 6 % en la faisant passer de 7,4 millions à 6,9 millions, afin d'absorber la facture de Québec sans hausser les taxes des contribuables.

Afin d'arriver à réduire ses dépenses, l'administration de cette municipalité des Basses-Laurentides a procédé principalement à une diminution des séances de la cour municipale, à une légère réduction des heures d'ouverture de la bibliothèque, en se servant de l'attrition, notamment au Service de sécurité publique, à la mise en place d'un service de cartons-réponses remplaçant une lecture du compteur d'eau par un employé de la Ville. Elle aura aussi recours plus souvent à des employés saisonniers.

Pour ce qui est du budget, les prévisions de dépenses pour 1998 sont de 25 557 355 $. Elles sont à la baisse depuis quatre ans.

Le propriétaire d'une résidence unifamiliale évaluée à 108 600 $ paiera, en 1998, 1558 $ pour acquitter son compte, soit le même montant qu'en 1997.

Le coût pour la collecte des ordures ménagères demeure à 110 $, tandis que les frais de base pour l'eau et l'assainissement demeurent respectivement à 120 $ et 65 $.

M. Dubois a aussi annoncé que la taxe d'affaires a été abolie pour être remplacée par une taxe sur les immeubles non résidentiels.

Boisbriand a aussi diminué pour la prochaine année ses dépenses d'immobilisations en les faisant passer de 1 180 750 à 205 000 $. La raison principale de cette diminution s'explique par le fait que la construction d'un nouvel aréna a été retardée.

« Nous allons tenir notre engagement pour un deuxième aréna qui devrait devenir réalité avant que ne débute le troisième millénaire », soutient M. Dubois.

Il a terminé son discours du budget en disant que n'eût été de la facture de Québec, « il est clair que les nouvelles de ce soir (hier) auraient pu être encore meilleures. Il ne fait aucun doute que nous aurions été en mesure de baisser les taxes. »

WENTWORTH-NORD

Premier service d'urgence

ISABELLE HACHEY

À Wentworth-Nord, un petit village isolé des Laurentides, il peut s'écouler 45 minutes avant qu'une ambulance ne se pointe sur les lieux d'un accident, peu importe son ampleur.

Cette performance peu enviable a de quoi inquiéter les habitants du village, qui doivent compter sur les services d'ambulances de deux municipalités voisines, Lachute et Sainte-Adèle.

Désormais, ils peuvent toutefois dormir un peu plus tranquilles, puisqu'une équipe de 20 « premiers répondants » vient d'être mise sur pied par la municipalité, le centre d'appels d'urgence Laurentides-Lanaudière et la régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides. Une première dans la région.

« Lors d'un arrêt cardiorespiratoire, les six premières minutes sont cruciales. Après huit minutes, la victime devient 'légume' », dit le responsable des mesures d'urgence de la régie, Léonard Chevarie, qui avoue qu'à Wentworth-Nord, les longs délais requis par les ambulanciers signifient la mort à coup sûr lors de situations semblables.

Les 20 premiers répondants, pour la plupart des pompiers bénévoles de Wentworth-Nord, sont donc formés par la régie pour répondre rapidement à plusieurs situations d'urgence telles un accouchement, un arrêt cardiorespiratoire, une noyade ou une intoxication.

Selon le directeur général de la régie, Michel Léger, une vingtaine de municipalités des Laurentides sont intéressées à suivre l'exemple de Wentworth-Nord. Il faut dire que les besoins sont grands : on ne compte que 31 ambulances pour couvrir, 24 heures par jour, les 11 000 kilomètres carrés habités de la région.

« Avec 97 municipalités, c'est évident que les ambulances ne peuvent se rendre partout en moins de six minutes. C'est impossible », dit M. Chevarie.

Le maire de Wentworth-Nord, André Genest, estime que le service de premiers répondants constitue une « police d'assurance indispensable pour sauver des vies ». La municipalité de 1039 habitants, qui s'étend sur 155 kilomètres carrés et comprend 105 lacs, a investi 29 500 $ en équipement et en formation pour le nouveau service.

LAVAL

Lutte finale ?

Le président de la FTQ, Clément Godbout, réclame une révision en profondeur du Code du travail afin de l'adapter aux réalités actuelles.

M. Godbout a engagé sa centrale, hier, dans « une bataille à finir » contre la boulangerie Multi-Marques, qui veut convertir ses vendeurs-livreurs syndiqués en « entrepreneurs indépendants », une manoeuvre « antisyndicale » qui leur ferait perdre tous leurs droits et avantages sociaux.

Les 150 employés de Multi-Marques (Durivage, Pom, Gailuron) sont actuellement obligés d'acheter leurs camions et leurs routes, sous peine d'être licenciés.

« C'est une opération qui les oblige à débourser plus de 100 000 $ chacun pour garder leur emploi », s'indigne M. Godbout.

Le président de la FTQ réclame du ministre du Travail, Matthias Rioux, une révision du Code du travail afin de mieux définir la notion de salarié, « surtout dans le cas des prétendus travailleurs autonomes qui sont dépendants d'un seul employeur ».

« Il est devenu trop facile pour des employeurs sans scrupules de désyndiquer des travailleurs qui n'ont pourtant que leur force collective et leur solidarité pour se protéger », conclut-il.

Nouvelle aide à l'entreprise lavalloise

La municipalité régionale de comté de Laval a maintenant sa société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE), qui dispose de 500 000 $ pour aider les entreprises sur son territoire.

Le ministre délégué au Tourisme, David Cliche, qui assistait à ce lancement en tant que ministre régional et député de Vimont, a déclaré que Laval était la pépinière des petites et moyennes entreprises (PME) et qu'au cours des 18 derniers mois, 17 000 nouveaux emplois avaient été créés dans l'île Jésus.

Pour Guimond Fortin, du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, cette création va avoir pour effet de continuer à développer l'économie locale et de créer ainsi de nouveaux emplois.

Le vice-président de l'Union des municipalités régionales de comté, Florian Saint-Onge, a pour sa part expliqué que 80 MRC à travers le Québec s'étaient déjà dotées d'une SOLIDE.

Les investissement de la SOLIDE dans les entreprises lavalloises varieront de 5000 $ à 50 000 $. Par l'intermédiaire du ministère d'État à la Métropole, le gouvernement québécois a injecté 100 000 $ dans cette société, tandis que la Ville de Laval a fourni 150 000 $. Par le biais de SOLIDEQ, le Fonds a investi 250 000 $.

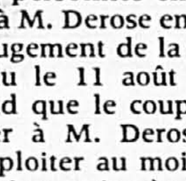

Juan Lladró

"Joy of life," une des figurines de la collection Lladró, exclusive à Birks.

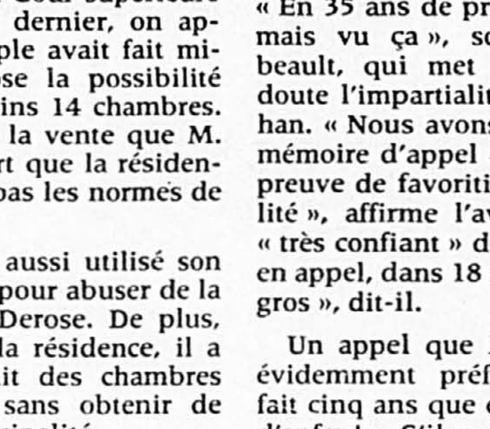

LLADRÓ

Un événement spécial signé Birks et Lladró.

Birks vous invite à rencontrer Monsieur Juan Lladró qui se fera un plaisir de signer la figurine que vous aurez achetée lors de cette journée spéciale.

Seulement au 1240, Square Phillips
jeudi le 4 décembre
17 h à 20 h

BIRKS
REND TOUTE OCCASION ENCORE PLUS MÉMORABLE

2576483

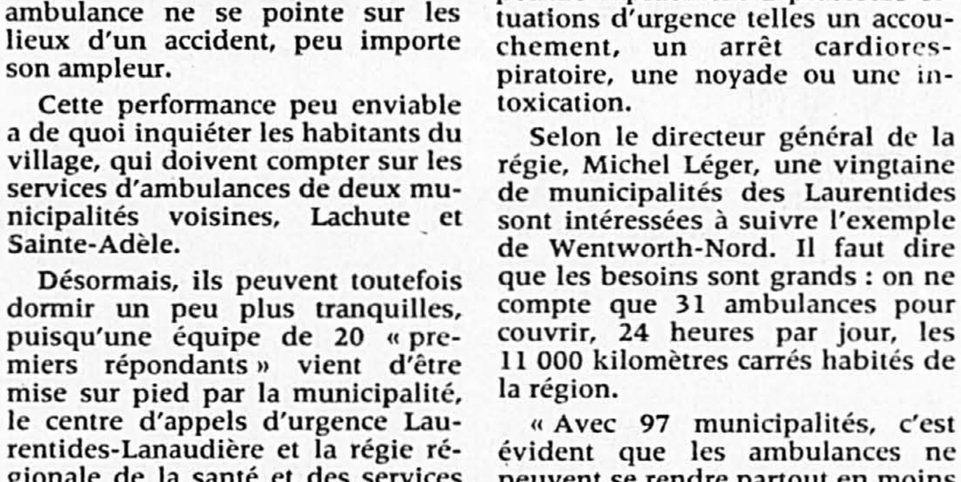

Solde de coutellerie en argent sterling.

Plus vous achetez, plus vous épargnez.
Obtenez un rabais de 10% sur un couvert ou un minimum de 5 pièces.
Obtenez un rabais de 15% sur deux ou trois couverts ou 10 à 19 pièces.
Obtenez un rabais de 20% sur quatre couverts ou 20 pièces ou plus.
(Recevez en cadeau un feutre protecteur et une pince à serviette en argent sterling avec chaque couvert. Offre en vigueur jusqu'à l'épuisement des stocks.)
Le solde se termine samedi, le 6 décembre.

Aucun paiement, aucun intérêt pour trois mois. Achat minimum de 500 $. Sur approbation de crédit. Détails en magasin.

BIRKS
REND TOUTE OCCASION ENCORE PLUS MÉMORABLE

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARREFOUR LAVAL • PROMENADES ST-BRUNO

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 1-800-682-2622 • http://www.birks.com

2576482

Ottawa injecte 211 millions dans la lutte contre le sida

Presse Canadienne
TORONTO

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement fédéral injectera 211 millions pour lutter contre le sida.

L'annonce a été faite hier matin par le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, qui dévoilait la stratégie gouvernementale de lutte contre cette maladie, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida.

Le ministre s'était rendu au coeur du quartier gay de Toronto afin de faire connaître le nouveau programme gouvernemental, fort attendu par la communauté homosexuelle.

Le ministre n'a cependant pas voulu dire avec précision de quelle façon tout cet argent serait dépensé, préférant adopter une stratégie « flexible », capable de s'adapter aux besoins du moment.

« Nous ne nous enfermerons pas dans une stratégie coulée dans le béton pour cinq ans. Ce serait ridicule de me présenter ici et de prédire de quelle façon dans quatre ou cinq ans l'argent sera dépensé », a-t-il dit.

La maladie ne frappe plus les mêmes personnes qu'il y a 10 ans, a-t-il fait valoir. De plus en plus, ce sont les autochtones et les consommateurs de drogues intraveineuses qui contractent le virus en nombre toujours croissant.

Un porte-parole national des groupes autochtones de lutte contre le sida, Kevin Barlow, a dit qu'il espérait qu'au moins 2 millions des sommes annoncées hier seraient réservées pour les autochtones l'an prochain.

« Je ne crois pas que le gouvernement pourrait justifier une somme inférieure quand on regarde la taux de croissance de la maladie », a-t-il indiqué, disant considérer que le problème pouvait atteindre les proportions d'une véritable crise, semblable au scandale du sang contaminé.

Le ministre Rock a également annoncé qu'il mettrait sur pied un groupe conseil afin de lui indiquer de quelle façon et à quelles fins l'argent prévu pour le sida serait le mieux dépensé.

Il s'est de plus engagé à rendre compte de l'évolution du dossier chaque année, le 1er décembre.

De nombreux militants impliqués dans la lutte contre le sida font valoir quant à eux que tout un chacun essaie d'avoir sa part du gâteau des fonds gouvernementaux prévus pour le sida, ce qui complique les choses.

Le ministre a dit qu'on ne saurait pas avant janvier à quelles fins servirait l'argent.

Au Canada, maintenant que des traitements donnent des résultats satisfaisants, le nombre de décès attribuable au sida a chuté considérablement l'an dernier, pour la première fois depuis que la maladie fait des ravages.

Dans les milieux scientifiques, on s'attend cependant à ce que le nombre de cas continue à croître à long terme, le nombre de personnes séropositives continuant à augmenter d'une année à l'autre.

« Nous sommes engagés dans un combat qui n'est pas encore gagné », a tenu à rappeler le ministre Rock.

L'AZT aide à contrer la transmission au foetus

Presse Canadienne

Le taux de transmission du VIH de la mère à son bébé peut être grandement réduit grâce au traitement à l'AZT des femmes enceintes séropositives.

La plus récente recherche, réalisée à l'hôpital Sainte-Justine de Montréal, démontre que ce taux de transmission de la mère au bébé est passé de un enfant sur quatre ou 26,6 %, chez celles qui n'ont pas été traitées à l'AZT, à un enfant sur 50, soit 1,8 %, pour celles qui ont été traitées à l'AZT.

La diminution du risque a donc atteint 93,2 %, indique le Centre maternel et infantile sur le sida de l'hôpital Sainte-Justine. Ce centre a mis au point depuis 1988 un programme spécifique à ces femmes.

Les médecins ne savent pas avec certitude pourquoi l'AZT, ou zidovudine, fonctionne si bien pour contrer la transmission du virus d'immuno-déficience au bébé. La majorité des cas de transmission du virus de la mère au bébé a lieu durant le travail et l'accouchement.

Le docteur Normand Lapointe, directeur du centre, avance toutefois une explication : la molécule de l'AZT traverse le placenta et semble se concentrer dans le placenta, protégeant ainsi l'enfant.

Le docteur Lapointe signale que cette étude de Sainte-Justine n'est pas la seule sur ce traitement, mais elle a donné les meilleurs résultats au Canada « pour le moment ». Aux États-Unis, un protocole de recherche similaire avait donné de moins bons résultats, une différence que les médecins attribuent à la qualité du système de santé canadien et à l'excellence du suivi à Sainte-Justine, grâce à une équipe multidisciplinaire.

L'étude américaine de 1994 avait plutôt démontré un taux de transmission de 25,5 % chez les mères non traitées à l'AZT et un taux de transmission de 8,3 % chez les mères traitées avec l'AZT.

Avant de déterminer qu'un bébé n'a pas contracté le virus, le personnel de l'hôpital effectue cinq tests.

Avec un tel succès, les spécialistes ne veulent toutefois pas créer de faux espoirs.

« On ne promet à personne l'élimination de l'infection », soulignait le docteur Marc Boucher, gynécologue et obstétricien, chef des grossesses à risque élevé à l'hôpital.

Un militant demande la légalisation de la mari

Presse Canadienne
TORONTO

Un militant a profité hier de la Journée mondiale de lutte contre le sida pour faire pression sur le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, en vue de décriminaliser l'usage de la marijuana.

Santé Canada a promis d'examiner la possibilité de permettre l'usage de la marijuana à des fins médicales.

Mais ce n'est pas suffisant et ce serait d'un bien faible secours pour les personnes en train de mourir du sida, selon Jim Wakeford, qui projette d'intenter une poursuite contre le gouvernement fédéral.

M. Rock était de passage à Toronto pour rendre publique la stratégie fédérale de lutte contre le sida pour les cinq prochaines années.

« Nous ne serions pas effrayés par le mot marijuana. Si on fait la preuve que le fait de fumer de la marijuana aide les malades, on devrait rendre cette substance disponible », a dit le ministre.

Mais cette ouverture affichée par M. Rock n'a pas impressionné M. Wakeford, lui-même séropositif.

« Si je peux ramasser l'argent nécessaire, je vais intenter une poursuite en janvier », a-t-il dit, en ajoutant qu'il ne vivrait pas assez vieux « avant de pouvoir en fumer en toute légalité ».

Il dit que la seule façon pour lui de tolérer l'effet des médicaments qu'il doit prendre consistait à fumer deux ou trois cigarettes de marijuana par jour.

Vous êtes sage.
Voici votre cadeau.

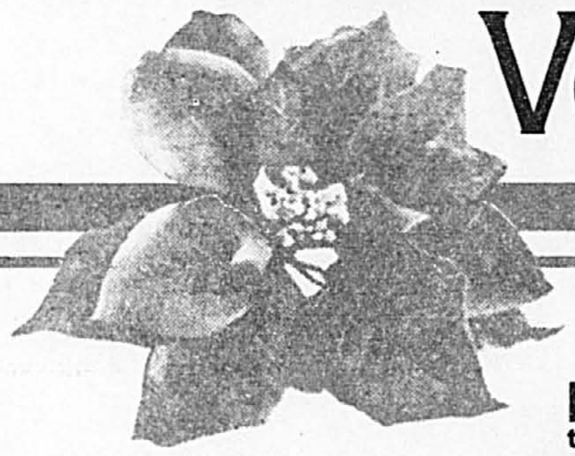

RAV4 98
traction intégrale

299$ par mois/ location 48 mois•

COMPTANT**	MENSUALITÉS
0$	299$
1 400$	266$
3 100$	227$

Transport et préparation inclus

ou financement à l'achat 4,8%† jusqu'à 60 mois

Camry 98
climatiseur

299$ par mois/ location 48 mois•

COMPTANT**	MENSUALITÉS
0$	332$
1 400$	299$
3 100$	259$

Transport et préparation inclus

ou financement à l'achat 4,8%† jusqu'à 60 mois

Sienna 98
V6 de 194 ch

299$ par mois/ location 48 mois•

COMPTANT**	MENSUALITÉS
0$	372$
1 400$	339$
3 100$	299$

Transport et préparation inclus

Programmes de location et de financement au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Toyota Credit Canada Inc. Immatriculation, assurance et taxes en sus. *Offre valable sur les modèles RAV4 YP10VM-AA, Camry BG22KP-CA et Sienna GF19CS-AA 1998 neufs, loués et livrés au plus tard le 31 décembre 1997. Premier versement de 340,73$, comptant de 1 400$ (Camry) ou de 3 100$ (Sienna) plus taxes et dépôt de garantie de 350$ exigibles au moment de la livraison. Franchise de 96 000 km; frais de 10¢/km excédentaire. **Taxes en sus. Ou échange équivalent. †Financement à l'achat de 4,8% valable pour tous les modèles RAV4 et Camry 1998. Photos pour fin d'illustration seulement. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire
TOYOTA
www.toyota.ca

TU M'ÉPATERAS TOUJOURS !

BOUCHERVILLE Toyota Duval 655-2350
BROSSARD Brossard Toyota 445-0577
CANDIAC Candiac Toyota 659-6511
CHAMBLY Chambly Toyota 658-4334
CHÂTEAUGUAY Châteauguay Toyota 692-1200
GATINEAU Toyota Gatineau 568-0066
HULL Villa Toyota 776-0077
ÎLE PERRÔT Île Perrôt Toyota 453-2510
JOLIETTE Joliette Toyota 759-3449
LACHINE Spinelli Lexus Toyota 634-7171
LACHUTE Lachute Toyota 562-6662
LAVAL Chomedey Toyota 687-2634
LAVAL Vimont Lexus Toyota 668-2710
LONGUEUIL Longueuil Toyota 674-7474
MONT-LAURIER Claude Auto 623-3511
MONTRÉAL Alix Toyota 376-9191
MONTRÉAL Chassé Toyota 527-3411
MONTRÉAL Houle Toyota 351-5010
MONTRÉAL Lexus Toyota Gabriel 748-7777
MONTRÉAL Toyota Centre-Ville 935-6354
MONTRÉAL Toyota Pie IX 329-0909
POINTE-CLAIRE Fairview Toyota 694-1510
REPENTIGNY Repentigny Toyota 581-3540
ST-EUSTACHE Toyota St-Eustache 473-1872
ST-HYACINTHE Angers Toyota 774-9191
ST-JEAN Déry Toyota 359-9000
ST-JÉRÔME Toyota St-Jérôme 438-1255
ST-LÉONARD St-Léonard Toyota 252-1373
STE-AGATHE Toyota A Ste-Agathe 326-1044
STE-THÉRÈSE Blainville Toyota 435-3685
SHAWINIGAN Mauricie Toyota 539-8393
SOREL Automobile Pierre Lefebvre 742-4596
TERREBONNE Automobiles L.G. Léveillé 471-4117
THURSO Auger & Frères 985-2218
TROIS-RIVIÈRES Trois-Rivières Toyota 374-5323
VALLEYFIELD G. Couillard Automobiles 373-0850
VERDUN Woodland Toyota 761-3444

SOLUTION TOYOTA
PEA PROTECTION EXTRA-ATTENTIVE

LONGUEUIL

Témoignage de victimes de taxage... surveillées

L'accusé, Benjamin Roy, est cité à son procès et reste emprisonné

MARTHA GAGNON

Plusieurs policiers de l'escouade technique de Longueuil ont assuré hier une surveillance exceptionnelle au palais de justice, où deux jeunes présumément victimes de taxage témoignaient hier à l'enquête préliminaire de Benjamin Roy, 18 ans, incarcéré depuis le mois d'octobre.

Après avoir entendu le récit des deux garçons, le juge Gilles Garneau a cité Roy à son procès pour vol qualifié, voies de fait graves et possession d'une arme à feu. La date sera fixée en janvier. Il a choisi un procès devant juge seul. Le jeune homme fait aussi face à des accusations semblables dans d'autres dossiers qui seront traités prochainement.

Durant tout l'avant-midi, plusieurs policiers, dont certains en civil, ont fait le guet devant la salle d'audience, les salles des témoins et les corridors du palais. Ils ont accompagné les présumées victimes dans leurs déplacements à l'intérieur de l'édifice. Cette présence policière n'est pas étrangère au fait qu'il y a quelques semaines, des plaignants ont déclaré à des médias qu'ils craignaient de venir témoigner en cour. Aucun incident ne s'est toutefois produit hier.

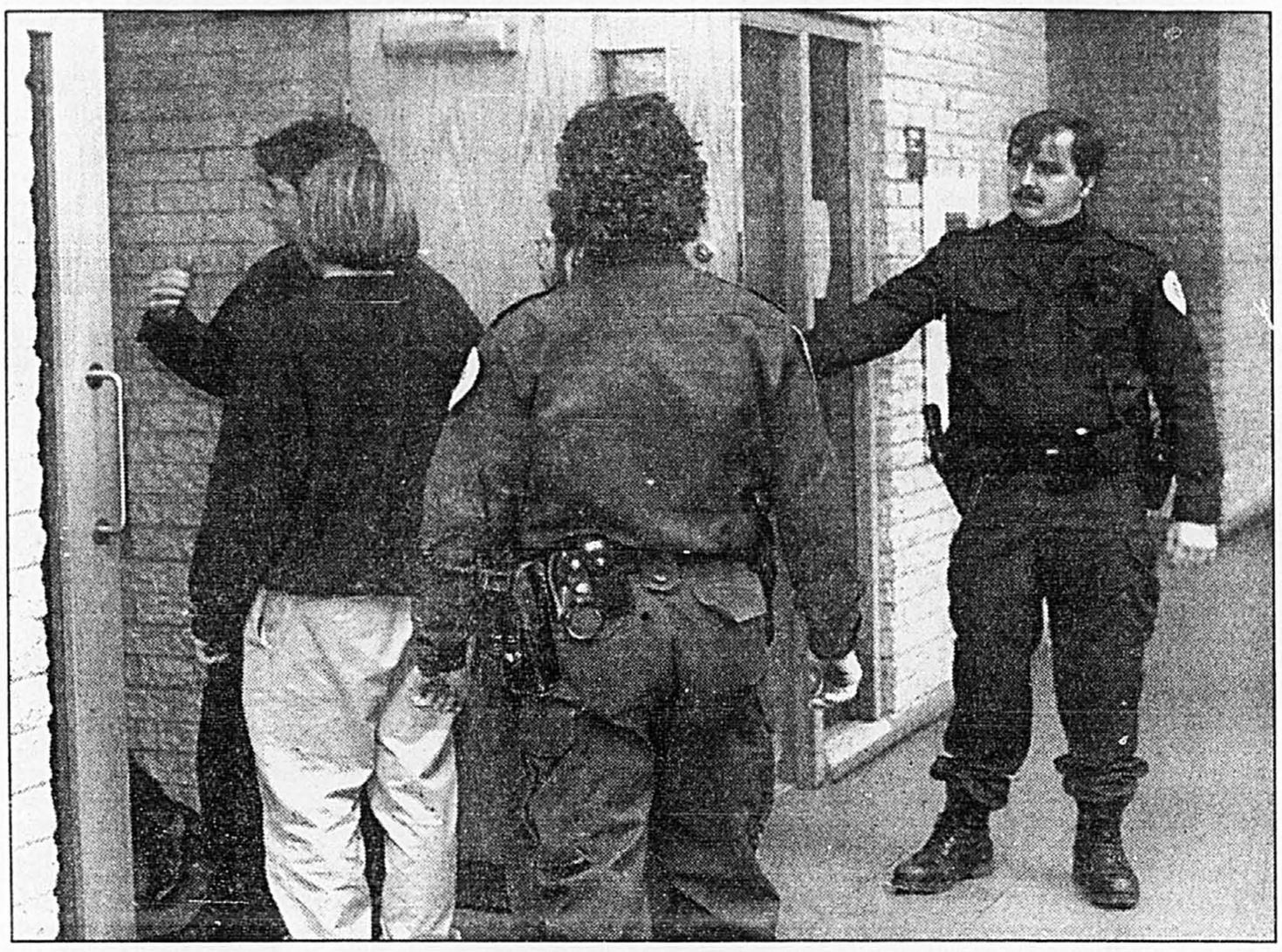

PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

La sécurité était importante hier au palais de justice de Longueuil, où il fallait montrer patte blanche.

Les deux témoins ont raconté avoir été rudoyés par Benjamin Roy, qui aurait aussi pointé une arme sur l'un d'eux durant la période entre mars et mai 97. Après les incidents, ils sont tous deux allés à l'hôpital, où ils ont été traités pour différentes blessures, dont une commotion cérébrale. Des photos ont d'ailleurs été exhibées lors du témoignage.

D'après leur récit, ils n'ont fait aucun geste de provocation à l'endroit de Roy et aucun motif de vengeance ou de règlement de compte ne peut expliquer ces actes de violence. Dans un cas, il semble que Roy et ses copains voulaient que la victime leur donne de l'argent et dans l'autre, un « *gun* à plomb ».

Des témoignages qui ont toutefois fait sourciller l'avocat de la défense, Gilles Chalifoux, qui a demandé à l'un des témoins pourquoi il n'avait pas porté plainte immédiatement à la police. « Je ne savais pas quoi faire », a répondu ce dernier. Me Chalifoux a aussi insisté sur le fait qu'un des garçons ne s'est pas enfui immédiatement après un premier coup de poing dans une station de métro. Il faudra attendre le procès pour connaître toutes les explications et analyser les comportements de chacun. Plusieurs copains et autres témoins auraient assisté aux voies de fait dont se plaignent les victimes.

Benjamin Roy, on s'en souviendra, a été arrêté après que plusieurs jeunes de Longueuil eurent porté plainte contre lui, l'accusant d'intimidation et de taxage. Ces dénonciations sont survenues après les suicides de quatre adolescents de la polyvalente Jacques-Rousseau. La police a toujours affirmé qu'elle ne pouvait établir de lien entre le taxage et ces suicides.

En cour hier, Roy a pris des notes en faisant parfois des mimiques démontrant son étonnement ou son insatisfaction face aux propos des témoins qui l'ont identifié comme étant leur agresseur. À certains moments, il cherchait le regard de sa famille présente dans l'assistance.

Sans émettre une ordonnance de non-publication, le juge Garneau a invité les journalistes à faire preuve de prudence dans le compte rendu de l'enquête préliminaire pour ne pas nuire aux témoins et à l'accusé, qui a droit à un procès juste. En attendant, Roy demeure en prison.

Pas d'accusation pour l'accident de motomarine à Chambly

MARTHA GAGNON

Aucune accusation ne sera portée contre la jeune conductrice de la motomarine qui est entrée en collision avec un canot pneumatique zodiac, tuant deux enfants le 12 juillet dans le bassin Chambly.

C'est ce qu'a confirmé hier Me Stéphane Lamarche, procureur de la Couronne à Longueuil. « C'est un regrettable accident qui n'implique aucune responsabilité criminelle, explique-t-il. On ne peut accuser la conductrice de la motomarine de conduite dangereuse ou de négligence criminelle. Rien dans l'enquête ne démontre un écart marqué entre une conduite normale d'un véhicule par rapport à une conduite imprudente et dangereuse. »

L'accident, qui a soulevé de nombreuses questions sur l'utilisation des motomarines, s'est produit sur la rivière Richelieu, à Chambly, à un endroit peu profond. Les victimes sont Marilou et Guillaume Gélinas, âgés de 4 et 8 ans, qui se promenaient sur l'eau avec leur grand-père, Herman Coulombe, qui, on ne sait par quel miracle, a eu la vie sauve.

Selon Me Lamarche, le comportement du conducteur du zodiac a aussi été analysé par les enquêteurs. Encore là, rien ne permet d'affirmer que des manoeuvres imprudentes ou insouciantes ont été commises.

Le procureur explique que les deux embarcations sont entrées en collision pour des « raisons qu'il est difficile de préciser. Il semble, d'après les tests effectués par le ministère des Transports, que le zodiac ne pouvait être visible que quelques secondes avant un impact éventuel. Il s'agissait d'une petite embarcation, très profilée de couleur grise. La motomarine filait en ligne droite lorsqu'elle l'a frappée ».

Quant à la vitesse de la motomarine, Me Lamarche affirme qu'elle ne semble pas avoir été un facteur déterminant, d'après les témoignages recueillis. « Il est impossible de dire avec exactitude quelle était la vitesse de la motomarine au moment de la collision, précise-t-il. Même la conductrice en est incapable. Certains témoins affirment que la motomarine allait à une vitesse normale, d'autres qu'elle n'allait pas trop vite ni trop lentement. Personne n'a dit que la conductrice conduisait à une vitesse de fou. »

Quant aux accusations de délit de fuite qui avaient été évoquées, Me Lamarche a déclaré que la conductrice de la motomarine était en état de choc et n'avait pu porter assistance aux victimes. « Elle n'a pas fui les lieux de l'accident, mais s'est réfugiée dans le commerce de location de motomarines. »

Le directeur de la police de Chambly, Roger Bouthiller, a refusé de commenter la décision du représentant du ministère public. Il a expliqué que le rapport complet avait été transmis au bureau du coroner, qui décidera s'il y a lieu de tenir une enquête publique ou d'obtenir plus de renseignements.

M. Bouthiller a déjà expliqué que cet accident tragique aura au moins amené la Ville de Chambly, ainsi que d'autres municipalités, à entreprendre des démarches pour limiter la vitesse des motomarines sur leurs plans d'eau et exercer une meilleure prévention. À compter de l'été prochain, la vitesse maximale des embarcations de plaisance devrait être de 40km/h et de 10 km/h près de la rive.

On ignore si des poursuites civiles vont être intentées par les parents des victimes.

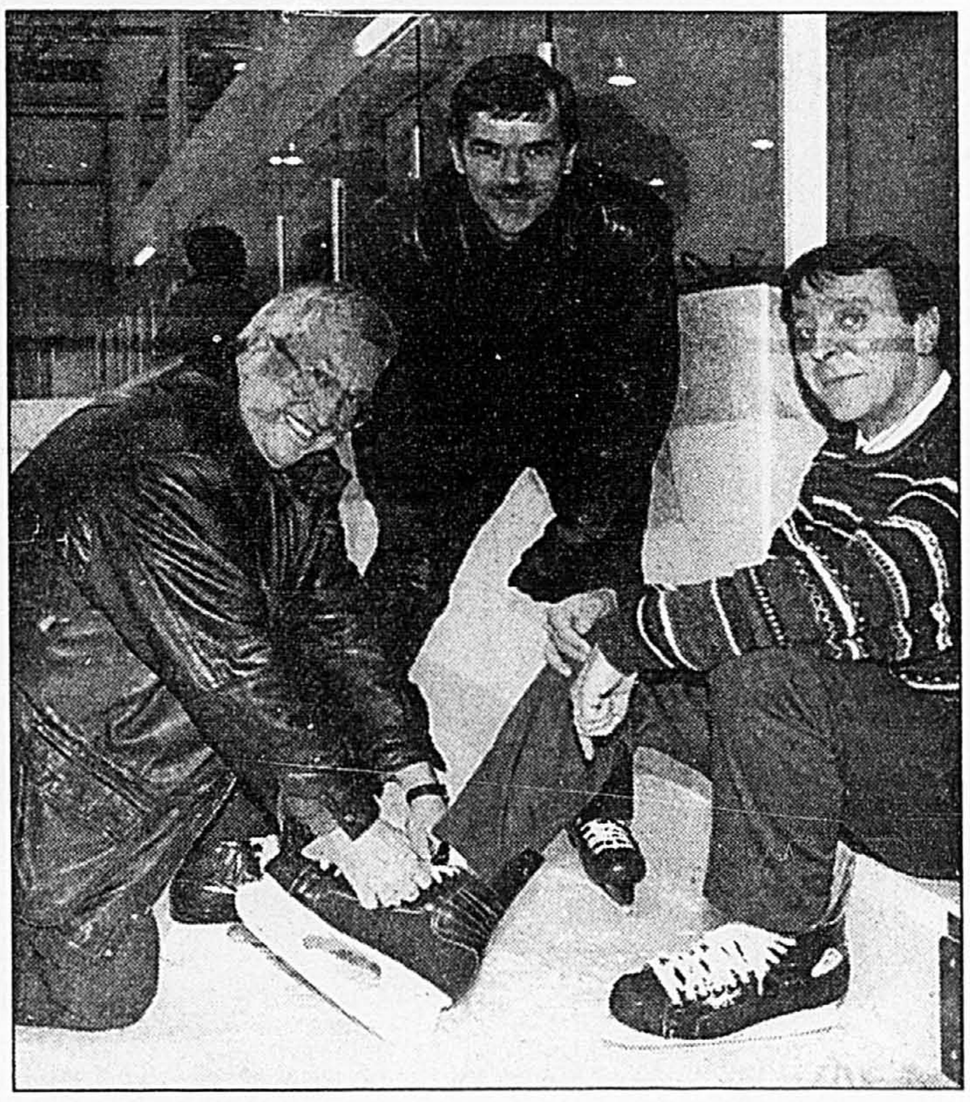

PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Les hommes d'affaires Pierre Fortin et Yvon Léveillé ont chaussé leurs patins en compagnie du maire Yvon Major pour une première.

Midi-patin à Sainte-Julie

Malgré une ou deux chutes sur la glace, Carole Robinson, directrice de l'agence Remax à Sainte-Julie, promettait hier de revenir patiner à l'aréna de la municipalité, qui est maintenant ouvert le midi pour les employés et cadres des entreprises environnantes.

«C'est super, dit-elle. En ces temps où tout le monde est pressé, cela fait du bien de s'accorder un moment de détente. Cela faisait longtemps que je n'avais pas chaussé mes patins. Je suis tombée, mais un prince charmant m'a aidée à me relever.» Elle ajoute que cette personne était justement le nouveau gérant de la caisse populaire avec qui elle a fait connaissance.

Le maire, Yvon Major, a donné l'exemple en effectuant quelques tours de glace au grand plaisir de tous. Une cinquantaine de personnes participaient hier midi à cette «première».

La patinoire sera gratuitement à la disposition des entreprises les lundi, mercredi et vendredi, de 12 h à 13 h. Un enseignant à la retraite, Léon Thériault, est responsable de cette initiative.

Le directeur général de l'aréna géré par une entreprise privée, Raymond Arseneault, explique qu'à sa connaissance aucune municipalité environnante n'offre une telle activité le midi. «C'est un essai que nous faisons, dit-il. À part l'électricité, il n'y a pas vraiment de coûts supplémentaires. Espérons que les gens viendront en grand nombre.

Vente de chaussures

20% à 40% de rabais*

Nous liquidons une sélection de chaussures pour femmes, hommes et enfants et une sélection de chaussures de sport.

Aujourd'hui, notre magasin du centre-ville à Montréal fermera ses portes à 18 h. Les heures d'ouverture de nos magasins de banlieue restent inchangées : jusqu'à 21 h.

Veuillez noter que toutes les offres du cahier de Noël nº 2, « La magie des fêtes » inséré dans La Presse du lundi 1er décembre, sont en vigueur jusqu'au 24 décembre 1997, sauf indication contraire.

*Les rabais s'appliquent aux prix courants étiquetés. La sélection varie selon le magasin.

Arcand a déjà été accusé de fabriquer des preuves... par un trafiquant de drogue

Presse Canadienne

Le policier Michel Arcand, qui a été chef de l'escouade de la répression du banditisme au moment de l'enquête sur les Matticks, puis premier grand patron de l'escouade Carcajou, a déjà fait l'objet d'une plainte déontologique pour fabrication de preuve, a-t-on appris, hier, à l'enquête Poitras sur la Sûreté du Québec.

Cette plainte remonte à 1987 et a été portée par Conrad Bouchard. Elle n'a même pas fait l'objet d'une enquête, Conrad Bouchard ayant été condamné à 25 ans de prison pour avoir fait la plus grosse importation de cocaïne au Canada, a expliqué M. Arcand.

Ce dernier a été en outre invité à examiner un rapport de rencontre entre un de ses hommes, le sergent Louis de Francisco, et l'enquêteur interne Louis Boudreault, chargé de faire la lumière sur les bavures commises par des policiers sous la responsabilité de M. Arcand au moment où ceux-ci ont enquêté sur les membres du clan Matticks et fait des perquisitions chez eux.

Enquête sur la SQ

Selon ce rapport, M. de Francisco aurait expliqué à M. Boudreault que l'enquête interne sur l'affaire Matticks ne manquerait pas d'avoir un impact négatif sur la SQ et sur la police en général et qu'il serait mieux d'en tenir compte.

M. de Francisco aurait également fait valoir que les enquêteurs internes devaient tenir compte du fait que les policiers n'avaient pas fabriqué de la preuve pour leur bénéfice personnel, mais pour « le bien de *la shop* ».

Le témoin Michel Arcand a dit qu'il ignorait que M. de Francisco avait rencontré l'enquêteur Louis Boudreault, un de ses amis. Il a indiqué avoir parlé à M. de Francisco du rapport fait par M. Boudreault, mais sans jamais lui demander si ce qui y était relaté était véridique.

« La seule chose que M. de Francisco m'ait dite, c'est qu'il était fâché et que ça n'avait pas d'allure. Je ne lui ai pas parlé du contenu », a ajouté le témoin.

Le commissaire André Perreault a cherché à savoir s'il était d'usage pour les enquêteurs de la SQ d'évaluer les impacts négatifs susceptibles de rejaillir sur une organisation avant d'entreprendre une enquête afin de décider de la façon de la mener.

Le commissaire Perreault a ensuite demandé s'il existait « une culture à la SQ » faisant en sorte qu'on faisait une différence entre un policier qui commet un crime *pour la shop* ou pour son bénéfice personnel.

Michel Arcand

« On ne peut considérer que celui qui tue *pour la shop* est correct. Si vous embarquez dans un système comme ça, n'importe qui fait n'importe quoi et pourrait prétendre que c'est *pour la shop* . »

Parmi les autres confidences qu'aurait faites M. de Francisco, ce dernier lui a dit qu'au cours d'une enquête contre 116 médecins, il s'est rendu compte que s'il portait des accusations contre eux, il risquait de « foutre tout le système en l'air » et que ce n'était pas le but recherché.

M. de Francisco aurait également dit que les changements dans les lois et la jurisprudence allaient trop vite, aurait concédé que le système est pourri et demandé si l'enquête interne sur l'affaire Matticks allait réussir à changer tout ça à elle seule.

Le témoignage de Michel Arcand devrait prendre fin aujourd'hui. Le prochain témoin sera Bernard Arsenault, un des trois enquêteurs internes à qui la SQ a retiré le statut de policier en octobre 1996 pour un manque de loyauté envers l'organisation, notamment.

Le Canada était une passoire pour les criminels de guerre nazis, dit un Américain

ANDRÉ DUCHESNE

Le Canada a été une véritable passoire pour les criminels de guerre nazis qui sont venus s'y établir en masse après la Deuxième Guerre mondiale.

C'est ce qu'a affirmé, hier soir à la congrégation Beth Israel Beth Aaron de Côte-Saint-Luc, Steve Rambam, un Américain qui, à titre de détective privé, traque d'anciens criminels de guerre.

« Les gens de l'Immigration ont laissé entrer d'anciens SS lituaniens et ukrainiens parce qu'ils étaient anticommunistes. Mais ils ont tout fait pour refuser des Juifs au pays, en évoquant des raisons médicales, par exemple », a-t-il dit.

M. Rambam a pourfendu le travail de la GRC qui ne fait rien, dit-il, pour chasser les criminels de guerre réfugiés au pays. Il a exposé cinq cas de personnes avec un lourd passé nazi qui coulent une vieillesse tranquille au Canada.

La conférence a été précédée de la présentation d'un enregistrement vidéo où M. Rabman interviewe Adalbert Lallier, ce professeur de l'université Concordia qui a avoué être un ancien membre de la Waffen SS et qui a reconnu avoir assisté à l'exécution de six prisonniers juifs sans intervenir.

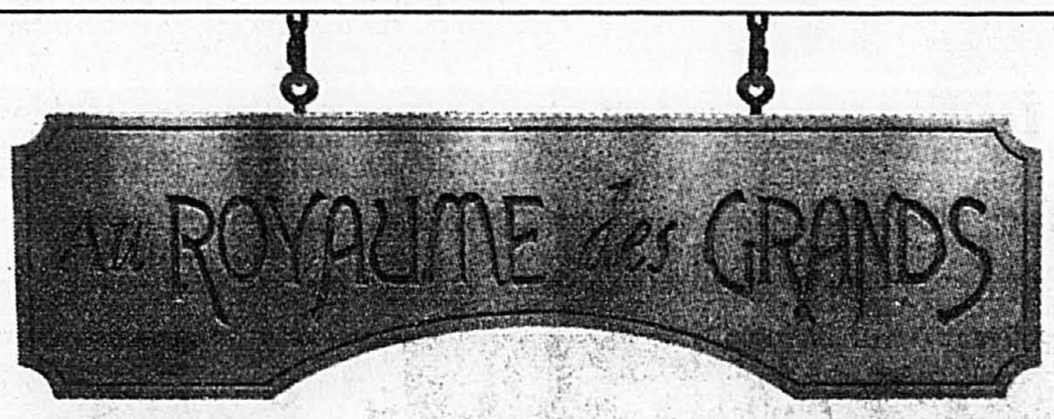

L'emballement est garanti.

À seulement 199 $, vous obtenez 1 an de service et le téléphone est compris !

Le forfait Liberti[MC]

Seulement

199$*

Voilà l'occasion rêvée de vous offrir un téléphone mobile et d'avoir la satisfaction de toujours pouvoir joindre vos proches. Passez chez Bell Mobilité, le Royaume des grands.

1 888 4MOBILE
www.bellmobilite.ca

À GAGNER : UN ENSEMBLE DE DIVERTISSEMENT SONY POUR LA MAISON ! Avec toute activation, courez la chance de gagner ce magnifique prix d'une valeur de 10 000 $.**

*Contrat minimum de 18 mois. Taxes, options additionnelles et autres frais (activation, accès annuel au réseau, interurbain, itinérance et temps d'antenne) en sus. Sous réserve de certaines conditions, d'approbation de crédit et de modification sans préavis. Détails en magasin. L'offre se termine le 31 décembre 1997.

**Le concours se termine le 31 décembre 1997. Réservé aux 18 ans et plus. Aucun achat requis. Règlements disponibles chez les agents agréés Bell Mobilité.

la différence est là[MC]

Bell Mobilité[MC]

CENTRES DE COMMUNICATION PERSONNELLE

Brossard
Centre de Téléphone Mobile
Mail Champlain
Tél. : (514) 671-1122

Drummondville
Rochefort Radio TV
Promenades Drummondville
Tél. : (819) 474-4433

Joliette
Centre de Téléphone Mobile
Galeries Joliette
Tél. : (514) 755-4112

Laval
Cellcom
Carrefour Laval
Tél. : (514) 978-7133

Montréal
Cellcom Montréal
Tél. : (514) 739-7777

Cellular One
Tél. : (514) 385-0770

Cellular One
Centre Rockland
Tél. : (514) 340-1269

Centre de Téléphone Mobile
Tél. : (514) 526-2020

Centre de Téléphone Mobile
Montréal-Est
Tél. : (514) 729-2020

Centre de Téléphone Mobile
Galeries d'Anjou
Tél. : (514) 351-4494

Citécell
Carrefour Angrignon
Tél. : (514) 363-6610

Cellular One
Place Versailles
Tél. : (514) 352-0500

Montréal – centre-ville
Bell Mobilité
La Cathédrale
Tél. : (514) 284-0284

Bell Mobilité
Centre Eaton
Tél. : (514) 288-8436

La CelluBoutique
Complexe Desjardins
Tél. : (514) 282-3388

Bell Mobilité
Tour Bell
Tél. : (514) 876-1622

Pointe-Claire
La Boutique Électronique
Centre Fairview
Tél. : (514) 426-2120

Rosemère
Centre de Téléphone Mobile
Place Rosemère
Tél. : (514) 979-1658

St-Bruno
Centre de Téléphone Mobile
Promenades St-Bruno
Tél. : (514) 461-2020

St-Hubert
Centre de Téléphone Mobile
Tél. : (514) 926-2020

St-Jean
Hébert et Gouin
Carrefour Richelieu
Tél. : (514) 349-8022

Trois-Rivières-Ouest
Centre de Téléphone Mobile
Galeries des Rivières
Tél. : (819) 371-4123

Valleyfield
Centre de Téléphone Mobile
Centre Commercial Valleyfield
Tél. : (514) 371-6792

CENTRES CELLULAIRE PLUS

Beloeil
R.C.C.
Mail Montenach
Tél. : (514) 446-7176

Dollard-des-Ormeaux
La Boutique Électronique
Tél. : (514) 684-6846

Drummondville
Rochefort Radio T.V. inc.
Tél. : (819) 478-5178

Granby
Audiotec
Tél. : (514) 378-3618

Audiotec
Galeries de Granby
Tél. : (514) 378-8338

Laval
Cellcom Laval
Tél. : (514) 629-7777

Centre de Téléphone Mobile
Tél. : (514) 682-9366

Longueuil
Cellcom Rive-Sud
Tél. : (514) 463-7777

Radio Communication Cellulaire
Place Longueuil
Tél. : (514) 679-9989

Montréal
Locatel ltée
Tél. : (514) 735-3000

Montréal – centre-ville
Peel Mobilité inc.
Tél. : (514) 288-7335

Repentigny
Communication Idéale
Tél. : (514) 585-4455

Sherbrooke
Cellulaire Flamand inc.
Carrefour de l'Estrie
Tél. : (819) 821-9994

Cellulaire Flamand inc.
Tél. : (819) 823-9994

St-Hubert
Radio Communication Cellulaire
Tél. : (514) 676-9919

St-Hyacinthe
Audiotec
Les Galeries St-Hyacinthe
Tél. : (514) 261-8080

St-Jean
Hébert et Gouin
Tél. : (514) 348-5210

St-Léonard
Autocell
Tél. : (514) 257-9292

Trois-Rivières-Ouest
Reynolds Radio inc.
Tél. : (819) 376-6849

Victoriaville
Communication 1e Choix
Tél. : (819) 357-7777

Communication 1e Choix
Grande Place des Bois-Francs
Tél. : (819) 357-5776

Ville St-Laurent
La Boutique Électronique
Tél. : (514) 335-2355

Battery Plus · Bell Téléboutique · Future Shop · Sears · Stereo Plus · Zellers